



Vade-mecum

pour un urbanisme durable

dans les Pyrénées-Atlantiques et le sud des Landes

21 fiches pratiques



Vade-mecum

pour un urbanisme durable

dans les Pyrénées-Atlantiques et le sud des Landes

21 fiches pratiques

Le mot du président

de l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées

Jean-Pierre Voisin, adjoint au maire d'Anglet en charge de l'urbanisme

Au lendemain de l'adoption de l'arsenal législatif du Grenelle de l'environnement, chaque élu local doit se poser la question du « faire durable » dans son territoire, quelle qu'en soit la taille.

Mais qu'entend-on par là ? Ma collectivité est-elle vraiment concernée ? Quel serait l'intérêt pour ma commune, mes concitoyens ? Quelles actions puis-je entreprendre à mon niveau ?... Autant d'interrogations de bons sens qui peuvent donner à penser à l'élu local que tout cela est bien compliqué et finalement réservé aux spécialistes de l'urbanisme durable situés dans ces grandes villes en mal de nature et d'écologie.

Or, le développement durable est avant tout l'affaire de tous. L'engouement généré par le Grenelle de l'environnement est la preuve d'une prise de conscience collective et individuelle et il y a fort à parier que nos concitoyens sauront nous le rappeler.

C'est portée par cette idée, que l'Audap a proposé aux élus du territoire, techniciens des collectivités et professionnels concernés, de s'associer à une réflexion collective sur les conditions d'un aménagement urbain durable des villes et des villages des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes. A travers un cycle de cinq conférences thématiques organisées de juin 2008 à octobre 2009, des réponses ont été esquissées, des actions présentées, des témoignages entendus.

L'intérêt manifesté, l'ambition d'aller plus loin, nous ont dirigés vers la rédaction d'un ouvrage que nous avons voulu concret et accessible, un guide pratique à garder à portée de main... un vade mecum pour cultiver les bons réflexes.

Conçu comme un aide-mémoire technique du développement durable, il se compose de 21 fiches qui proposent des pistes d'actions et des leviers opérationnels pour mettre en œuvre des solutions propres aux Pays Basque, sud des Landes et Béarn.

Y sont reprises les préoccupations du maire quant à l'attractivité et au développement de sa commune, au bien-être individuel et au bien-vivre ensemble. Sont également abordés les thèmes du quotidien : le maire gestionnaire d'équipements, d'infrastructures, le maire aménageur soucieux d'associer les habitants au projet de ville, de centre-bourg...

Chaque fiche est illustrée à partir d'exemples choisis dans notre territoire ou à proximité car les initiatives y sont nombreuses et diversifiées : ces projets et actions exemplaires sont ainsi doublement à notre portée.

En outre, je considère qu'il est du rôle de l'Agence d'urbanisme d'assurer la promotion territoriale des projets innovants et d'ainsi encourager les communes des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes à adopter les valeurs du développement durable.

Je forme le vœu que vous trouviez autant d'intérêt à découvrir ce vade mecum que l'équipe de l'Audap a eu de plaisir à le rédiger, qu'il puisse susciter de nouvelles envies de faire, qu'il vous soit simplement utile dans votre quotidien.

Enfin je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs de l'agence pour leur implication dans la conception de cet ouvrage.

Introduction

Le développement durable s'est aujourd'hui imposé comme un courant de pensées et d'actions incontournable du début du XXI^{ème} siècle. Le domaine de l'urbanisme ne fait pas exception : projets d'écoquartiers, multiplication des démarches et des concepts « éco » (écocité, écocitoyen, écoresponsabilité), nombreux ouvrages traitant du sujet...

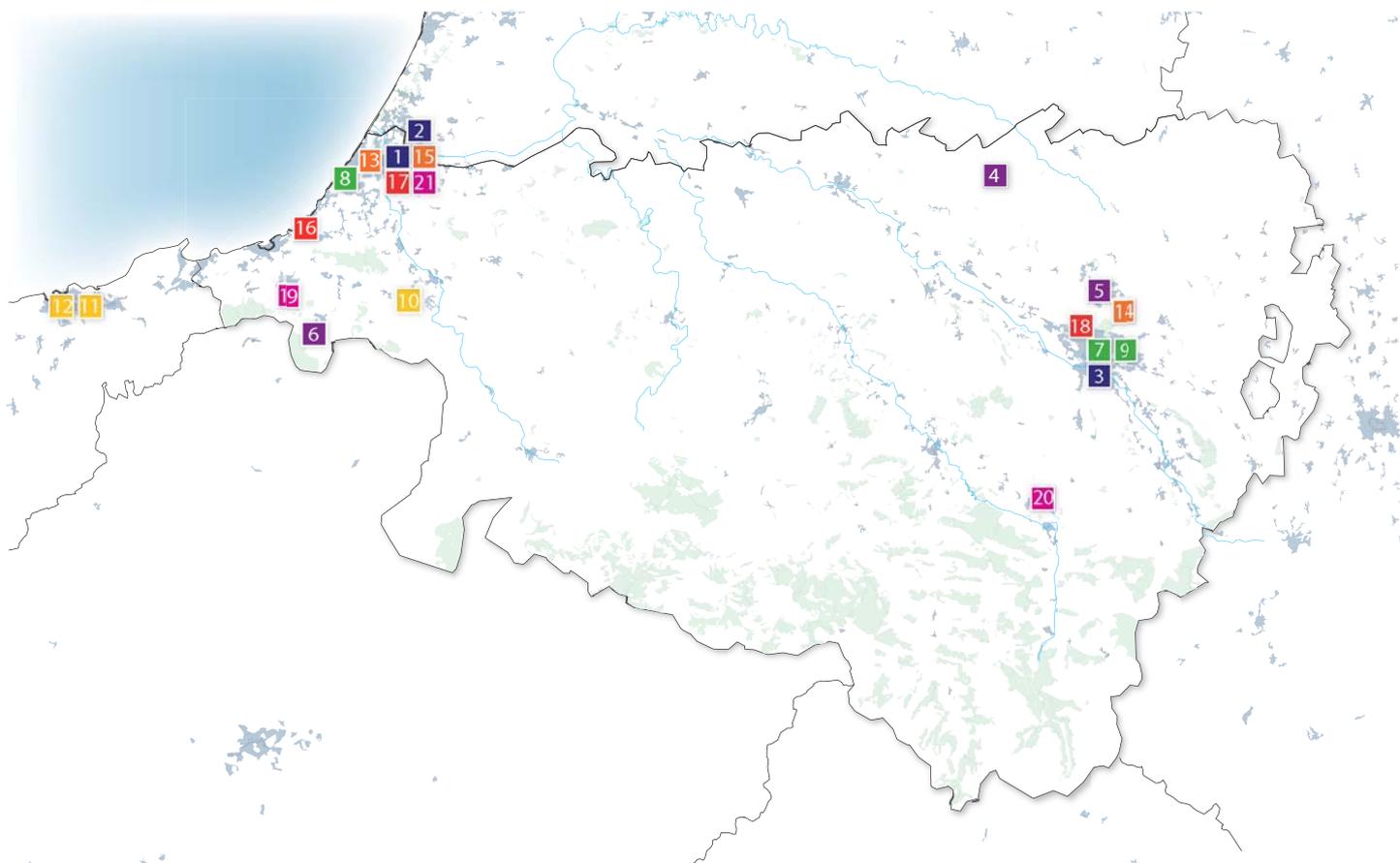
En concevant ce vade-mecum, l'Audap a souhaité présenter l'urbanisme durable, non pas comme une fin en soi, mais comme un moyen. Celui de dessiner des villes et des villages où il fait bon vivre et où l'aménagement d'aujourd'hui n'hypothèque pas celui

de demain. Cette approche, si elle est intégrée en amont, n'est pas plus coûteuse et permet aux projets urbains d'être « résilients », à savoir plus souples aux aléas environnementaux, sociaux ou économiques à venir.

Le vade-mecum s'adresse aux élus et techniciens des collectivités. Il traite en particulier de l'urbanisme durable à l'échelle communale. C'est en effet à cette échelle que le territoire est vécu quotidiennement par les citoyens et que de nouvelles pratiques urbaines pourront impacter directement leur qualité de vie.

L'urbanisme durable : nouvelles contraintes ou opportunités pour les collectivités ?

A travers les Grenelle 1 et 2, une réglementation de plus en plus exigeante vient encadrer les actions publiques territoriales. Une des orientations du Grenelle 1 vise, par exemple, à ce que toute construction neuve soit à énergie positive à l'horizon 2020. Si elles paraissent, de premier abord, contraignantes, ces nouvelles réglementations nous engagent, chacun à notre niveau de responsabilité et d'action : décideurs, concepteurs, aménageurs, constructeurs... à des évolutions indispensables.



Ainsi, face au nombre croissant de ménages français en situation de précarité énergétique (3 millions en 2008) qui augmente corollairement aux prix du gaz et de l'électricité, il faut amorcer dès aujourd'hui les changements capables de nous protéger de l'irrégularité des prix des matières premières en développant les énergies renouvelables.

Plus que de présenter l'urbanisme durable comme une mode, une fatalité ou une contrainte, ce vade-mecum a pour objectif de le révéler comme une réelle opportunité, celle de dessiner des villes et des villages aux cadres de vie qualitatifs et conviviaux qui

répondent aux aspirations parfois contradictoires des citoyens : avoir un grand jardin et une vie de quartier, vivre à la campagne et en ville, garantir la sécurité de ses enfants et le libre usage de sa voiture, préserver son intimité et faire partie de la société, bien manger mais pour peu cher...

21 fiches pratiques, 21 exemples innovants de notre territoire

Afin de proposer des solutions d'aménagement adéquates, ce vade-mecum aborde le sujet par le biais de questions courantes que peuvent se poser les élus. Comment maintenir les habitants dans la commune et en

accueillir de nouveaux ? Comment encourager une vie de quartier ou de village ? Comment favoriser le bien-être et la qualité de vie des habitants ?... C'est dans les réponses proposées dans les 21 fiches pratiques qu'apparaît la notion d'urbanisme durable. Ces réponses ne sont ni exhaustives, ni dogmatiques. En matière d'urbanisme, le contexte dans lequel s'inscrit un projet doit prévaloir aux recettes toute faites. Cette publication présente donc des orientations, des choix possibles d'aménagement qu'il conviendra d'adapter au regard des spécificités de chaque territoire.

Chacune des fiches thématiques est illustrée d'un exemple local. L'Audap souhaite, par ces exemples de mise en pratique, assurer une promotion territoriale des projets innovants et encourager les communes qui souhaiteraient se lancer à leur tour dans de tels projets.

Une à une les communes du Pays Basque, du sud des Landes et du Béarn se lancent dans des projets d'avenir. A Lescar, les espaces verts sont gérés par des techniques de désherbage non polluantes. A Bayonne, l'évolution du matériel d'éclairage public, d'illumination et de feux tricolores permet des économies d'énergie spectaculaires. A Serres-Castet, la création d'une place publique conviviale où viennent s'organiser logements, commerces et services a redynamisé toute une partie de la commune...

C'est à chacun, en répondant aux enjeux d'aujourd'hui et en anticipant ceux de demain, d'encourager les projets locaux qui permettront la mutation globale de notre territoire.

21 fiches pratiques, 21 exemples locaux

- 1 Bayonne
- 2 Tarnos
- 3 Pau
- 4 Morlanne
- 5 Serres-Castet
- 6 Sare
- 7 Pau
- 8 Biarritz
- 9 Pau
- 10 San Sebastián
- 11 San Sebastián
- 12 Espelette
- 13 Anglet
- 14 Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées
- 15 Bayonne
- 16 Guéthary
- 17 Bayonne
- 18 Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées
- 19 Ascaïn
- 20 Le département des Pyrénées Atlantiques
- 21 Bayonne

Comment maintenir ses habitants et en accueillir de nouveaux ?

Comment encourager une vie de quartier ou de village ?

Comment favoriser le bien-être et la qualité de vie des habitants ?

Comment sortir du tout voiture ?

Comment maîtriser les dépenses de gestion et d'énergie ?

Comment se prémunir des pollutions et des risques sur la santé ?

Comment faire émerger des choix partagés entre élus et habitants ?

Sommaire

1 Optimiser et anticiper les potentialités foncières	p 9
2 Ancrer les nouveaux aménagements dans l'existant	p 13
3 Développer une offre de logements adaptés et diversifiés	p 17
4 Maintenir et attirer les activités économiques dans les cœurs de villes	p 21
5 Favoriser la mixité des usages et des activités	p 25
6 Offrir des espaces publics fédérateurs et de qualité	p 29
7 Réconcilier ville et nature	p 33
8 Aménager des paysages de qualité	p 37
9 Redonner une place aux jardins ouvriers et à l'agriculture de proximité	p 41
10 Proposer des déplacements alternatifs à la voiture	p 45
11 Restreindre l'usage de l'automobile	p 49
12 Cohabiter dans l'espace public	p 53
13 Réduire la consommation d'énergie et utiliser des énergies renouvelables	p 57
14 Gérer les eaux pluviales de manière intégrée	p 61
15 Modérer l'éclairage public	p 65
16 Programmer l'assainissement	p 69
17 Gérer les déchets de la collectivité	p 73
18 Accompagner les événements naturels	p 77
19 Encourager et soutenir les dynamiques locales	p 81
20 Développer l'apprentissage du développement durable	p 85
21 Faire participer chacun à la vie et à l'avenir de la commune	p 89

1

Optimiser et anticiper les potentialités foncières

L'intérêt

Le foncier est une richesse épuisable qui doit être gérée au plus près des besoins d'une commune afin de ne pas hypothéquer son développement futur. Aménager de nouveaux espaces doit s'envisager de manière économe et s'anticiper.

De nombreux terrains non bâtis sont naturellement considérés comme libres de toute occupation et désignés comme les plus propices à recevoir des extensions d'urbanisation. Ainsi, les espaces naturels sont communément envisagés comme des réserves foncières facilement aménageables. L'absence de constructions ne signifie pas pour autant que ces parcelles n'ont pas de fonctions. Elles ne sont pas « du vide » et jouent souvent un rôle majeur dans la vie communale. De même, les terres agricoles ont un rôle économique, social et environnemental. Supports d'emplois, d'activités agro-alimentaires et de production locale par les circuits courts, elles contribuent à l'identité du territoire et du paysage.

Un excellent moyen de réduire la consommation foncière d'une commune consiste tout simplement à reconstruire le tissu urbain déjà existant, c'est-à-dire à le renouveler. Zones industrielles désaffectées, zones commerciales délaissées, bâtiments insalubres ou vacants... qu'il s'agisse de terrains ou de constructions, ces espaces peuvent être reconquis en ayant recours aux différentes formes décrites dans cette fiche.

Le premier intérêt du renouvellement urbain réside dans sa localisation qui est souvent proche des équipements, des services, des espaces publics. Le second avantage est économique puisqu'il permet à l'opération de bénéficier de la viabilité, réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, de gaz et d'une voirie déjà constituée pour la desservir.

Quelques réponses

Renouveler

Les parcelles mutables dans un tissu urbain constitué sont souvent plus nombreuses qu'elles ne le paraissent de prime abord au sein même des quartiers et bourgs anciens. Ainsi, au sein de la Communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz, une analyse fine a révélé environ 50 ha de terrains susceptibles de muter (Audap 2009).

Pour recenser le potentiel de renouvellement urbain, il faut constituer un référentiel qui va définir les caractéristiques de la mutabilité. Communément sont considérés comme mutables :

- les friches industrielles, militaires, ferroviaires... c'est-à-dire les zones dont l'ancienne vocation est révolue,
- les zones résidentielles, commerciales ou artisanales dont le taux de vacance est très élevé,
- les secteurs déstructurés,
- les îlots où le bâti est insalubre ou menace ruine,
- des « dents creuses », terrains non construits dans le tissu urbain.

D'autres biens auxquels on ne pense pas immédiatement offrent un potentiel rapide d'évolution et représentent de véritables gisements pour le renouvellement urbain. Il s'agit des terrains publics faiblement bâtis, des infrastructures viaries aux dimensions disproportionnées, des parkings sous-utilisés ou encore des parcelles enclavées.

Densifier

Dans les zones urbanisées anciennes, il est fréquent que l'occupation d'une parcelle soit inférieure au maximum autorisé par la règle locale d'urbanisme.

Il est alors possible, en remodelant le bâti, d'atteindre la surface maximale autorisée par densification de la parcelle.

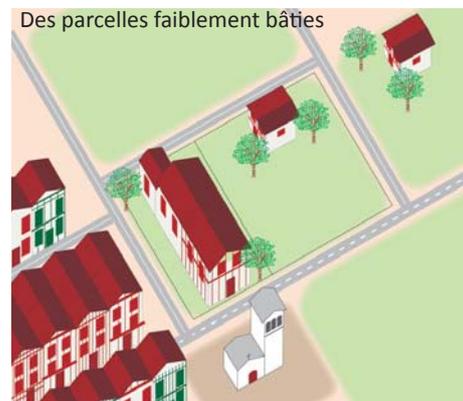
Une solution consiste à diviser la parcelle pour créer un nouveau lot à bâtir. Une autre solution, dans la mesure où les règles de hauteur maximale ne sont pas atteintes, se trouve dans la surélévation des bâtiments existants, méthode bien connue des constructeurs des siècles passés.

Optimiser

Tout d'abord, il est important de réduire la taille moyenne des parcelles constructibles.

Dans les années 70, un habitant du Pays Basque consommait 500 m² de terrain. Aujourd'hui il consomme 625 m² (Audap 2008).

Cette dé-densification provoque un étalement urbain croissant qui va à l'encontre d'un urbanisme durable. Ce phénomène, associé au surenchérissement du foncier, rend ces lots financièrement inaccessibles à

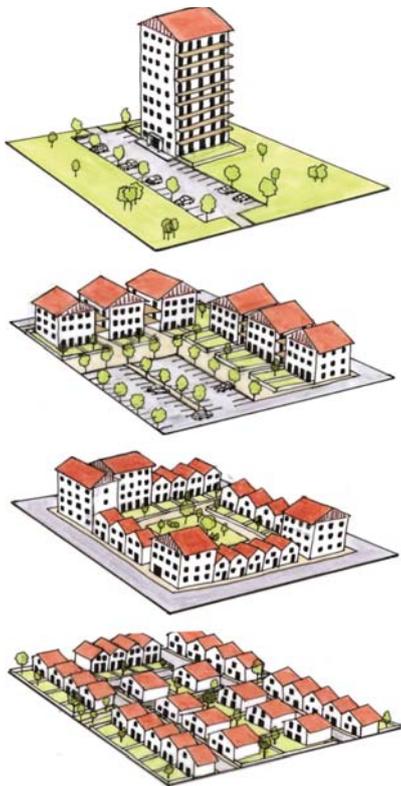


une grande majorité de la population. Sont ainsi exclus du marché les ménages aux moyens plus modestes. La forme et l'occupation des parcelles offrent aussi des potentialités d'optimisation du foncier.

Un parcellaire en lanières étroites et allongées peut permettre de réduire le coût de la desserte en voirie et réseaux divers.

De même, l'économie de foncier est réalisable par l'implantation du bâti en





Même densité pour un COS de 0,5

limite de parcelle.

Sur rue, elle crée une continuité de façade soulignant ainsi le caractère « habité » du quartier.

Implanté en limites séparatives, l'habitat individuel accolé non seulement réduit la consommation foncière mais aussi celle d'énergie.

La construction en limite de parcelle est également un moyen de rendre possible à terme une éventuelle redensification par un redécoupage

parcellaire.

Adopter de nouvelles formes urbaines

La densité d'un quartier participe à la convivialité. Derrière le mot « densité » se cachent de multiples formes urbaines. L'urbanisme durable promeut des habitations moins consommatrices d'espace qui offrent cependant des espaces extérieurs intimistes pour chacun : habitat individuel groupé ou mixte, habitat collectif avec entrée individuelle, toit-terrasse accessible ou large balcon...

Anticiper les évolutions foncières pour éviter les spéculations

Une stratégie d'aménagement et une veille foncière visent à anticiper l'évolution du prix du foncier.

La collectivité locale a la connaissance précoce des projets d'aménagement. Elle peut donc prévoir les impacts sur le marché qu'auront des projets tels que le passage d'un bus en site propre. Cette avance sur les acteurs privés doit lui permettre de constituer des réserves foncières à des prix maîtrisés.

Pour ce faire, plusieurs modes d'acquisition permettent à la collectivité de se rendre propriétaire des biens immobiliers nus ou bâtis pour réaliser des opérations d'intérêt général et

Des outils locaux d'anticipation et d'acquisition

L'**Établissement Public Foncier Local (EPFL)** Pays Basque est un outil d'intervention qui apporte aux collectivités adhérentes une aide juridique, technique et financière pour l'acquisition et le portage des biens immobiliers nécessaires à la mise en œuvre de leur stratégie d'aménagement.

Le **Fonds d'Intervention Foncière** est un outil opérationnel d'acquisition de foncier, qui permet à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées de porter du foncier afin de réaliser des opérations mixtes d'habitat. Une partie du foncier acquis par le FIF est ensuite revendue aux opérateurs HLM.

La **mission de prospection foncière** de la CAPP est un outil d'anticipation qui permet d'identifier des biens bâtis et non bâtis potentiellement mobilisables pour la production de logements locatifs sociaux.

aménagements prévus par l'article L300-1 du code de l'urbanisme : l'achat à l'amiable, l'exercice du droit de préemption, l'expropriation après déclaration d'utilité publique.



Opération proche du centre, Poey-de-Lescar



Nouveau quartier à Olette



Maisons individuelles accolées, Morlanne

Ils l'ont fait !

Bayonne

45 600 habitants

Un renouvellement urbain intégré

Localisation : Quartier Saint-Esprit

Rue Aristide Briand / Rue du Tene

Opérateur

Comité Ouvrier du Logement (COL)

La résidence du Relais postal des Illustres est exemplaire à plusieurs titres : son intégration au site, sa densité et la mixité sociale qu'elle organise.

Une mixité sociale planifiée

Cette opération résidentielle de 45 logements en accession sociale à la propriété a été réalisée en 14 mois sur d'anciens locaux professionnels (société Garouste) et livrée en 2003.

Ce renouvellement urbain est constitué d'immeubles de ville et de maisons en bande organisés autour d'une place intérieure.

Indicateurs surfaces et densités

Nombre de logements	42
Surface de la parcelle	2035 m ²
Emprise bâtie au sol	71 %
COS construit	1,98
Densité résidentielle	221 log./ha
Emprise Espaces Verts	0,28
Emprise Voirie	0

Une intégration en coeur de ville

L'opération se situe au centre du quartier Saint-Esprit de Bayonne, proche des commerces et services, dans un secteur présentant un bâti dense de centre-ville (immeubles en R+2, R+3).

Une opération dense en cohérence avec le contexte urbain

Le réaménagement de cette parcelle en angle s'intègre au tissu existant et à la volumétrie générale en alignant ses façades sur la rue et son épandage sur les constructions voisines.

Une large typologie de logements a été programmée : 3 T1, 5 T2, 18 T3, 15 T4 en duplex et 1 T5 en duplex.

Une réflexion sur la gestion des espaces tampons entre privé et public a été menée notamment pour l'entrée piétonne du bâtiment. Les stationnements s'organisent en sous-sol.

L'opération est remarquable par sa densité résidentielle de 221 logements à l'hectare. Cette forte densité s'explique par l'absence d'emprise de voirie au sein de la parcelle.



Façade intégrée au linéaire existant



Vue aérienne de la parcelle



Espace semi-public au coeur de l'îlot

Pour en savoir plus :

- Pour un Habitat dense individualisé, 20 formes urbaines diverses et contextuelles *CERTU, juin 2009*
- Faire ville avec les lotissements *Ariella Masboungi, Frédérique de Grave-laine, Le Moniteur, 2008*
- Ambiances, densités urbaines & développement durable *François Pélegrin, Elisabeth Pélegrin-Genel, Broché, 2007*
- Premier Plan n°17 - Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité *PUCA, septembre-novembre 2008*
- Habitat-Formes urbaines. Densités comparées et tendances d'évolution en France, *FNAU, 2006*
- Des villes durables pour une petite planète *Richard Rogers, Le Moniteur, 2008*

2

Ancrer les nouveaux aménagements dans l'existant

L'intérêt

Dans les communes qui ne présentent pas de potentialités de renouvellement urbain, le développement passe par l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation.

Chaque nouvelle opération, afin de respecter l'identité de la commune, doit s'insérer dans l'existant en prenant en considération les particularités qui le caractérisent.

La localisation du secteur à urbaniser est primordiale. Le nouvel habitant doit pouvoir, grâce à des distances courtes, se déplacer à pied et rejoindre tous les points d'intérêts communaux : transports en commun, commerces et services, équipements scolaires, sociaux et sportifs, parcs et espaces naturels... Cet urbanisme de proximité n'est possible que lorsque les nouvelles constructions sont implantées en continuité de la trame urbaine.

Lier le nouvel aménagement à l'existant permet ainsi de constituer un maillage perméable assurant une cohésion urbaine. C'est aussi un moyen de réduire l'usage de la voiture et d'instaurer, au sein du quartier ou du village, des liens de proximité. Enfin, c'est un gage d'économie : en réalisant les nouvelles opérations en contact avec l'existant on limite l'extension coûteuse des voies et réseaux divers.

A chaque nouvel aménagement, la forme de la ville ou du village change. Les franges urbaines doivent donc être repensées. Afin de ne pas se fermer aux futures extensions, chaque opération doit rester ouverte et ne pas tourner le dos à son environnement. La commune doit aussi se fixer des limites claires et lisibles à l'urbanisation, cela allant de pair avec un travail sur la qualité des entrées de village et de ville.

Quelques réponses

Ouvrir des zones à urbaniser connectées au tissu existant

Pour préserver les terres agricoles du mitage, éviter l'étalement urbain consommateur de réseaux et d'espaces naturels, les zones ouvertes à l'urbanisation doivent se situer dans la continuité de la ville ou du village.

C'est entre autres dans le Plan Local d'Urbanisme -PLU- que se définit l'organisation générale du territoire communal. En limitant le nombre des zones AU aux terrains en continuité avec l'existant, la collectivité dessine un urbanisme de proximité.

Créer des liens

Greffer le nouveau maillage à la trame communale signifie travailler dans la continuité des voies existantes. Il est nécessaire de veiller à ce que le réseau viaire et l'espace public soient un élément de jonction entre les anciens et les nouveaux quartiers.

Les systèmes d'impasse sont dans cet esprit à éviter. En plus de générer des surcoûts de fonctionnement des services publics, ils participent à l'enclavement des zones résidentielles.

Les cheminements pour les piétons et les cyclistes doivent être planifiés pour relier les nouvelles habitations au centre (venelles, petites rues) ainsi qu'à l'environnement naturel limitrophe (sentiers et chemins ruraux).

Donner des repères et des perspectives

La liaison de deux quartiers relève aussi de la perception visuelle.

Des perspectives et des axes de vue vers un repère communal symbolique, une place, une tour ou un clocher lient les espaces et facilitent les transitions.



Lotissements en impasse



Absence de trottoir dans un lotissement



Des liaisons entre les quartiers et les principaux équipements

Anticiper les connexions avec les aménagements futurs

L'opération nouvelle doit déjà prévoir les relations avec les futurs secteurs de développement de la commune.

Même si ces opérations restent potentielles, chaque nouveau projet doit prendre en compte l'extension possible du tissu urbain.

Cette anticipation se traduit par des connexions (rues, routes, sentiers) entre le tissu bâti et l'environnement limitrophe, par des voiries dont le gabarit pourra éventuellement évoluer en cas de nouvelles opérations.



Des cheminements doux lient les équipements, Ondres

Une entrée de ville peu lisible



Une entrée de ville marquée



Travailler les limites et les entrées

Il est important de pouvoir marquer des limites claires à l'urbanisation notamment dans l'objectif d'aménager des entrées de ville et de village attractives. L'étalement urbain et le développement fréquent de zones commerciales et artisanales aux portes des communes sont le résultat d'une planification qui a rejeté certaines activités à l'extérieur. Force est de constater que ces « sorties » sont aussi les entrées, la première image que l'on donne à voir au visiteur.

Les espaces naturels, les trames vertes et bleues constituent souvent des limites naturelles et historiques de l'espace urbanisé. La commune trouve avantage à s'appuyer sur ces tracés pour dessiner et ordonner l'organisation urbaine. La protection et la mise en valeur des espaces naturels sont au service de l'aménagement lorsqu'ils créent de vraies ruptures avec le bâti. Une ceinture verte par exemple accentue le sentiment d'entrer dans une zone habitée, induisant le changement de comportement routier.

Pour marquer cette limite et la maintenir au fil du temps, le contact entre l'espace naturel et le tissu bâti doit faire l'objet d'un soin particulier. La limite des quartiers doit suivre et respecter la forme de l'espace naturel sans l'empiéter. Elle souligne ainsi la lisière de cet espace en le considérant comme une entité. Une distance entre espace naturel et espace bâti sera respectée et pourra faire l'objet d'un aménagement de type promenade.



Une trame qui s'ouvre sur la nature, Tarnos

C'est aussi en évitant, à l'échelle de l'îlot comme à l'échelle de la parcelle, que les façades tournent le dos à l'espace public que la greffe d'un futur quartier sera possible.

La portée du PLU, exemples de dispositions :

- Limiter les zones à urbaniser aux espaces proches du centre-ville,
- Prévoir des dispositions spécifiques aux zones AU de lisière : hauteur, marge de recul de fond de parcelle, aspect extérieur des constructions
- Interdire les voies en impasse et rendre obligatoire le principe d'intégration du nouveau maillage à la trame viaire existante et future.

Ils l'ont fait !

Tarnos

11 150 habitants

Un nouveau quartier dense

En 2003, des terrains situés en centre-ville et appartenant à l'origine au CRE-RATP, d'une superficie de 3,2 ha, sont vendus en partie à un opérateur privé, en partie à la commune.

Après une période de concertation, la commune étant à l'époque sous Règlement National d'Urbanisme, l'opération est montée. Il s'agira d'un ensemble d'immeubles et d'une école élémentaire, le quartier de l'Aïrial.

Les concepts ayant dicté le projet

La commune dotée d'un fort potentiel économique et disposant d'un environnement naturel de grande qualité, est attractive et subit une forte pression foncière. La forme urbaine choisie pour optimiser la densité est donc des petits immeubles collectifs avec balcons.

Parallèlement la commune s'engage dans la redynamisation de son centre-ville par des services, des commerces de proximité et des logements. Le projet s'inscrit dans cette logique.

Un quartier en coeur de ville

L'apport de population de ce projet est estimé entre 520 et 600 habitants.

Ce programme comprend 8 bâtiments collectifs abritant au total 230 logements, soit 5 % de T1, 35 % de T2, 35 % de T3 et 25 % de T4.

Un quart des appartements est réalisé en financement social. Une partie est destinée à l'accession à la propriété, le reste à la location en secteur libre.

La SHON de l'opération a été plafonnée à 18 300 m² représentant un COS de 0,8 environ. La volumétrie des bâtiments a été définie à partir de la perception de ce programme depuis la RD810. Ainsi, la hauteur des bâtiments respecte une ligne horizontale calquée

sur la hauteur de l'Hôtel de ville réalisé précédemment.

L'opération maintient des perspectives visuelles sur l'espace boisé situé à l'Est du programme, participant à l'équilibre entre densité urbaine et nature.

Les espaces verts occupent d'ailleurs 22% de la superficie du programme.

Une école comme élément structurant

En complément des logements en construction, une 5^{ème} école élémentaire de 8 classes pour un effectif de 180 enfants a été édifiée sur le même terrain.

Cette école bénéficie d'une restauration scolaire, d'un accueil préscolaire et d'une salle d'évolution sportive ouverte aux associations.

Cet équipement participe aussi à l'intégration de l'opération dans la vie communale.

Indicateurs surfaces et densités

Nombre de logements	230
Surface de la parcelle	3,2 ha
COS construit	0,8
Densité résidentielle	72 log./ha
Densité de population	180 hab./ha
Emprise Espaces Verts	22%



Des espaces publics de qualité

Pour en savoir plus :

- Entrées de ville et article I.111-1-4 du code de l'urbanisme
Certu / Dafu, 1997

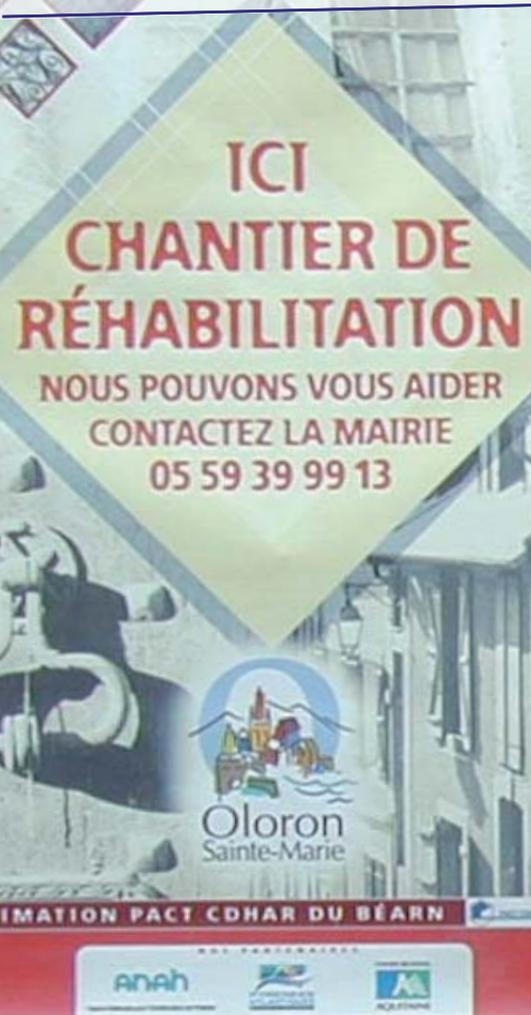
- Références pour les entrées de villes : Nîmes, Dijon, Antony, Chambray, Agde
Certu, 1996

- Entrées de ville
Certu / Stéphanie Frobert, 1999

- Les entrées de ville, une affaire de commerce ou d'hospitalité
Article de Christophe Gibout, Echanges / Surfaces, Puca, n°78, décembre 1997

- Repenser l'économie de la construction
François Pellegrin, le moniteur, n°5366, septembre 2006

Comment maintenir ses habitants et en accueillir de nouveaux ?



3

Développer une offre de logements adaptés et diversifiés

L'intérêt

Le besoin des ménages en matière de logement est de plus en plus diversifié et varie selon l'âge, la composition familiale, le milieu social, le lieu d'emploi, les loisirs...

Chaque commune doit pouvoir accueillir sur son territoire la diversité des situations des ménages : familles nombreuses et personnes seules, ménages à faibles et hauts revenus, jeunes et seniors, à travers un parc de logements varié. Cette diversification concerne la typologie des logements (collectif, individuel) mais également le type de produits (accession, locatif, locatif public, intermédiaire, hébergement...).

L'un des enjeux majeurs d'une politique d'habitat est de permettre une production de logements suffisante pour offrir à tous l'accès à un logement décent.

Deux actions sont envisageables pour mettre en œuvre cette politique :

- la construction qui permet l'augmentation du parc immobilier,

- la réhabilitation et l'entretien du parc existant pour le rendre décent, attractif et réduire la vacance.

Plusieurs objectifs, rendus obligatoires par des lois récentes, sont à prendre en compte pour mener à bien ces deux types d'interventions.

Le premier objectif pose le principe de l'accès pour tous à un logement à un coût abordable. Il revient aux collectivités de mettre en place des stratégies foncières et immobilières permettant la maîtrise des coûts.

Le second objectif est de rendre le logement accessible partout et d'éviter la ségrégation socio-spatiale (ghetto de personnes défavorisées ou enclaves «dorées»), la mixité sociale étant l'un des facteurs-clés de la cohésion sociale.

Les collectivités doivent aussi lutter contre l'exclusion des publics précaires qui ont des besoins spécifiques : jeunes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, gens du voyage...

Quelques réponses

L'habitat et les enjeux urbains

L'articulation entre les enjeux urbains et ceux de l'habitat est de plus en plus organisée à l'échelle supra-communale. La compatibilité du PLU avec le Programme Local de l'Habitat (PLH), élaboré à l'échelle intercommunale, participe à cette articulation.

Le PLH s'organise autour d'actions détaillées et territorialisées et précise des objectifs quantifiés ainsi que la localisation des nouveaux logements. L'objectif général affiché est de conforter les pôles urbains autour de l'offre de transport en commun et des centralités existantes.

A l'échelle nationale, le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) institué en 2003 travaille à la transformation des quartiers fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

Cela se traduit par l'amélioration des espaces urbains, le développement des équipements publics, la réhabilitation et la résidentialisation de logements locatifs sociaux, la démolition de logements pour cause de vétusté ou pour une meilleure organisation urbaine.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, deux quartiers font l'objet d'un PNRU, l'un à Bayonne, l'autre à Pau.



Réhabilitation en centre-ville de Bayonne

Le renouvellement urbain des quartiers anciens

Mettre en œuvre des politiques d'amélioration et de développement de l'offre immobilière privée et initier la restructuration d'îlots dégradés

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, de renouvellement urbain ou de renouvellement rural (OPAH) sont

Adaptabilité du bâti au fil des ans

L'évolution des modes de vie modifie les besoins des habitants. Pour y répondre un logement doit pouvoir être agrandi, réduit, transformé, adapté au gré de ces usages.

Par exemple, des maisons ou immeubles construits grâce à des systèmes porteurs minimaux (peu de murs porteurs ou poteaux-poutres) permettent un aménagement plus libre de l'espace intérieur selon que l'habitant préfère un plan libre ou plusieurs pièces.

De même, l'habitant doit aussi pouvoir s'approprier certaines pièces selon ses besoins. Ainsi, si le concepteur prévoit des caractéristiques spécifiques pour la pièce annexe d'une maison (éclairage naturel avec fenêtre et isolation), le propriétaire pourra choisir d'en faire un garage, un bureau, un atelier, une buanderie ou même une nouvelle chambre. La construction d'un studio autonome accolé ou séparé de la maison principale peut aussi offrir des solutions pour loger un adolescent, un jeune adulte, une personne âgée.

Indicateurs

Certains indicateurs permettent de mesurer les besoins et l'impact des politiques d'habitat sur un territoire :

- indicateurs socio-démographiques,
- indicateurs de réhabilitation du parc (public, privé),
- indicateurs de constructions neuves (publiques, privées),
- indicateurs du marché immobilier



Logements collectifs récents, Arcangues



Logements individuels accolés, Oloron-Sté-Marie

des conventions passées entre une commune, une communauté d'agglomération ou de communes, l'État, la Région et l'Agence nationale de l'habitat en vue de rénover les logements anciens dans un secteur défini, voire d'aller jusqu'à la requalification d'un quartier dégradé. L'objectif d'une OPAH est de créer des conditions favorables pour que les propriétaires, bailleurs et occupants, investissent dans le confort ou la réfection des logements.

Un Périmètre de restauration immobilière -PRI- peut aussi être instauré afin de remettre en état d'habitabilité un immeuble ou un ensemble d'immeubles dans un périmètre défini.

C'est dans ce périmètre que peut être lancée une Opération de Restauration Immobilière (ORI). Cette procédure d'aménagement est un outil à la fois incitatif offrant des aides pour réhabiliter ou vendre mais aussi coercitif, les travaux de remise en état des immeubles étant déclarés d'utilité publique, les propriétaires qui n'obtempèrent pas peuvent être dessaisis de leur bien.

Inciter à la remise en location de logements vacants et à l'adaptabilité des logements pour des besoins spécifiques

Un programme d'intérêt général (PIG) permet d'intervenir sur des thématiques particulières comme le logement des jeunes, le logement des personnes âgées, l'insalubrité... ainsi que sur la résorption de la vacance. Sous l'impulsion politique de la commune, sur la base d'une contractualisation préalable avec l'Etat, l'objectif du PIG est de promouvoir des actions d'intérêt général en dehors d'une logique de projet de quartier ou de territoire.

Une taxe sur les logements vacants peut également inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des

logements inoccupés depuis au moins 5 ans. La taxe d'habitation frappant les logements vacants (THLV) est instaurée par simple délibération du Conseil Municipal.

Le traitement de l'habitat indigne

La notion d'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine.

Le repérage et les plans de résorption de l'habitat indigne sont introduits dans les actions des PLH et des programmes départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). La lutte contre l'habitat indigne est une priorité des politiques nationales de l'habitat.

Les OPAH et les PIG, en plus de permettre le renouvellement urbain, sont aussi des outils opérationnels de traitement de l'habitat indigne.

Enfin, afin de lutter contre les situations de mal logement, une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) peut être mise en place par les communes ou les bailleurs sociaux. Une équipe pluridisciplinaire autour de l'action sociale et du logement assure alors l'interface entre les structures s'occupant des personnes défavorisées face au logement et les offreurs potentiels de logements.

La portée du PLU

Evaluer les besoins en logements et adapter la production et le potentiel foncier ouvert à l'urbanisation en :

- Identifiant les potentiels fonciers en zones urbaines
- Identifiant des secteurs de « déficit en logements sociaux »
- Engageant une maîtrise du foncier des sites stratégiques pouvant dégager suffisamment de SHON pour la construction d'habitat social

Inscrire l'objectif de production de logements locatifs sociaux du PLH en :

- Déclinant les objectifs du PLH selon les différentes typologies de logements sociaux (locatifs/accession, et PLAI, PLUS, PLS...)
- Déclinant dans les secteurs faisant l'objet de ces orientations les objectifs précités

Inscrire un % de logements sociaux (en nombre ou en SHON) :

- Dans certaines zones U et/ou AU (par exemple dans les « zones de déficit en logements sociaux ») introduire une servitude de mixité sociale. Dès lors, en cas de réalisation d'un programme de logements, un certain nombre doit être des logements sociaux.
- Réserver un terrain ou un patrimoine bâti pour du logement social (ou pour un programme mixte logement social / logement privé). Pour être efficace, cet emplacement réservé doit s'appuyer sur le PLH qui permet de dégager une vision territorialisée des objectifs de production.

Favoriser la réalisation d'une certaine densité urbaine en appliquant un sur-COS pour les logements sociaux... La loi Engagement National pour le Logement prévoit pour les communes d'aller jusqu'à 50 % de dépassement du COS fixé par le PLU.

Ils l'ont fait !

Pau

83 900 habitants

Réhabilitation et construction de logements sociaux

Opération André Labarrère

Rue des Réparatrices dans un secteur très recherché en plein cœur de Pau, l'Office Palois de l'Habitat, a procédé à une opération d'acquisition-amélioration pour créer 8 logements (6 financés en PLUS et 2 en PLAI), qui participe à la qualité urbaine du centre-ville et à la mixité sociale du secteur.

Etant donné la situation privilégiée de cet immeuble, le prix de l'acquisition a engendré un surcoût financier. La CAPP a apporté une aide moyenne de 26 455 € par logement. L'Office Palois a également fait appel au Fonds d'aménagement urbain (FAU), présidé par le Préfet de Région, qui a versé une subvention de 86 200 € environ.

Résidence « Eco-Laü »

La Béarnaise Habitat a réalisé la résidence « Eco-Laü » située avenue de Buros à Pau dans le cadre du programme ORU du Hameau.

Cette résidence de 2 étages, livrée en 2008 est composée de 32 logements locatifs sociaux et de 2 locaux professionnels.

En plus de constituer un front bâti sur rue permettant la création d'une image urbaine dans ce secteur pavillonnaire, la résidence conforte une centralité commerciale secondaire.

Le bâtiment a reçu le label Habitat et Environnement. L'accent a été mis sur la réduction de la consommation énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables : panneaux solaires, toitures végétalisées, micro chaufferies collectives avec compteurs individuels, fenêtre avec isolation renforcée,

désolidarisation des structures des terrasses pour éviter les ponts thermiques. De plus, chaque logement peut profiter d'une terrasse loggia individuelle dont les jardinières sont irriguées à partir des eaux de pluie récupérées.

Le coût total de l'opération s'est élevé à 3 345 000 € dont 290 000 € de voies et réseaux divers.



Pour en savoir plus :

- Sites internet :

www.anah.fr
www.lesopah.fr
www.qualiteconstruction.fr
www.foncier.org

- Renouveler la ville - les nouveaux défis des professionnels de l'aménagement
D.Bertrand, D.Vanoni, B.Depresle, P.Joutard, Le Moniteur Editions, 2008

- Guide pénal « habitat indigne »
Chantal Bourglan, DGUHC, 2007

- Définition d'un système d'observation des expulsions locatives, de leur mécanisme et de leur prévention
JP.Grunspan, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, 2004

Comment encourager une vie de quartier ou de village ?



4

Maintenir et attirer les activités économiques dans les cœurs des villes et des villages

L'intérêt

L'économie est l'un des trois piliers du développement durable. Sa présence est gage de dynamisme, d'attractivité, de richesse et parfois même d'identité locale (le piment d'Espelette ou la laine des Pyrénées pour exemples).

Le développement économique durable se traduit localement par une vitalité démographique qui favorise le maintien de services publics (école, santé, poste, transport en commun).

La redynamisation économique d'un territoire est particulièrement cruciale lorsqu'on se situe en cœur de ville ou de village puisqu'elle participe à la vie urbaine, renforce les liens sociaux et évite l'effet « dortoir ».

Un cœur de ville ou de village peut être en perte de vitesse. Délaissé

par les habitants, il l'est ensuite par les commerçants et les entreprises de service. La vacance des locaux, le vieillissement des chefs d'entreprise... n'encouragent pas alors l'accueil de nouvelles activités.

Cette fiche s'attache à donner des pistes de réflexion pour réussir la redynamisation économique d'un cœur de ville ou de village.

Quelques réponses

Renforcer l'attractivité commerciale autour du cœur urbain

De nombreuses collectivités ont fait le choix de répondre à cette problématique en réaménageant leur place centrale. Ce sont des opérations lourdes tant au plan urbain, que financier ou social. Bien pensées, elles portent ensuite leurs fruits.

En plus de regrouper les commerces et les activités, ces opérations s'accompagnent d'une amélioration de l'accessibilité au centre. Le plan de circulation est revu, les trottoirs élargis, des terrasses créées, le mobilier urbain rajeuni, la circulation des personnes à mobilité réduite rendue possible...

La création d'espaces de rencontre et de vie incite au retour des habitants vers les commerces et les services de proximité. Cette opération demande un investissement fort de la collectivité.

Elle peut être amenée à soutenir les propriétaires privés des immeubles en façade, ceux-ci contribuant ainsi à la qualité de l'espace public : opérations de rénovation des logements, mise en valeur des façades...

Un juste milieu est à trouver entre un cœur de ville ou de village rendu plus agréable par l'absence de véhicules motorisés et la possibilité de disposer de places de stationnement à proximité des commerces.

Pour éviter les voitures « ventouses » (dont les propriétaires sont souvent les habitants ou les commerçants) et faciliter la rotation, plusieurs solutions existent : création de zones bleues avec mise à disposition de disques de stationnement, surveillance, stationnement minute, recherche de « poches » à proximité et réduction des places sur la voirie...

Enfin, on constate souvent une faiblesse dans la signalisation générale de la commune et tout particulièrement de l'appareil commercial et des espaces de stationnement. Il est utile de s'attacher à proposer une signalétique de qualité, homogène et lisible tout en supprimant progressivement la signalétique individuelle des professionnels.

Adapter les services et commerces aux besoins des populations

La nécessité de l'adéquation de l'offre et de la demande prend tout son sens localement. Afin d'assurer une viabilité économique de l'activité, une analyse des habitudes de consommation de la population et de l'aire de chalandise est indispensable. Si l'étude de marché est menée en règle générale par le porteur de projet, la collectivité peut mener de telles démarches afin d'identifier les besoins et susciter des implantations (notamment pour le développement de commerces multiservices en milieu rural). Le regroupement des activités permet aussi une synergie.



Place centrale et commerçante d'Ondres

Dynamiser le tissu économique local

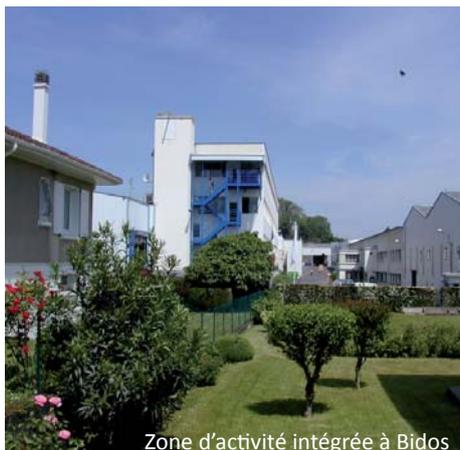
La collectivité peut encourager les professionnels à travailler ensemble. Artisans, commerçants et professions libérales, s'associent afin de conduire des actions collectives : développer une communication collective (sous la forme d'un annuaire des commerçants, d'un site Internet, d'un logo commun...), mener des opérations commerciales (braderie, chèques cadeaux...)

Le regroupement des professionnels, en association par exemple, permet également à la collectivité d'avoir un interlocuteur unique.

De plus en plus, les collectivités recrutent des agents de développement économique chargés de conduire la stratégie économique et d'animer le tissu d'entreprises.



L'identité d'Espelette repose sur le commerce de son piment



Zone d'activité intégrée à Bidos



Des dispositifs d'intervention économique territoriaux à actionner

- Opérations Collectives de Modernisation (ancienne ORAC) dans le cadre du FISAC (fonds géré par la DRCA)
- Volet économique des Contrats Communautaires de Développement du Conseil Général 64
- Volet économique des Contrats de Pays initiés par le Conseil Régional

Développer des Zones d'Activités Economiques

Une ZAE est un espace aménagé sous maîtrise d'ouvrage publique, en vue d'être commercialisé à des entreprises pour l'exercice de leurs activités.

En milieu rural, elles ont pour principale mission de répondre à la demande des entreprises déjà présentes sur le territoire.

En phase de développement, les entreprises peuvent avoir un besoin d'espace, de visibilité... et font donc le choix d'une relocalisation sur un site mieux adapté.

Ce mouvement libère des locaux commerciaux, ateliers dans lesquels des opérations de modernisation doivent être encouragées (intervention délicate dans l'offre privée) afin que les sites et les

bâtiments libérés ne deviennent des friches, voire changent d'usage (transformation d'un rez-de-chaussée commercial en logement par exemple, fragilisant en conséquence l'attractivité d'un centre-bourg).

La collectivité doit rester vigilante dans le choix des entreprises afin d'éviter toute concurrence interne à son territoire et de mettre à mal des secteurs plus anciens.

Soulager les coûts d'implantation

L'aspect financier joue également dans le choix d'implantation d'une entreprise. Dans les locaux lui appartenant, la commune peut proposer des prix de loyers incitatifs, notamment pour capter certaines d'activités ou soutenir la création d'activités (pépinières d'entreprises).

S'appuyer sur des partenaires économiques

Les Chambres consulaires, de Commerce et d'Industrie et de Métiers, sont des acteurs incontournables sur lesquels les collectivités locales peuvent s'appuyer. Elles assurent des missions de conseil auprès des entreprises sur les aspects commerciaux, juridiques, sociaux... et assistent également les collectivités dans leurs opérations collectives de soutien de l'activité commerciale et artisanale.

Ils l'ont fait !

Morlanne

400 habitants

Attirer des activités économiques

Dynamiser l'artisanat d'art

La Communauté de communes du canton d'Arzacq désire faire de Morlanne la vitrine culturelle du territoire et engage pour ce faire un partenariat avec le Département des Pyrénées-Atlantiques à travers le Contrat Communautaire de Développement. Morlanne jouit d'un patrimoine architectural remarquable (un château du XIV^{ème} siècle, une église du XII^{ème} siècle et une abbaye laïque construite au XV^{ème} siècle) qui accueille 20 000 visiteurs par an et offre de fait un cadre propice aux artisans d'art.



La maison Belluix avant sa réhabilitation

Concevoir un projet architectural

La Maison Belluix, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, a été retenue pour abriter ce pôle d'artisanat d'art, ainsi que l'Office de Tourisme.

Pour ce faire la réhabilitation du bâtiment est nécessaire. La restauration de trois plateaux nus de 100 m² environ chacun est menée dans les règles de l'art. L'aménagement permettra le travail des artisans, ainsi que l'exposition des pièces d'artisanat.

Valoriser l'économie culturelle

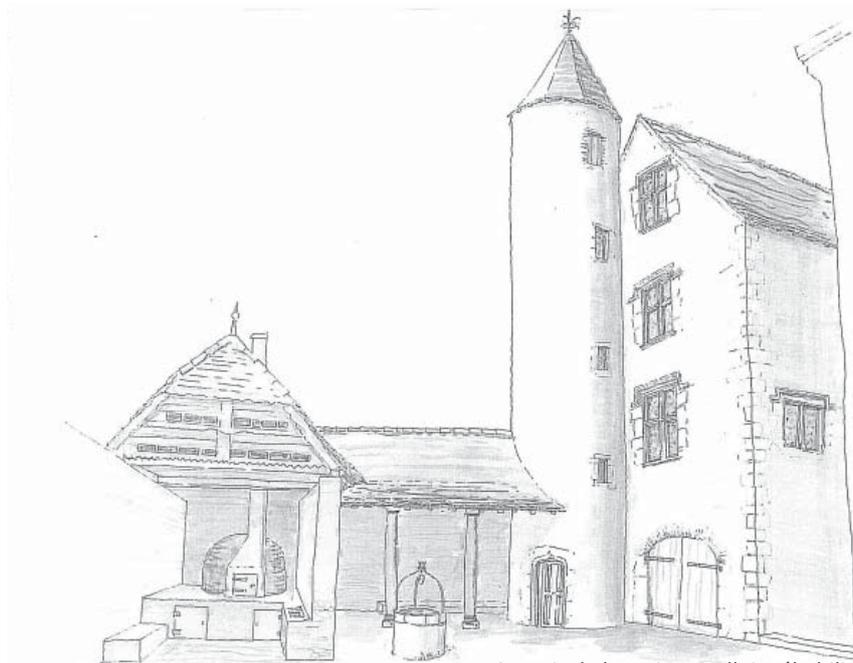
La collectivité est vigilante quant à la qualité des professionnels accueillis et la viabilité économique du projet. Des loyers à prix adaptés seront appliqués.

La collectivité porte ainsi un projet ambitieux mêlant culture et économie à travers lequel elle souhaite asseoir son identité pour développer une offre touristique et attirer de nouvelles populations et activités économiques.

Maitrise d'ouvrage : La Communauté de communes du canton d'Arzacq

Maitrise d'œuvre : Archésites (architecte du patrimoine de Bordeaux)

Coût approximatif global : 880 000€ (dont 76% de subventions)



Croquis de la maison Belluix réhabilitée

Croquis Archésites

Pour en savoir plus :

- La ville franchisée - formes et structures de la ville contemporaine
David Mangin, Editions de la Vilette, 2005
- Entreprendre la ville, Nouvelles temporalités, Nouveaux services
A. Obadia, Edition de l'Aube, 1997

- Comment améliorer la performance économique des territoires ?
Les troisième rencontre de la Caisse des Dépôts, Editions de l'Aube, 1999
- Attractivités et développement, Revue Mondes en développement, n° 149, 2010

- Dictionnaire du commerce et de l'aménagement
Sous la direction de R.P. Desse, A. Fournié, A. Gasnier, N. Lemarchand, A. Metton, J. Soumagne
Pur Editions, 2008

Comment encourager une vie de quartier ou de village ?

5

Favoriser la mixité des usages et des activités

L'intérêt

L'usage exponentiel de la voiture et l'application des théories progressistes, ont fait la part belle au zonage depuis 50 ans. Ce mode de pensée considère que les quatre activités de la vie d'un individu (habiter, travailler, se récréer et circuler) nécessitent d'être séparées pour optimiser l'organisation de la ville.

Les conséquences du modèle urbain qui en ont découlé sont fortement critiquées : augmentation des distances à parcourir pour aller d'une fonction à une autre, usage systématique de la voiture dans un contexte d'augmentation du prix du pétrole, zones résidentielles inanimées la journée et zones d'activités désertes la nuit générant des problèmes d'insécurité...

Malgré ces inconvénients, le zonage est toujours pratiqué et présent dans notre paysage : grande zone commerciale coupée du tissu urbain, parc d'activité sans connexion avec la ville, zone résidentielle où rien ne se fait sans la voiture...

Pour remplacer ce modèle, la planification urbaine redécouvre la notion de mixité fonctionnelle autour de laquelle s'était formée historiquement la ville.

Cette notion se définit par la présence de plusieurs fonctions au sein d'un même espace : qu'il s'agisse d'un quartier, d'une rue ou d'un immeuble. C'est l'un des premiers facteurs de mise en place d'un urbanisme de proximité. Cet urbanisme des courtes distances favorise la marche à pied et le vélo, et réaffirme le sentiment du bien vivre ensemble. Il permet aussi de rendre les quartiers vivants à toute heure de la journée, à tout moment de la semaine.

Malgré son intérêt, la mixité fonctionnelle est confrontée à une forte réticence de la part même des habitants qui craignent de subir des nuisances. S'il ne faut pas nier le risque de conflits d'usage, la mixité fonctionnelle peut s'organiser et faire consensus au regard des services qu'elle apporte.



Quelques réponses

A l'échelle du bâti

Ouvrir les rez-de-chaussée

Le moyen le plus aisé de mise en œuvre de la mixité fonctionnelle à l'échelle d'un bâtiment consiste à destiner le rez-de-chaussée aux activités commerciales, artisanales, ou de service. L'impact est immédiat. Le trottoir devient plus passant, plus animé. La transparence créée grâce à l'effet de vitrine approfondit l'espace et le rend plus traversant.

Plusieurs dispositions de la règle locale d'urbanisme peuvent favoriser l'activité en rez-de-chaussée dans les secteurs attractifs : sur-hauteur pour donner de la lisibilité, interdiction de murs aveugles, limitation des entrées cochères, implantation des constructions, règles de stationnement adaptées...

Penser aux changements d'affectation

Afin d'assurer la mixité fonctionnelle à l'intérieur d'un bâtiment, il est possible de changer l'affectation de certains logements en bureaux ou en commerce. Depuis la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, la possibilité de supprimer des logements notamment pour les transformer en locaux à usage commercial n'est plus liée à une auto-

risation préfectorale. Il est dorénavant plus facile d'exercer une activité professionnelle dans sa résidence principale.

A noter que la réversibilité de fonction d'un espace intérieur sera favorisée par le fait que l'architecte l'aura intégrée dans la conception initiale.

De même, il est parfois souhaitable de maintenir les affectations d'activités existantes quand elles sont menacées d'être remplacées par du logement. La règle local d'urbanisme peut rendre ces changements plus difficiles en réglementant l'aspect extérieur du bâtiment ou le nombre de places de stationnement par destination.

Réhabiliter pour préserver

Certaines communes possèdent des bâtiments-phares qui sont aujourd'hui désaffectés : manufactures abandonnées, anciennes écoles, casernes...

Afin de conserver ces éléments de patrimoine et de conforter leur rôle de repère dans le paysage urbain, la collectivité peut trouver intérêt à y installer un équipement ou une activité. Elle préserve ainsi l'identité architecturale ou patrimoniale locale tout en renforçant le dynamisme territorial.



Habitations, bureaux et commerces dans le même im

A l'échelle de nouvelles opérations

Pour chaque nouvelle opération d'aménagement, une commune doit s'interroger sur la possibilité de développer des fonctions variées. L'aménageur doit s'appuyer sur un effet de synergie pour aider à la viabilité des activités.

Cette diversité dépendra de la localisation de l'opération : axe passant offrant la possibilité d'une vitrine sur rue, présence d'autres équipements susceptibles de favoriser l'attrait du client ou du chaland comme un arrêt d'autobus, un parking relais, une école, un équipement public...

Chaque activité fonctionne par ailleurs en lien avec un seuil minimum d'habitants et d'activités.

C'est pourquoi des habitations peu denses ne permettront pas de créer de la mixité fonctionnelle.



Un commerce en rez-de-chaussée d'habitations à Arcangues

Ils l'ont fait !



neuble, Anglet

Serres-Castet

3600 habitants

La place des 4 saisons

Historiquement la commune de Serres-Castet s'est développée sur les hauteurs d'un coteau du Luy de Béarn. La commune a connu une croissance très importante qui s'est caractérisée par le développement d'une zone résidentielle en pied de coteau, le long de la route de Bordeaux.

Les questions à l'origine de la réflexion des élus

Comment créer des logements sociaux sur notre territoire ? Comment amener des commerces et services de proximité sur la commune ? Comment constituer un centre-bourg ou un centre de vie ? Comment faire le lien entre les deux espaces de développement de la commune : le haut et le bas ?

Une étude en plusieurs phases

Avec l'aide du Conseil général, une étude « petite ville » a tout d'abord été lancée. L'AUDAP a été sollicitée pour accompagner cette réflexion auprès du CREHAM de Bordeaux (cabinet régional d'études pour l'habitat et l'aménagement).

Cette étude a révélé la nécessité de créer un centre multi-activités autour d'une petite place existante située en pied de coteau, à proximité de la route départementale. Le choix de cet emplacement n'est pas anodin car il concerne un secteur résidentiel dont la commune n'a pas la maîtrise foncière. Quelques activités commerciales s'étaient toutefois développées de manière spontanée. Il y avait à l'époque une superette, un tabac-presse, un restaurant-bar ainsi que quelques petits commerces.

La commune a donc souhaité créer une place de marché. Pour connaître

les attentes et besoins des habitants, une étude sur l'aménagement et l'animation commerciale autour de la place des 4 saisons a été menée par un groupe d'étudiants de l'école supérieure de commerce de Pau.

La maîtrise d'ouvrage déléguée fut confiée à la Société d'Economie Mixte du Luy de Béarn qui assura, à partir des esquisses proposées, le lancement du concours de conception-réalisation et le suivi de l'aménagement de la place.

Le premier permis de construire a été délivré en 2003 pour un bâtiment commercial et d'habitation livré en septembre 2004 ; l'aménagement de la place et de la halle fut réalisé entre septembre 2004 et juin 2005.

Quelques difficultés de mise en œuvre

L'équipe municipale avait l'habitude de mener des projets d'aménagement sur des terrains nus dont elle avait la maîtrise foncière. Elle a été confrontée à la difficulté d'acquérir des parcelles privées et bâties.

Entre opportunités et négociations, l'achat de 4 propriétés bâties dont les murs et le fonds de commerce du restaurant-bar a été possible. Après démolition, elles ont été remplacées par une grande place dotée d'une halle pour le marché ainsi qu'un bâtiment de 2 étages comprenant 14 logements sociaux et 4 locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

Les emprises nécessaires à la création d'une contre-allée le long de la RD 834 pour desservir la place concernaient trois propriétés privées. Après des négociations délicates, les acquisitions ont été conclues sans recourir à l'expropriation.

L'aménagement urbain des espaces publics est une action d'accompagnement essentiel de la mixité des fonctions et le levier communal par excellence.

En offrant des emplacements visibles, accessibles, avec des vitrines sur l'espace public, en aménageant des trottoirs larges, en proposant des stationnements vélos, on encourage l'installation d'activités. Cela peut se traduire dans le PLU par l'obligation de créer un front bâti ou encore par l'obligation d'aménager un parking pour les deux roues.

La création d'activités dans les opérations résidentielles est un gage de mixité tout comme l'est, à l'inverse, l'implantation d'habitations dans les nouvelles zones d'activités quand il n'y a pas de conflit d'usage.

Une place très attractive

Dès le départ, la commune souhaitait maintenir un bar-restaurant dans le programme. L'attractivité du site a permis de trouver facilement un exploitant qui a racheté auprès de la commune le fonds de commerce au prix d'acquisition. Les trois autres locaux commerciaux ont rapidement été occupés par des activités de services : banque, fleuriste et traiteur. La collectivité n'avait pas exprimé d'orientations particulières sur la nature de ces futures activités. Parallèlement aux travaux, la commune a lancé un appel à candidature pour affecter les emplacements des étals. Les nombreuses réponses ont permis de sélectionner 25 marchands occupant à l'année.

Cette place est ainsi devenue un vrai lieu de vie qui accueille le marché hebdomadaire mais aussi le marché de Noël, le marché de printemps et des animations musicales à thème.

Vers l'élargissement de la centralité

La commune envisage aujourd'hui de développer un nouveau secteur en continuité de la place.

Une consultation est lancée afin de retenir une équipe d'architectes urbanistes pour proposer un schéma d'aménagement pour ce nouveau périmètre. L'idée est de créer un nouveau bâtiment associant là-encore commerces et logements.

La commune est accompagnée pour ce projet par la CCI qui réalise l'étude de faisabilité commerciale.



Financement

Coût total du projet : 3.600.000 €HT

Acquisitions : 650 000 €

Construction bâtiments : 1 500 000 €

Place et voiries : 1 100 000 €

Halle : 350 000 €

Le fonds de commerce bar-restaurant a été acheté et revendu au même prix.

Financeurs

Commune : 58 %

Revente logement : 25 %

FISAC (Etat) : 8 %

Conseil régional Aquitaine : 5 %

CG 64 : 4 %

Pour en savoir plus :

- Mixité fonctionnelle à défaut de mixité sociale ?
N. Semmoud, Edition Persée, 2004
- Comment concevoir un quartier multi-fonction pour promouvoir un dévelop-

pement urbain durable ?
J. Teller, Actes du colloque Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance, UNIL, 2005

- Les boîtes-Les grandes surfaces dans la ville,
R. Péron, L'Atalante, 2005
- L'offre de services en milieu rural - Quels outils ?
ETD, 2008

Comment encourager une vie de quartier ou de village ?

6

Offrir des espaces publics fédérateurs et de qualité

L'intérêt

L'aménagement de l'espace public est le miroir de la politique d'une collectivité.

Le défaut de maîtrise foncière publique ou de documents d'urbanisme prévoyant un traitement qualitatif de l'espace ouvert au public expose une commune aux choix d'aménagement des promoteurs privés et donc à des logiques économiques. Il est alors souvent constaté un traitement pauvre et peu fonctionnel des espaces destinés à devenir publics.

A l'inverse, la dimension politique de l'espace public peut aussi créer une situation de « trop plein ». L'espace public devient la vitrine de l'action municipale et a tendance à être sur-aménagé : jardinières, tonnelles, bornes, potelets, éclairage public... Cette surcharge en plus d'être coûteuse réduit la marge d'appropriation de ces espaces par les citoyens et nuit à leur lisibilité.

Entre ces deux travers, celle de l'absence de traitement qualitatif de l'espace public et celle de sa surcharge, un équilibre est à trouver.

L'aménagement de lieux simples, conviviaux et fonctionnels est un moyen de redonner aux espaces publics leur rôle premier : être des lieux de rencontre, d'échange et d'expression collective, des lieux de création du lien social entre les habitants.

L'espace public est aussi le lieu du passage. En tant que colonne vertébrale d'une ville, sa trame assure le lien entre les quartiers d'une ville ou d'un village.

L'espace public ne doit pas être considéré comme une fin en soi mais bien comme le moyen de mise en œuvre de ces deux fonctions.

De même il ne doit pas être le symbole de l'identité d'une commune mais le support de cette identité. Ainsi, ce ne sera pas le dessin d'un candélabre qui définira l'identité d'un village littoral (lampadaire bleu à la symbolique marine) mais bien ce qu'il mettra en valeur par son éclairage (la balade en bord de mer).

Quelques réponses

Aménager des places publiques

La place publique est l'espace de rencontre par excellence. C'est un lieu multifonctionnel par nature : détente, loisir (pétanque, pelote basque, jeux d'enfants...), rencontres (spectacles, marchés...). Il est rare qu'un quartier ou qu'un village ne possède pas sa place souvent dans le prolongement du parvis de l'église ou de la mairie. Ce lieu est un vide nécessaire au tissu urbain qui permet de faire respirer la ville et de créer des ouvertures et des perspectives.

Lors d'une restructuration ou d'une extension de quartier, la création d'une place est un moyen d'affirmer l'urbanité des lieux et d'offrir un espace extérieur confortable et propice aux échanges. Cependant, il est important de considérer l'offre existante avant de décider d'en aménager une nouvelle. Comme pour le commerce, la réussite d'une centralité secondaire est dépendante du bon fonctionnement de la centralité principale.

En termes d'aménagement, le gabarit d'une place doit être calculé en fonction de la hauteur des bâtiments la délimitant et du nombre de personnes susceptibles de la fréquenter simultanément. Ainsi, dans une place trop vaste, les usagers auront tendance à se répartir sur tout l'espace et le sentiment de densité et de point de rencontre sera inexistant.

Le confort ressenti est primordial pour rendre une place publique attractive.

Son orientation y contribue, permettant de profiter du soleil. Des plantations latérales et centrales peuvent offrir ombrage et rafraîchissement durant la saison chaude.

L'aération de la place doit être pensée en amont. Les villes ou villages situés dans des secteurs peu ventés chercheront à aligner l'ouverture des places avec la direction des vents dominants. En revanche en cas d'exposition à des vents importants, le choix sera fait d'ouvertures perpendiculaires à ces vents afin de briser leur trajectoire.

Enfin la présence d'assises (bancs, murets, marches...) est une condition nécessaire à la réussite de l'aménagement.

Concevoir des trottoirs fonctionnels

La largeur des trottoirs est un gage de facilité des déplacements piétons. Afin que deux personnes en fauteuil roulant puissent se croiser sans danger, un trottoir doit avoir une largeur d'1,80 m.

Pour rendre ces trottoirs praticables et sûrs, il est nécessaire aussi d'éviter tout obstacle. Lorsqu'un mobilier urbain est implanté, il est obligatoire de garder une largeur de passage d'1,40 m.

Choisir ses matériaux et son mobilier urbain

Le revêtement des trottoirs, voies piétonnes et places publiques doit être non meuble et non glissant.

Des matériaux durables et produits localement seront préférés pour l'aménagement des bordures et pour le revêtements des espaces publics. Ainsi une certaine perméabilité sera maintenue par un sol adapté : pavés et dalles avec joints engazonnés, sable compacté ou stabilisé, les revêtements bois, granite, terre crue...

Outre le mobilier urbain traditionnel (banc, arbre, poubelle, panneau de signalisation), l'espace public est aujourd'hui de plus en plus occupé par un mobilier de lutte contre le stationnement sauvage. Ces potelets et barrières de protection représentent de vrais obstacles pour les piétons et pour les personnes à mobilité réduite. D'autres moyens existent pour maintenir la voiture à sa juste place : la surveillance et la répression constituent un moyen de dissuasion efficace.

De même, il faut « profiter » des éléments existants (support vertical de la signalétique, feu de signalisation, corbeille, candélabre, arbre, banc, jardinière) pour les positionner de manière à assurer la protection « naturelle » du trottoir.



De simples aménagements suffisent à créer un espace de détente convivial. Bord de mer à San Sebastian

Limiter la publicité

Afin d'assurer la lisibilité et l'esthétique de l'espace public, une attention toute particulière doit être portée à l'encadrement de la publicité.

Le règlement local de publicité (RLP) est un document qui permet de lutter contre la pollution visuelle et contribue à préserver la qualité du cadre de vie des habitants.

L'initiative de ce RLP appartient à la commune. Le Préfet désigne le groupe de travail qui définira les zones de publicité interdite ou restreinte et la règle afférente (diminution des formats, positionnement en retrait des panneaux, limitation des enseignes...). Les secteurs concernés sont souvent les sites historiques, touristiques...

La limitation de la publicité réduit les recettes communales mais il est possible d'instaurer une Taxe locale sur la publicité extérieure, dont l'assiette est plus large et sa modulation possible par la collectivité.

Traiter les limites de parcelles et les espaces semi-publics

La qualité d'un espace, et du trottoir en particulier, dépend aussi du traitement des limites entre les parties publiques et les parties privées. Lorsque le bâti est en retrait de l'alignement, c'est la clôture qui joue le rôle de limite.

Les clôtures sont de nos jours souvent choisies par l'habitant pour le protéger de l'espace public. Ainsi,

les hautes haies végétales (thuyas, lauriers cerises, cyprès...) ou les barrières et grillages standardisés participent grandement au sentiment de monotonie caractéristique de certaines zones résidentielles. En plus de présenter un fort impact pour le paysage de proximité, les haies végétales composées d'une seule espèce contractent plus facilement des maladies et sont pauvres en biodiversité. Leur avantage, la pousse rapide, devient vite un inconvénient : ces essences nécessitent de nombreuses tailles qui produisent des volumes de déchets non compostables dans les jardins.

Le PLU gère l'aspect extérieur des constructions et peut tout à fait pallier cette uniformisation des clôtures. La prescription de haies champêtres composées d'essences variées et locales est souhaitable.

Dans des secteurs plus urbains, le respect de l'identité des lieux peut être assuré par le choix de clôtures aux matériaux nobles (briques, bois, terres, pierre, fer forgé...). Selon l'identité du quartier, la diversité des matériaux et des couleurs ou au contraire une certaine uniformité seront recherchées, l'objectif commun étant l'harmonie (hauteurs et compositions réglementées).

Pour les immeubles collectifs, la réalisation de grands porches permet de jouer sur les ouvertures visuelles et d'offrir des perspectives sur les cœurs d'îlot.

Par ailleurs, en maintenant des transparences et en limitant la hauteur des clôtures, la collectivité participe à la sécurité et au contrôle visuel de l'espace public et encourage les relations sociales avec le voisinage.

Enfin les espaces semi-publics ont un rôle déterminant. Générés par des marges de reculement, ces espaces sont souvent considérés comme des entre-deux sans réelle fonction. En qualité d'espace tampon ils peuvent pourtant devenir la continuité de l'espace public, un moyen d'unifier les paysages urbains quand les bâtiments sont hétéroclites (zones d'activité) ou à l'inverse de prolonger l'espace privé.

Ainsi dans certains quartiers de Rennes, les habitants peuvent creuser le trottoir devant chez eux et planter sur 15 cm de large. L'utilisation de terreau, d'engrais ou de produits chimiques y est interdite. Habitants, associations et services municipaux travaillent ensemble pour rendre les espaces privés comme publics plus agréables.

La plage

Le territoire du Pays Basque et du sud des Landes a pour atout de remarquables plages. Ces lieux de repos, de loisir, de « bain de foule » sont perçus et vécus comme des espaces publics. La plage sous-entend les « bords de plages » car l'activité de baignade en elle-même est parfois ressentie comme dangereuse, notamment pour les enfants en bas âge. Ces espaces ont un fort rayonnement puisque les habitants de l'intérieur des terres les fréquentent régulièrement.

Dès lors l'aménagement des bords de plage présente un enjeu majeur communal et intercommunal. Le littoral basque et du sud des Landes est déjà bien aménagé. Le travail engagé sur la continuité des promenades piétonnes et cyclistes reste à poursuivre dans le respect des sites naturels. De même, il est important de créer des liaisons douces sécurisées ainsi que des navettes permettant l'accès aux plages sans transformer les abords de la côte en espaces de stationnement.

Ils l'ont fait !

Sare

2 300 habitants

La place du fronton

Sare est un village basque du Labourd classé parmi les plus beaux villages de France. Ce label est une reconnaissance de sa qualité architecturale et notamment de ses maisons remontant au XVI^{ème}... et de son authentique place de village. Celle-ci, quoiqu'ancienne, présente toutes les caractéristiques d'un espace public durable et de qualité.

Une place, plusieurs usages

Reliant le fronton et la mairie, la place de Sare se situe à la croisée des routes qui traversent le bourg. Son emplacement central en fait le cœur du village autour duquel s'organisent les commerces, les services et les restaurants.

Un côté de la place est matérialisé par un fronton où se pratique la pelote. Cet usage assure à ce lieu une fonction sportive et récréative.

La place est aussi la localisation principale des festivités villageoises qui se déroulent tout au long de l'année : carnaval en février, cross des contreban-

diers, foire artisanale et gastronomique en août, fêtes du village «Sarako bestak» en septembre ainsi que les nombreuses animations organisées par les associations du village... Une scène a été construite récemment. Des gradins accueillent les spectateurs venus pour les animations organisées sur la scène ou sur l'aire de jeu.

Un aménagement de qualité

La place, rectangulaire et toute en longueur (environ 112 m sur 16 m), est orientée Est-Ouest. Le gradinage s'inscrit dans la topographie du site en s'insérant dans la pente naturelle du terrain et sert aussi d'escalier. Les tilleuls plantés le long des gradins assurent un ombrage bienvenu l'été.

Le mobilier urbain de la place est réduit à son strict nécessaire et souvent polyvalent. Les gradins permettent de s'asseoir mais constituent aussi le mur de soutènement. Les poubelles, arrêts de bus et de taxis sont implantés en périphérie de l'espace public de manière à ne pas gêner le déplacement des piétons. Le traitement du sol des trottoirs, de la place et des espaces de circulation est continu donnant

l'impression visuelle que l'espace public s'étend et gagne sur l'espace viaire.

Les matériaux utilisés sont à la fois simples et de qualité. Le fronton est constitué de pierres de taille. Gradins et murets sont blanchis ce qui donne une luminosité particulière ainsi qu'un sentiment de propreté. L'accès aux gradins est simplement engazonné et pavé.

L'espace public comme révélateur du paysage

Le rapport entre la place et son environnement est harmonieux. Les façades qui l'entourent ne sont pas aveugles mais au contraire participent à la composition d'ensemble en s'ouvrant sur l'espace commun, à la création de la centralité. La respiration que crée la place au sein du village permet aussi de dégager des vues et des perspectives paysagères, en particulier sur la Rhune. Enfin l'absence de publicité, d'enseignes agressives et de pollution visuelle à son abord, permet au regard de fixer les symboles du village et son patrimoine remarquable.



La foire au pottock



La place côté Fronton



La place côté Mairie

Pour en savoir plus :

- Guide «Une voirie pour tous», lettres d'informations du ministère des transports et du logement
Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer

- Revue Urbanisme N°346, Janvier/Février 2006
- <http://www.publicspace.org>
Site anglais sur les espaces publics européens les plus innovants

- Vues sur la ville, No 19. Décembre
Université de lausanne Institut de géographie, IRIS-Ecologie, 2007
- L'Espace public, Thierry Paquot
La Découverte, coll. Repères, 2009

7

Réconcilier ville et nature

L'intérêt

Si de plus en plus de personnes habitent la ville, il existe un fort attachement de la population à la nature. La présence d'un jardin dans son environnement demeure le premier équipement public spontanément cité par les personnes interrogées pour améliorer la qualité de vie en ville. On plébiscite les jardins par besoin de verdure, de calme, d'espace de détente et de jeux.

Au-delà de la demande des habitants, la présence de la nature en ville sert l'intérêt général. Elle garantit la préservation et le maintien de la biodiversité locale. Son rôle est aussi hygiénique. En réalisant la purification et le rafraîchissement de l'air, l'espace vert se double d'un effet tampon entre les nuisances visuelles ou sonores.

Deux types de cohabitation ville-nature semblent prévaloir.

La première est celle qui s'impose avec le temps, s'installe progressivement : friches envahies par la végétation

sauvage, bords de rivière, fossés, talus de voies ferrées...

La seconde naît par la force de création de l'homme. La nature est mise en scène et artificialisée. Ce sont les murs végétaux, les squares, les parcs urbains...

Ces deux visions se différencient par les paysages qu'elles modèlent mais aussi par leur coût de création et d'entretien. En revanche, toutes deux participent au maillage et à la continuité des corridors écologiques.

Aujourd'hui de nombreux outils existent pour mieux protéger la nature de l'urbanisation : Znieff, Natura 2000, Zico, Site classé...

Si tous ces outils sont nécessaires, leur efficacité reste dépendante de leur inscription dans un projet global de territoire visant à développer et à enrichir la nature au bénéfice des habitants.

Quelques réponses

Inventorier

La première des actions pour maintenir la nature en ville est d'inventorier les espèces, variétés traditionnelles et écosystèmes présents. L'idée qu'il n'y a pas de protection possible sans connaissance peut paraître évidente. Dans les faits les informations sont fragmentées. Un état des lieux précis permet de définir une politique de préservation adaptée mais aussi d'évaluer, le moment venu, l'efficacité de cette politique.

Les collectivités peuvent faire appel à plusieurs sources d'informations pour aider à la constitution d'un inventaire. Les établissements scientifiques regroupent le Muséum National, les muséums locaux, les universités et conservatoires botaniques. Les établissements publics (CREN, ONCFS, ONEMA, Agence de l'eau, ONF) ont aussi une bonne connaissance des milieux naturels. Enfin certaines associations d'usagers passionnés de la nature recèlent de vrais experts qu'il est possible de mobiliser.

Maintenir pour ensuite valoriser

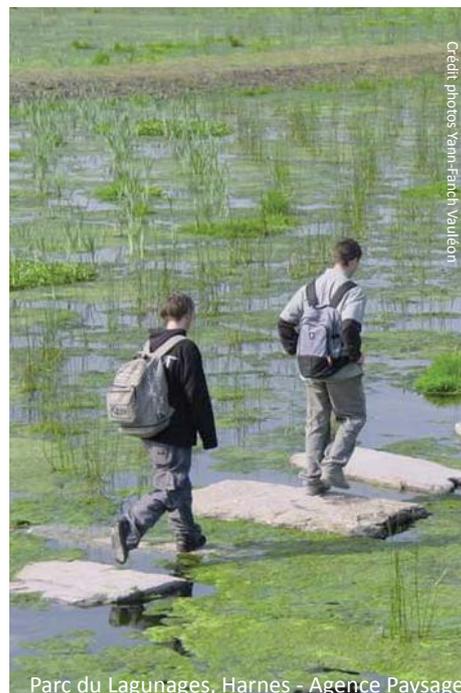
Le maintien d'un milieu doit être un préalable à tout aménagement. Pour protéger l'existant, trois facteurs sont primordiaux : la préservation de la nourriture, des lieux de reproduction et du cycle naturel entre prédateurs et proies.

Plusieurs actions simples peuvent être mises en oeuvre. Par exemple, le choix d'élaguer ou de tailler les arbres et arbustes à la bonne saison permet la survie de nombreuses espèces, en leur permettant de se reproduire. C'est aussi un moyen d'éviter la surpopulation localisée d'oiseaux en offrant de multiples lieux d'habitat : troncs d'arbres, branchages, cavités, berges, prairies, clochers...

De même, il convient de privilégier, pour les plantations communales, des espèces variées et adaptées au climat. Pyracantha, Cornouiller mâle, Epinevinette peuvent remplacer avantageusement le traditionnel thuya dans les haies.

Protéger passe aussi par le changement d'habitude. Les pesticides doivent être évités au profit de méthodes alternatives car ils détruisent les espèces fragiles, renforcent la résistance des maladies et polluent le sol, l'air et l'eau du territoire.

De même, l'éclairage nocturne participe au dérèglement de la nature. Cette pollution peut être réduite en limitant les plages de fonctionnement et la densité de la lumière.



Parc du Lagunages, Harnes - Agence Paysage



Le stade d'eaux vives, Pau



Promenade dans le golf de Billère

Intégrer la nature à tous les projets

La nature pré-existe à l'aménagement. Chaque nouvelle opération doit donc s'appuyer sur l'existant. Il s'agit d'adosser le développement urbain aux trames verte et bleue, architectures, naturelles du territoire.

Ces trames, dont l'importance est inscrite dans le Grenelle de l'environnement, sont identifiées notamment dans les SCoT. A l'échelle locale, elles permettent de maintenir les structures paysagères et les écosystèmes présents. Elles constituent aussi une richesse offerte par le territoire dont la simple valorisation sera un facteur de qualité urbaine.

A l'échelle d'une construction, en plus de végétaliser une façade ou une toiture, ce qui permet le maintien de certaines espèces, il est possible de travailler sur sa forme et son implantation afin d'offrir à chaque occupant un espace privatif qu'il pourra lui-même végétaliser.

Par exemple, pour un bâtiment de deux étages, les habitants peuvent bénéficier d'un jardin en pied d'immeuble, d'un large balcon et d'un toit terrasse.

La forêt urbaine

Plusieurs projets contemporains présentent la forêt urbaine comme une solution efficace pour répondre aux problématiques urbaines actuelles : l'envie de « vert » des habitants, le besoin de rafraîchir les villes à la saison chaude, la nécessité de recycler l'air pollué, la capacité de faire tampon aux nuisances sonores et visuelles.



Ils l'ont fait !

Pau

83 900 habitants

Plan de gestion de la forêt de Bastard

La forêt domaniale de Bastard a été reconnue Espace Naturel Sensible par le Conseil général des Pyrénées Atlantiques en 2006. Un plan de gestion est alors engagé par un groupe de travail constitué de l'ONF, du Conseil général, de la Ville de Pau et de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées. Les objectifs retenus sont le maintien de l'intégrité du couvert forestier et de la biodiversité, l'augmentation de la fréquentation du bois et l'organisation d'une veille environnementale.

Un plan qui repose sur des actions phares

Plusieurs initiatives sont mises en place :

- Un inventaire qui a permis la découverte de nombreuses espèces patrimoniales non recensées dont 12 espèces de Chiroptères, la cartographie des habitats naturels et l'analyse des dynamiques de déplacements des populations au-delà de la forêt.

- La fermeture du bois à la circulation automobile et l'arrivée d'une ligne de bus à l'entrée du bois.

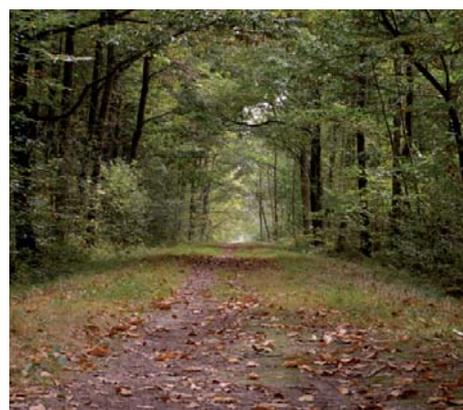
- Le débardage à cheval.

- La création de 14 mares qui s'inscrivent dans une volonté globale de réhabilitation de zones humides.

- La réalisation d'un sentier pédagogique.

La volonté d'étendre le périmètre

L'évaluation des actions de ce premier plan de gestion est en cours et esquisse les enjeux du prochain 2012-2022 : le désenclavement de la forêt et l'élargissement du classement « Espace Naturel Sensible » aux cours d'eau et aux boisements en amont et en aval de la forêt.



Surface : 290 ha

Financeurs : Conseil général 64, ONF, Ville de Pau, CDA

Autres partenaires : CREN Aquitaine, LPO, UPPA, Cistude Nature, CDIE Béarn, Groupe entomologique des Pyrénées occidentales, CECA

Coût total du plan de gestion 2006- 2010 : 888 000 € dont 43% par la ville de Pau

Pour en savoir plus :

- Des villes vertes et bleues, de nouvelles infrastructures à planifier, *AC. Werquin, PUCA, 2007*

- Composer avec la nature en ville, *E. Boutefeuf, CERTU, 2001*

- La nature dans la ville - biodiversité et urbanisme,

B. Reygrobellet, Conseil économique et social, 2007

- La demande sociale de nature en ville.

E. Boutefeuf, PUCA, CERTU, 2005

- La nature, singulière ou plurielle ? Connaître pour protéger

J. Lecomte, Les dossiers de l'environnement de l'INRA

8

Aménager des paysages de qualité

L'intérêt

Le paysage ne s'apparente pas uniquement au milieu naturel et dépasse largement ce qu'il est commun de qualifier d'espaces verts. Il ne se limite pas aux sites remarquables mais comprend l'ensemble des lieux que l'on perçoit au quotidien. Cela fait appel à notre capacité de porter un jugement sur ce que nous observons : rural, urbain, industriel, naturel, sauvage ou artificialisé par l'homme. C'est l'alchimie des formes, des lumières, des volumes et des essences qui constitue le cadre de vie.

Concevoir des paysages de qualité, c'est comprendre que chaque intervention participe au résultat, et ne peut pas se réduire à un coup de « peinture verte » final qui sauverait le tout. Tout ce qui caractérise un site mérite d'être mis en valeur : il faut respecter les vues, organiser les perspectives,

harmoniser les hauteurs, imaginer les distances, penser les couleurs dans leur éclairage...

En tirant parti des particularités propres à chaque lieu (topographie, hydrologie, repères urbains), un aménagement doit se concevoir en intelligence avec les usages. Les espaces publics, vecteurs de liens entre les quartiers, offrent l'opportunité pour les habitants et la nature de se cotoyer.

Les paysagistes, dont la culture tient ses origines de l'horticulture, ont une connaissance du monde vivant, qui leur permet de jouer un rôle majeur pour rendre durables les aménagements engagés par les collectivités.

Quelques réponses

Respecter les particularités du site

Les caractéristiques d'un site lui donnent une dynamique naturelle. Le relief, le boisement, la présence d'un cours d'eau sont autant d'atouts ou d'obstacles qui aident à définir les lignes directrices d'un projet.

Ainsi on comprendra que l'intégration paysagère n'est pas le fait de « paysager » les alentours d'un aménagement mais bien d'insérer cet aménagement dans son environnement.

Par exemple, construire sur un site pentu et boisé peut représenter l'opportunité de maintenir la ligne de crête. Des immeubles en gradins s'inscriront dans la topographie pour offrir une vue dégagée aux résidents. Planter les constructions et aménager les espaces de manière à préserver les bosquets existants conservent la permanence du boisement et offrent à moindre frais des espaces naturels autour des bâtiments.

Structurer l'organisation urbaine

L'architecture d'une nouvelle opération doit respecter, être en harmonie avec son environnement. L'organisation des formes bâties influence fortement la perception et le ressenti du passant et de l'habitant.

Par «respecter», il ne faut pas entendre reproduire. Ce sont les proportions et les caractéristiques des façades qui créent une harmonie. Le prolongement des gabarits et des lignes de construction est aussi un facteur d'équilibre visuel.

Le positionnement du bâti par rapport à la rue favorise le sentiment de cohésion du tissu urbain. Aménager un front bâti et une continuité de façade sur la voirie participent ainsi à la constitution d'une rue. En ouvrant les façades et en évitant les barrières visuelles et les pignons aveugles, on participe au sentiment de sécurité, de profondeur et d'animation de la rue.

L'importance des échelles entre la voirie et la hauteur du bâtiment ne doit pas être négligée. Une rue large avec des bâtiments bas (R+1) aura un caractère routier. En revanche, une rue étroite avec des constructions plus hautes (R+2, R+3) aura un caractère plus urbain et l'automobile roulera moins vite.

Pour redonner une échelle humaine au paysage urbain, on peut créer des systèmes de contre-allées réservées aux piétons agrémentées de plantations pour réduire le sentiment de trop grande largeur. Surélever le bâti est une autre solution pour retrouver un rapport équilibré entre « vide et plein ».

Ouvrir des perspectives

Concevoir des paysages accueillants et lisibles peut simplement s'appuyer sur la mise en valeur des éléments remarquables de la collectivité.

Cette valorisation passe par l'ouverture de perspectives et de vues vers les



Paysage industriel, port de Bayonne



Boulevard des Pyrénées à Pau, les arbres ont été éêtés pour ouvrir l'horizon

Ils l'ont fait !

monuments architecturaux et les repères naturels de la commune.

La clarification des lignes et des tracés, c'est-à-dire des trottoirs, des cheminements piétons permet aussi la lisibilité de l'organisation urbaine.

Aménager des espaces naturels multi-usages

Enfin, pour aménager de manière durable et éviter le gaspillage d'espace au sol, le paysagiste peut travailler les espaces naturels afin qu'ils remplissent plusieurs usages.

Un bassin de rétention des eaux pluviales à ciel ouvert peut être conçu comme un jardin public. Un espace tampon boisé contre les nuisances sonores et olfactives peut prendre la forme d'une forêt urbaine qui répondra aux envies de « nature » des habitants. Un parc de lagunages peut servir de parc urbain et d'espace pédagogique.

Biarritz

27 500 habitants

Le jardin et les aménagements paysagers de la Médiathèque

La colonne vertébrale d'un nouveau quartier

Le jardin des Rocailles est l'élément structurant du nouveau quartier Jules-Ferry de Biarritz.

Proche de la Place Clémenceau, la restructuration de ce quartier a pour objectif l'émergence d'un centre-ville élargi et multipolaire.

Reconstruit en lieu et place de l'ancien Lycée Technique et de l'École Hôtelière des Rocailles, le quartier Jules-Ferry accueille un pôle culturel : une médiathèque, une Ecole Supérieure d'Art et le Conservatoire National de Région.

La réhabilitation de l'école primaire Jules-Ferry, la recomposition des voies et espaces publics périphériques ainsi que la construction d'un parking souterrain de 247 places, viennent compléter cet ensemble.

Une liaison paysagère en cœur de ville

Le jardin des Rocailles est essentiel dans cette recomposition urbaine.

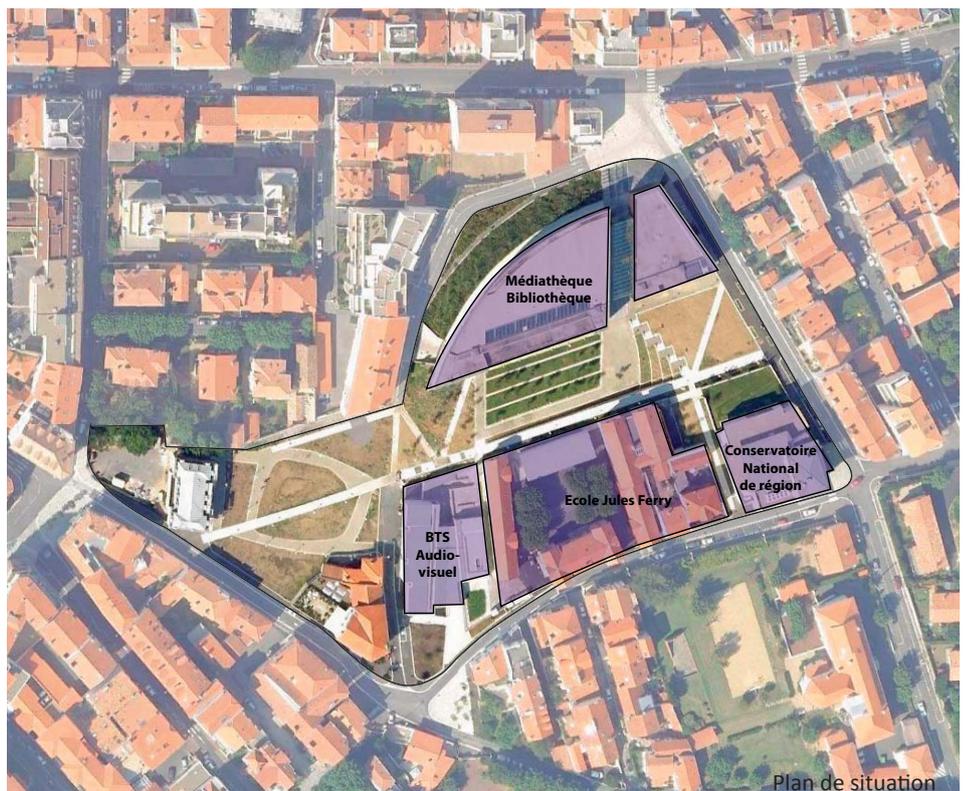
Il est un lien entre les nouveaux équipements du quartier dont il facilite les échanges.

Implanté au cœur du quartier, ce vaste jardin est aussi un lieu de passage. En prenant la forme d'un large cheminement réservé aux piétons, le jardin assure un traitement harmonieux de la dénivellation, près de 10 m, entre le bas et le haut du quartier.

C'est enfin un lieu de vie d'une superficie de 8000 m² et un espace de respiration ouvert à un public varié (habitants du quartier et usagers des équipements) et qui permet plusieurs usages : rencontres, flâneries, repos...



Le parc paysager du Château de Pau



Plan de situation

Une composition en terrasses

Entre la Médiathèque et le Conservatoire, une placette plantée de pins domine le site. Chênes-lièges, massifs de fleurs, gazon et mobiliers de repos, magnolias et plantes de terre de bruyère composent un espace de promenade.

Le Conservatoire s'ouvre sur un jardin créant une continuité avec cette placette. Une série de larges gradins de pierre permet de rejoindre le niveau inférieur, distribuant les deux volumes du bâtiment de la médiathèque.

Les matériaux utilisés pour l'aménagement des placettes, escaliers, trottoirs et chemins sont à base de calcaire et de sable.

A l'ouest de la rue Beauséjour, le jardin s'organise autour de la Villa des Rocailles offrant des mobiliers de repos et des lieux ombragés. Un autre jardin fleuri se découvre au devant de la villa des Acanthes.



Un jardin qui fait lien entre les quartiers



Un jardin qui s'inscrit dans un fort dénivelé



Un espace de respiration dans la ville

Surface : Environ 8 000 m²

Maîtrise d'ouvrage et financement :

Ville de Biarritz
CABAB

Maîtrise d'œuvre :

Michel et Christine Pena (paysagistes),
Patrick Baggio et Anne Piechaud (architectes, urbanistes)

Calendrier :

septembre 2005 - décembre 2006

Coût de la réalisation :

4,88 M€ HT

Pour en savoir plus :

Le Jardin en mouvement, de la Vallée au Jardin planétaire,
Gilles Clément, Sens & Tonka, 2007

- La tentation du paysage : le rural, son image et l'éternel retour
A. Curnier, Sens et Tonka, 2000

- Manifeste pour le Tiers-paysage
Gilles Clément, Sujet Objet, 2004

- Le parc naturel urbain : un concept pour renouveler les rapports ville-nature. Le cas du parc naturel urbain de la Feyssine.

J. Maitre, TFE, ENTPE, 2003

- L'envers des villes
A. Laguarda, Sujet Objet, 2006

- Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent
M. Corajoud, Actes Sud, 2010

9

Redonner une place à l'agriculture de proximité

L'intérêt

L'agriculture de proximité est une culture, un élevage, un maraîchage dont la production est consommée à proximité du lieu d'exploitation.

Elle a deux avantages principaux.

D'une part, c'est un moyen d'encourager un secteur économique local fragilisé par la mondialisation et dont le rôle est pourtant vital et structurel pour la société. D'autre part, ce mode de faire permet de limiter les intermédiaires entre producteurs et consommateurs et de réduire le transport des denrées alimentaires.

A côté, les jardins ouvriers, solidaires ou familiaux sont représentatifs d'une agriculture non productive présentant de nombreux intérêts. C'est une activité ludique et riche d'apprentissage. C'est aussi un moyen de resserrer les liens

sociaux entre voisins de parcelles et de permettre l'insertion sociale et économique des populations les plus défavorisées. C'est enfin l'occasion de pourvoir à certains de ses besoins alimentaires. En région Aquitaine, 3 ha peuvent suffire pour subvenir aux besoins en légumes et en fruits de 50 familles à l'année.

Ces différentes formes de production participent au maintien de paysages de qualité et à la diversité biologique.

Par ailleurs, ces espaces ouverts au cœur des quartiers ou aux franges de l'urbain permettent d'aérer la ville ou d'en dessiner les limites.



Quelques réponses

Maintenir les exploitations agricoles existantes et encourager les nouvelles exploitations

La première action à envisager est l'élaboration d'un zonage clair et stratégique des zones agricoles dans les PLU. Une première protection peut être apportée par les SCoT. Il est possible de classer en « zone agricole protégée » (ZAP) les secteurs dont la préservation présente un intérêt général. Il s'agit de maintenir les exploitations existantes en évitant leur fragilisation.

Le mitage est le premier facteur du morcellement des terres agricoles et donc de mise en danger de l'exploitation.

Dans les villes, il est prévu par le code de l'urbanisme une servitude légendée « terrain cultivé à protéger en zone urbaine » qui peut pérenniser la vocation agricole.

Parallèlement, afin de contrecarrer la pression foncière et la spéculation qui l'accompagne, une veille foncière doit être mise en place.

La SAFER Aquitaine Atlantique est un outil au service des collectivités qui permet d'assurer cette veille. De plus, la collectivité locale peut signer avec la SAFER des conventions de surveillance et d'intervention foncière. Par ces conventions, les collectivités sont informées des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) portant sur la cession de terres agricoles.

Ainsi une vente suspecte (prix hors marché...) peut faire l'objet d'une préemption par la SAFER alertée par la collectivité et s'accompagner d'une révision du prix. La SAFER rétrocède le bien à un agriculteur ou à la commune. Des dispositions sur la destination et l'exploitation du bien peuvent être insérées dans l'acte de vente pour

pérenniser l'activité agricole durant plusieurs années.

Des démarches participatives visent à récolter une épargne solidaire auprès d'habitants pour acheter des terres, ensuite louées à des agriculteurs. Cette démarche présente plusieurs intérêts : enlever le poids de l'acquisition foncière, principal frein à l'installation de jeunes agriculteurs, recréer du lien entre agriculteurs et urbains mais aussi permettre au citoyen de s'engager dans une action collective et solidaire.

Créer de nouveaux débouchés pour la production locale

Les Amap (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) sont depuis quelques années en plein essor à tel point que la demande des habitants est souvent plus importante que l'offre.



Une Amap est un partenariat entre des consommateurs et un exploitant local qui fonctionne sur un engagement réciproque : le consommateur s'engage à acheter pendant une durée déterminée un panier de produits de saison que lui fournit l'exploitant.

La collectivité peut être moteur dans ce processus en mettant en relation des exploitants et des groupes de volontaires, en organisant ces rencontres ou en prêtant gracieusement des locaux pour les réunions préparatoires à la création de l'Amap puis pour la distribution des paniers hebdomadaires.

Aménager des jardins solidaires pour les habitants

Terrains vagues, enclaves dans le tissu urbain, terrains réservés à long terme pour un équipement ou un aménagement public... nombreux sont

les sites délaissés dans ou en bordure des villes. Il est possible de leur donner une seconde vie ce qui permet à la fois de soigner l'image de la commune, d'économiser leur entretien, tout en offrant un espace ludique et utile aux habitants.

Les jardins partagés ou solidaires sont souvent gérés par une association locale parfois aidée par la collectivité. Cette association définit les règles internes de fonctionnement (ex : interdiction de produits phytosanitaires, aspect des abris de jardin, heures d'ouverture, gestion des espaces communs, des déchets et ressources...) et gère les cotisations, l'affectation des sols et les inscriptions des intéressés.



Jardins potagers dans l'agglomération paloise



Coteaux du Jurançon



Jardins potagers à Biarritz



Jardins potagers à Fontarrabie

Le retour des jardins potagers !

Dans l'agglomération paloise, de nombreux projets de jardins potagers fleurissent.

La ville de Pau élabore actuellement un cahier des charges pour la réalisation de Jardins (jardins de production, jardins d'insertion et jardins familiaux) dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Hameau. Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- développer une activité d'insertion par l'activité économique autour des jardins et de la production agricole ;
- participer au rapprochement du social et de l'économique ;
- valoriser un espace actuellement en friche qui participe de la qualité du quartier ;
- faire émerger un nouveau lieu de convivialité dans le quartier qui associe les productions agricoles à d'autres activités (économiques, pédagogiques, artistiques, festives...) ;
- favoriser les échanges et la mixité sociale ;
- participer à l'ouverture du quartier vers le reste de la ville et de l'agglomération.

Ils l'ont fait !

Pau

83 900 habitants

La valorisation agricole et alimentaire des réserves foncières

Promouvoir l'agriculture durable en zone urbaine

La Ville de Pau a concrétisé fin 2009 un projet de valorisation agricole et alimentaire de ses réserves foncières avec la Fédération Départementale des Centres d'Initiatives de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural (FD CIVAM). Ce projet s'inscrit dans le cadre de sa politique de biodiversité et de retour de la nature en Ville.

L'objectif est de promouvoir l'agriculture durable en zone urbaine : la disparition de l'agriculture n'est pas inéluctable, au contraire, elle participe de la qualité de vie en zone urbaine, avec des aménités positives sur la gestion des paysages, la création d'emplois et le renforcement du lien social.

La ville de Pau s'est donc engagée au maintien d'un volume minimum de 6 hectares de terrains destinés à l'agriculture de proximité et de jardins partagés, sur le territoire communal.

Une diversité d'activités agricoles

Un secteur de 8 ha a été identifié au nord de la ville (zone du Parkway). Ces terrains ont été conventionnés pour une mise à disposition minimale de 3 ans. Le CIVAM propose aujourd'hui trois types d'activités sur ces premières parcelles :

- Les parcelles solidaires, qui, sous forme d'ateliers de production collective de légumes offrent un lieu d'apprentissage et de découverte des techniques de l'agriculture biologique. Les récoltes sont partagées par les participants au projet.
- Une production légumière, participant au développement d'un système alimentaire local, et susceptible d'alimenter la cuisine communautaire qui a en charge l'élaboration des repas des restaurants scolaires de l'agglomération paloise mais aussi de crèches municipales, centres de loisirs, écoles privées, service de portage à domicile, foyers logements de personnes âgées, maisons de retraite, restauration municipale...

- Des terrains sont mis à la disposition de la SAS GRAINES. Cette couveuse agricole facilite l'installation hors cadre familial des personnes souhaitant s'orienter ou se réorienter dans le domaine de l'agriculture, en bénéficiant d'une structure d'appui et d'un accompagnement individualisé.

En encourageant la mixité sociale et les partenariats avec le tissu associatif local, la Ville de Pau a pour objectif, à travers ce projet, de créer un nouveau support d'éducation à l'environnement et au développement durable en pleine ville et de sensibiliser la population à une agriculture durable garantissant une alimentation de qualité.

Pour mettre en œuvre ce projet la Ville de Pau s'est engagée à verser au CIVAM une subvention de 17 900 € par an.



Les premières installations agricoles de la zone Parkway, Pau

Pour en savoir plus :

- Urban agriculture magazine
*Revue consacrée à l'agriculture urbaine, éditée par le RUAF (Resource center for Urban Agriculture and Forestry).
Publiée en plusieurs langues dont le français. Voir www.ruaf.org.*
- Quelle agriculture pour les espaces périurbains ? M. Bacchialoni, *Revue Labyrinth* n°9, 2001
- Multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine, A. Fleury, *Les cahiers de la multifonctionnalité*, n°8, 2005
- Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?
Claire Lamine, Editions Michel Y., 2008
- Jardins partagés, Utopie, écologie conseils pratiques
Laurence Baudalet, Terre vivante, 2008



10

Proposer des déplacements alternatifs à la voiture

L'intérêt

Après plusieurs décennies d'hégémonie de l'automobile, l'homme questionne la place de ce mode de déplacements dans l'organisation des villes et des territoires. Cette culture du «tout automobile» contribue très largement aux émissions de gaz à effet de serre, et entraîne des problèmes de plus en plus importants de congestion. Si d'importants efforts sont aujourd'hui consentis pour promouvoir d'autres modes de déplacements, le recours à l'automobile est toujours dominant, même dans les villes les plus exemplaires.

La « mobilité durable » apporte des éléments de réponse. Elle a pour ambition de garantir la possibilité pour tous de se déplacer, tout en permettant la réduction de la congestion et en limitant les émissions polluantes.

Quels sont les leviers proposés pour mettre en place cette nouvelle offre de mobilité ?

Cette fiche aborde cette question en liant les approches de conception urbaine et d'organisation des réseaux.

En effet, si la compétence « mobilité » est de plus en plus abordée par des autorités supra-communales (intercommunalité, département, région), la réussite d'une politique de transport reste dépendante des conditions urbaines mises en place localement pour faciliter et encourager ces démarches.

Quelques réponses

Créer les conditions urbaines nécessaires aux modes de transport alternatifs à la voiture

La desserte par les transports collectifs (bus, car, ter), est déterminée par la densité d'habitants, d'emplois et de scolaires présents sur le territoire.

Cette logique s'explique par la volonté de satisfaire les besoins du plus grand nombre d'utilisateurs (passer et s'arrêter là où il y a le plus de monde), et pour des raisons de viabilité. En effet pour qu'un transport collectif desserve un territoire de manière régulière et cadencée, il est nécessaire qu'il puisse transporter des passagers tout au long de la journée et non uniquement aux heures de pointe. Il en va de l'efficacité économique des réseaux mis en place. Ainsi, afin de viabiliser un transport en commun en site propre, des études récentes ont évalué la densité nécessaire à 50 habitants+emplois+scolaires par hectare dans la zone d'influence des 300 mètres autour de l'axe.

La commune a donc intérêt à organiser son développement (localisation de l'habitat, des activités, des équipements, en générant un tissu urbain plus compact et des formes urbaines plus denses) afin que sa structure urbaine soit propice à l'accueil des transports collectifs.

Les contrats d'axe sont des démarches négociées entre une autorité organisatrice des transports et une commune (ou un EPCI) pouvant accueillir un projet de transports collectifs, dans une logique « donnant-donnant ».

Les usagers bénéficient d'un service de transport collectif performant, à la condition que la commune par exemple s'engage à des actions favorables à l'usage de ce service (amélioration des cheminements aux arrêts, systèmes de franchissement prioritaires des carrefours, implantations de nouvelles fonctions de part et d'autre de l'axe...

Proposer une offre de mobilité plurielle

Le nombre d'automobilistes a fortement augmenté, et les infrastructures arrivent à saturation. L'objectif est aujourd'hui clair : diminuer la part modale de la voiture dans la chaîne de déplacements par la mise en place d'une offre alternative.

Cependant, ce n'est donc pas dans l'opposition des modes que la solution réside, mais dans la proposition alternative. C'est la première étape d'un vaste processus sociétal. Il est souhaitable que, « quels que soient le lieu et l'heure, celle-ci puisse être gratifiante pour l'utilisateur non motorisé, très attractive pour le conducteur potentiel d'une voiture, au point qu'il préférera laisser celle-ci au garage » (Le Gal).

Une offre multimodale et stimulante

Afin de répondre aux attentes et aux besoins des utilisateurs, afin de multiplier les possibilités de se passer de l'automobile, l'offre alternative doit être plurielle et multimodale.

Une première approche consiste donc à proposer une offre globale de mobilité. C'est une démarche de plus en plus suivie par les autorités organisatrices de transports urbains, qui auparavant géraient majoritairement des réseaux de transports collectifs et se structurent aujourd'hui comme des centrales de mobilité. L'offre globale de mobilité propose ainsi des vélos en libre service, du transport à la demande (de plus en plus innovants), des navettes d'hypercentre, des navettes fluviales, des systèmes d'autopartage, des autobus...

Une offre qualitative et valorisante

La voiture est pour bon nombre synonyme de confort, de liberté, voire d'identité. Il faut en conséquence que l'offre alternative soit attractive et valorisante.



Vélo à louer à Bayonne

Ainsi, l'un des principaux enjeux pour les opérateurs de transports publics est devenue la question de l'image et de la qualité de service. Un exemple illustre cette prise de conscience. Le bus à haut niveau de service (BHNS) propose un service organisé autour d'une desserte majoritairement en site propre, une offre performante et cadencée, une amplitude de service importante, un matériel roulant de dernière génération, des stations en lieu et place de points d'arrêts - le tout « packagé » autour d'une communication offensive...

D'autre part, la question de la tarification est également très présente. Les principaux sujets sont aujourd'hui l'intégration (adaptée à plusieurs modes complémentaires), l'adaptation (selon le nombre de trajets, la personne qui voyage, l'heure et le jour du trajet...) et le coût pour l'utilisateur (refonte des grilles tarifaires, gratuité de certains réseaux, tarifs spéciaux...).

Mobilité, distance et territoire : « la notion d'interface »

Si proposer une offre alternative multimodale est une étape essentielle au report modal, elle n'est que partielle. La chaîne de déplacements s'entend sur un territoire qui, s'il semble commode à appréhender lorsqu'il est dense et compact, l'est beaucoup moins hors des hypercentres.

Ainsi, l'interface entre territoire, distance et mode de déplacements est essentielle et soulève divers questionnements : Quel mode de transport pour quel type de déplacements ? Quelle articulation des offres ?

Proposer une offre intermodale optimisée

Si le véhicule personnel est très souvent choisi pour des trajets très courts pour lesquels il existe dès aujourd'hui une véritable alternative (la marche à pied pour les déplacements de moins d'un kilomètre, le vélo pour ceux de moins de 3 kilomètres), il l'est également pour des déplacements intermédiaires pour lequel le rapport distance-temps est décisif.

C'est le cas des trajets périurbains vers les centres. L'alternative à l'automobile passe souvent par le couplage des modes. Plusieurs cas sont classiquement observés : TER+bus, TER+Vélo, VP+TER...

Ces pratiques interrogent l'organisation de l'intermodalité, et son efficacité. L'organisation des pôles d'échange est importante pour faciliter le passage d'un mode à un autre (et la perception de cette « rupture de charge »), ainsi que celle des services (optimisation des correspondances, amélioration de la distribution et de la validation des titres de transports, compatibilité billettique...).

Des solutions globales de mobilité

Au-delà du couplage des modes, des solutions ad-hoc sont proposées afin d'optimiser la desserte des territoires les plus denses, jusqu'aux plus diffus. On peut notamment citer le cas du tram-train, qui avec l'utilisation d'un seul matériel roulant, permet de desservir des zones urbaines denses (avec une infrastructure de type tramway), puis évoluer vers des polarités plus éloignées (en utilisant l'infrastructure ferroviaire traditionnelle), le tout dans le souci d'une offre globale facilitée pour l'utilisateur.

C'est également le cœur de compétences des services interurbains, proposés par les Conseils généraux. On constate un vrai regain d'intérêt et des solutions innovantes sont proposées : ouverture de bandes d'arrêt d'urgence sur les autoroutes pour les services interurbains (Grenoble depuis 2007), séparation des flux scolaires et pendulaires, restructuration des réseaux, politique tarifaire agressive (les Landes en 2009 avec les « Ligne Express » à 2€), intégration tarifaire (province de Gipuzkoa en Espagne, depuis 2008), mise en place de services innovants (utilisation du wifi)...

Des réflexions autour du transport à la demande et du covoiturage comme modes de transports adaptés au milieu rural sont également d'actualité (Rapport Jamet, Mai 2010).

Les enjeux du « deux roues motorisés »

Le « deux roues motorisé » est un mode qui pour beaucoup répond aux problématiques de congestion dans les villes denses, tout en étant synonyme de liberté et de rapidité.

Il est important d'intégrer ce mode dans l'ensemble des réflexions concernant la mobilité, avec ses spécificités propres : impacts environnementaux, nuisances sonores, intégration dans les politiques de stationnement, sécurité routière...



Ils l'ont fait !

San Sebastian

185 000 habitants

L'offre Cercanias

Cercanias est l'équivalent espagnol du RER, c'est-à-dire un transport en commun desservant une région fortement urbanisée. Il est proche d'un train régional classique mais se caractérise en plus par des horaires cadencés et denses, des stations rapprochées, une tarification spécifique, une bonne interconnexion avec les autres moyens de transport, une infrastructure souvent dédiée et enfin la traversée de certains centres-villes en tunnel.

Consistance de l'offre

Entre Irun et San Sebastian, l'offre quotidienne est constituée de 40 « Aller-Retour ». Un train circule toutes les 30 minutes en heure creuse et toutes les 15 minutes en heure de pointe. L'amplitude du service est importante, de 05 H 20 le matin, à plus de 23 H 00 le soir.

Technique ferroviaire

Cette liaison ferroviaire est performante en particulier grâce à deux facteurs : une double voie sur laquelle le trafic ferroviaire « hors Cercanias » est peu dense (environ 20 %) et du matériel automoteur (ne nécessitant pas de changement de motrice) parfaitement adapté à des interdistances entre les arrêts courts (performance en termes d'accélération et de freinage). Cela permet de réaliser

des services de type « RER » : temps de présence à quai très faible, rapidité de la liaison (23 minutes en moyenne entre Irun et San Sebastian), fiabilité et ponctualité des services.

Interface Urbanisme / Transports

Au delà de la performance ferroviaire, le service Cercanias a ceci d'intéressant qu'il bénéficie d'un tracé très bien inscrit dans le tissu urbain. La desserte est véritablement dense, avec un point d'arrêt tous les 2 kilomètres et les communes desservies sont très denses (ex : Pasaia, 1500 habitants / km², San Sebastian 3000 habitants / km²). Les arrêts se situent en cœur de ville.

Tarification / Billettique

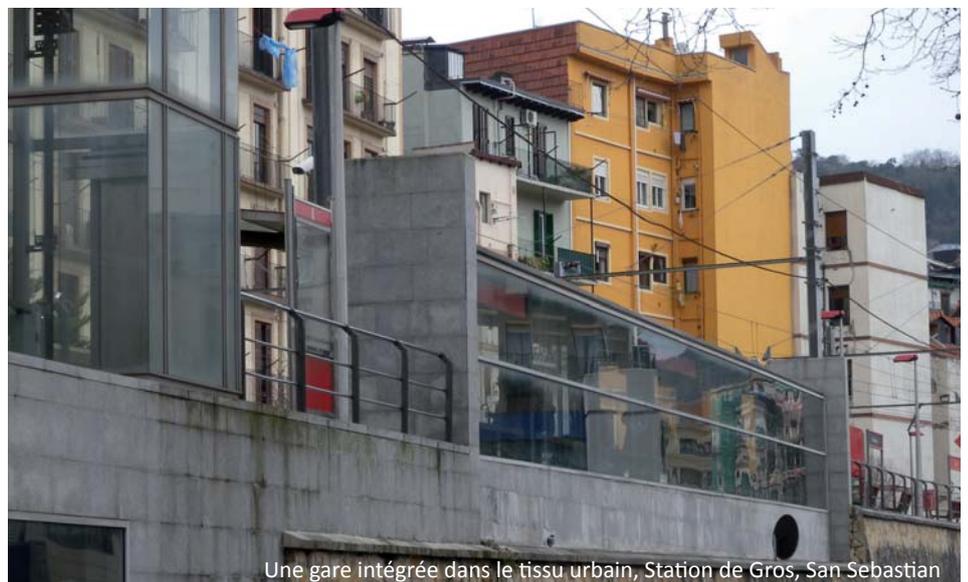
Le service Cercanias intègre la démarche billettique Lurraldebus. Celle-ci a été mise en place à l'échelle du Gipuzkoa

et permet aux usagers d'emprunter la totalité du réseau interurbain avec un seul titre de transports (une carte à puce sans contact) et de bénéficier d'une tarification extrêmement avantageuse.

Ainsi, les usagers peuvent non seulement emprunter le réseau interurbain mais également le réseau Cercanias. Cela favorise l'intermodalité et l'utilisation des transports collectifs.

Fréquentations

Les résultats sont probants : entre Irun et San Sebastian, ce sont 25 000 voyageurs qui utilisent le service Cercanias au quotidien (dans les deux sens confondus).



Pour en savoir plus :

- Vers une mobilité durable en Europe
Les Cahiers de l'IAURIF, n°150, mars 2009
- Les pôles d'échanges en France
Certu, 2006
- <http://transid.blogspot.com/>
site sur la mobilité et l'innovation surtout basée sur les enjeux de la géolocalisation
- <http://transportsdufutur.typepad.fr/blog/>
Site sur la mobilité et le développement durable
- Mieux se déplacer dans les villes moyennes
Cete Sud Ouest, 2003
- <http://www.mobilicites.com/>
site généraliste sur la mobilité



11

Restreindre l'usage de l'automobile

L'intérêt

Les aménagements routiers donnent une telle efficacité à la mobilité individuelle motorisée, que l'automobile est omniprésente dans nos modes de vie, nos territoires et nos manières de les envisager. La voiture est devenue réflexe.

Après des décennies au cours desquelles tout a été fait pour favoriser son usage, et sa capacité d'aller vite, loin et n'importe où, il importe aujourd'hui de lui redonner sa « juste place » dans nos approches urbaines.

Il ne s'agit pas de se priver des avantages de l'automobile, seulement d'agir pour un meilleur partage de la voirie et de l'espace public.

Quelques réponses

Restreindre l'offre de stationnement

Certaines villes dans le monde ont fait le pari de restreindre l'accès automobile de leur centre, sous forme de rotation des droits d'accès, de limitation aux seuls résidents, voire de tarification. Sans aller jusque là, une politique de stationnement bien menée peut apporter des effets bénéfiques tant pour les centres-villes, les bourgs que les quartiers.

Sans stationnement, la voiture n'est d'aucune utilité. Si l'on peut se mouvoir mais pas s'arrêter, le déplacement perd tout intérêt. On adaptera alors son trajet pour ne pas être dépendant de la place de stationnement si les contraintes deviennent trop élevées : en utilisant les transports en commun, en marchant ou en utilisant un parking excentré puis en continuant en bus, par exemple.

Des études de cas, en milieu urbain, ont pu démontrer ce fait. Si on peut stationner sur son lieu de travail, il y a neuf chances sur dix que l'on s'y rende en voiture. Dans le cas contraire, la voiture sera utilisée moins d'une fois sur deux.

Pour les autres déplacements si la contrainte de stationnement augmente, la part des déplacements automobiles diminue, parfois jusqu'à 40 %.

Le nombre de places que le PLU impose de construire varie en fonction de la vocation du bâtiment (logements, commerces, bureaux...), de son positionnement dans la ville et des offres alternatives à l'automobile existantes.

On introduit également parfois une distinction quant au type de logement, pour ne pas imposer à certaines opérations (habitat social, collectif...) la production de places qui alourdirait les coûts de construction.

Une politique de stationnement est généralement différenciée. On ne traite pas tout le monde de la même façon :

- le stationnement est peu coûteux pour les résidents, afin de ne pas les encourager à se rendre en voiture dans des lieux où ils profiteraient d'un stationnement gratuit. Pour être plus incitatrice encore cette politique offre des stationnements relativement éloignés des domiciles ou en ouvrage. Ce point est également primordial pour inciter les habitants à rester dans des secteurs difficiles d'accès (centre historique, secteurs piétonnisés, etc.).

- les visiteurs peuvent stationner facilement pour assurer un dynamisme à la commune, mais le temps autorisé est limité : création d'une zone bleue, stationnement payant, arrê-minute...

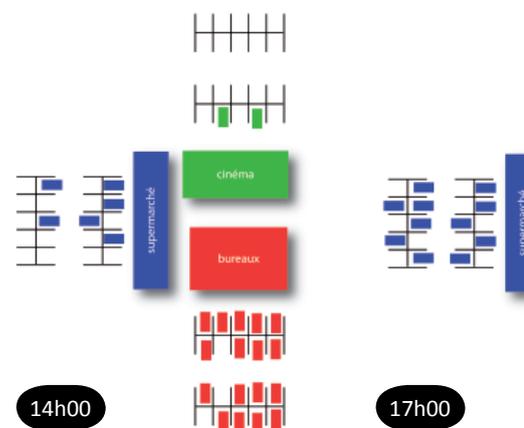
- l'offre pour les personnes effectuant des trajets pendulaires est proscrite, pour éviter le stationnement « ventouse » (toute la durée de la journée de travail). Mais une telle action nécessite la mise en place d'une offre attractive et efficace d'accès aux lieux d'emplois en transports collectifs.

Pour être efficace, une politique de stationnement doit s'attacher à travailler tant l'offre publique que privée :

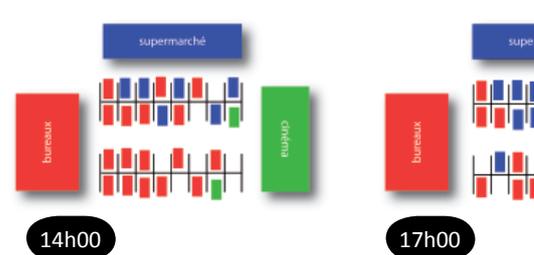
- Sur le domaine public plusieurs leviers peuvent être actionnés : le prix, les durées autorisées de stationnement, la quantité de l'offre et sa disposition dans la ville qui relèvent du pouvoir de Police du Maire, des délibérations du Conseil municipal, du PLU ou des accords signés avec un délégataire.

- Sur le domaine privé, les leviers existent pour éviter une offre sur-abondante servant d'argument de vente pour les habitants ou de vitrine pour les grandes surfaces là où le foncier est peu coûteux ; et au contraire une

Sans mutualisation des stationnements



Avec mutualisation des stationnements



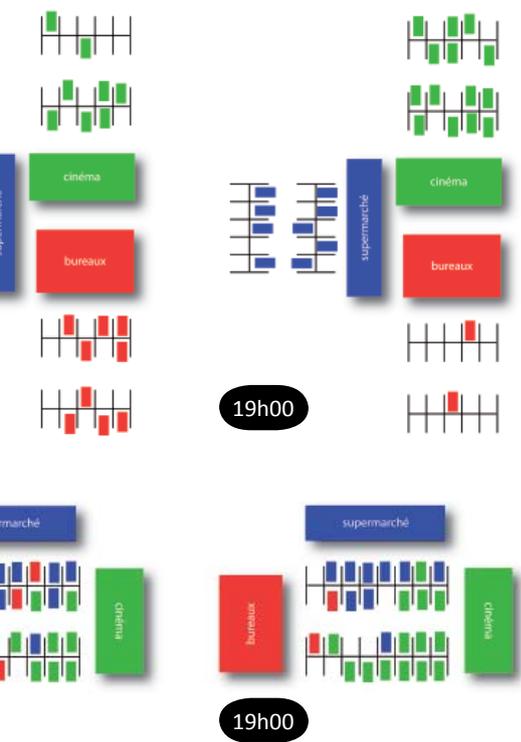
trop grande rareté (que la collectivité devra gérer en construisant à ses frais de nouveaux parkings) là où les terrains sont rares et chers.

L'article 12 du PLU est utilisé pour imposer un nombre de places minimum à construire, ou à louer, (variant en fonction de l'importance et du type de bâtiment) ou à défaut, à payer une contribution financière pour la construction de parkings sur le domaine public. Les communes peuvent également fixer un nombre maximum de places, si leur PDU le mentionne, mais cela ne peut pas concerner des bâtiments d'habitation.

Dans le cadre d'opérations d'aménagement, la mutualisation des parkings peut être envisagée. Par exemple, des mêmes emplacements peuvent servir pour des bureaux, un

Le taux d'occupation des places de stationnement permet d'évaluer la facilité de se garer :

- **Moins de 85 %** : aisée
- **Plus de 95 %** : difficile



supermarché et un cinéma. Une rotation s'organise au cours de la journée en fonction des rythmes de vie. On évite ainsi la profusion de l'offre incitatrice à l'utilisation de l'automobile.

Enfin, diminuer le nombre de places de stationnement permet aussi de libérer de l'espace qui pourra être occupé par d'autres usages : les modes alternatifs à l'automobile, des activités fixes.

Limiter la vitesse

Aller plus vite ne permet pas de gagner du temps mais d'aller plus loin. La preuve en est l'étalement urbain en partie permis par les grandes infrastructures routières et la stabilité des temps quotidiens de déplacement. L'idée est alors d'inverser la tendance : pour aller moins loin, il faut aller moins vite.

Une voiture passe 95 % du temps à l'arrêt.

Délimiter les secteurs de l'automobile

Pour s'assurer un bon fonctionnement, la ville doit être perméable. Les circulations doivent pouvoir se faire aisément, dans toutes les directions. Mais pas n'importe comment ! Toutes les voies n'ont pas vocation à supporter toutes les fonctions. On apprécie dans ce but le sens urbain de la voie (ce qui s'y passe, à quoi elle mène) et ce que l'on souhaite en faire, avant de se pencher sur des données de trafic. Généralement on distingue celles qui sont réservées aux modes doux à l'intérieur des quartiers, celles qui desservent les résidences, celles qui font la liaison entre quartiers et enfin celles qui permettent le transit. C'est ce qu'on appelle la hiérarchisation des voiries. On évite ainsi de faire circuler des milliers de véhicules et des poids lourds face à la sortie de l'école.

Pour autant, voie de transit ne veut pas dire autoroute urbaine. Aménagée sur le modèle des « boulevards urbains », la voie permet d'assurer la vocation circulaire nécessaire à l'économie notamment tout en redonnant une place aux circulations douces, aux transports en commun et aux autres fonctions de la rue.

Une fois la vocation de chaque voie attribuée, il est nécessaire de les rendre conforme aux attentes, avec par exemple des voies peu larges limitées à 30 km/h dans les quartiers pour des circulations apaisées. Sans cela, les voies de quartier risquent d'être abusément utilisées comme raccourcis et entraver le fonctionnement du système.

Pour protéger des flux de transit certains secteurs très attractifs, on peut concevoir le schéma de circulation de manière à les rendre poreux pour les modes doux et à l'inverse imperméables pour les automobilistes.

Quand on aménage un territoire en s'intéressant aux distances en termes de temps de parcours plutôt qu'en kilomètre, on pense « chrono-aménagement ».

Cela permet de s'approcher des stratégies individuelles, qui basent leurs choix plus sur le temps d'accès que sur la distance.

Toutes ces politiques partagent donc un même objectif : diminuer l'usage de la voiture en réduisant l'envie de s'en servir et les avantages qu'elle offre.

Augmenter le coût des déplacements automobiles

Péages urbains, routiers et autoroutiers sont autant de moyens pour renchérir le coût des déplacements automobiles. Un coût que l'utilisateur ressentira fortement car, à l'image du carburant, il le paiera directement et non en différé comme pour l'assurance.

Cependant, dans le cadre d'une politique de développement durable, le levier financier n'a de sens que s'il touche de manière équitable les usagers selon leurs revenus.

Ils l'ont fait !

San Sebastian

185 000 habitants

Une politique de stationnement différenciée

San Sebastian a mis en place une offre attractive de transports en commun et des aménagements spécifiques pour les modes actifs, ainsi qu'une politique globale de stationnement.

Le principe général est simple : les résidents doivent pouvoir se stationner facilement, les visiteurs trouver à se stationner pour une courte durée en centre-ville et les pendulaires ne pas avoir d'autre solution que de laisser leur véhicule hors du centre et d'y accéder à pied ou en bus.

Dans la pratique, les personnes désirant rester longtemps à San Sebastian trouvent à l'entrée de la ville quatre parkings gratuits reliés aux centres par plusieurs lignes de bus.

Pour les stationnements de plus courte durée, la ville a été divisée en quatre zones. De l'extérieur vers le centre, on trouve la verte, la bleue, la rouge et la spéciale. Plus le conducteur cherchera à se garer proche du centre, plus il paiera cher et plus la durée de stationnement autorisée sera courte. La verte donne la possibilité de se stationner jusqu'à trois ou cinq heures (et plus rarement neuf) alors que dans les autres, le conducteur est en infraction au bout de 1 h 30.

Pour faciliter l'accès aux commerces, certaines rues autorisent un stationnement gratuit pendant quinze minutes.

Pour les résidents, ils ont la possibilité de se stationner gratuitement dans un secteur donné autour de leur logement, contre l'achat d'une carte (environ 40 € par an). Certaines rues leur sont même réservées, mais d'autres interdites.

Pour dissuader les automobilistes à stationner en surface, les nombreux parkings souterrains offrent des places moins chères que celles sur voirie.

Enfin, l'ensemble du système évolue durant l'été, pour prendre en compte la venue de nombreux touristes, leurs besoins spécifiques et le gain d'intérêt de secteurs peu soumis à la demande de stationnement hors saison.

Carte des différentes aires de stationnement de San Sebastian



 Spéciale	 Verte
 Rouge	 15mn gratuites
 Bleue	 Réservé résidents

Temps	Zone Spéciale	Zone Rouge	Zone Bleue	Zone Verte
15mn	0,55	0,40	0,25	0,25
1h	1,45	1,16	0,93	0,78
1h30	2,20	1,90	1,35	0,88
3h				1,25
5h				1,80
9h				3,00

Pour en savoir plus :

- PLU et déplacements, L'essentiel *Certu, 2007*

- Chronoaménagement et autoroute autrement, la proximité au secours du territoire. AURG, SMSD *Certu, 2009*

- <http://www.donostia.org/>
Site de la ville de San Sebastian qui détaille la politique de stationnement

⁽¹⁾ Les citoyens face à l'automobilité *Certu Ademe, EPFL, UTP, 1998*

⁽²⁾ Contraintes de stationnement et pratiques de choix modal, rapport d'études *Certu, 2009*

12

Cohabiter dans l'espace public

L'intérêt

L'espace public a été adapté aux besoins de l'automobile au cours des 50 dernières années. Les rues sont devenues routes, les places des giratoires. Progressivement, les espaces dévolus aux modes les plus lents ont été rognés pour élargir les chaussées et rendre possible l'écoulement de trafics plus importants.

Pour permettre aux modes alternatifs à l'automobile de se développer, il est nécessaire qu'ils puissent retrouver une place dans l'espace public.

Une première logique veut que l'on aille à rebours des décennies passées : réduire les emprises occupées par les modes motorisés individuels pour reconquérir des espaces que l'on attribuera spécifiquement à des modes alternatifs. On aménagera alors

des trottoirs, des bandes et pistes cyclables, des couloirs bus, des aires piétonnes, etc. De cette manière, on isolera les modes alternatifs pour assurer leur sécurité.

Dans la seconde logique, les différents modes n'ont pas d'emprises attribuées, mais doivent circuler dans un même espace. C'est cette cohabitation obligatoire qui est alors génératrice de sécurité. Dans une démarche de développement durable intégrant des questions sociétales, c'est cette seconde logique qui sera ici développée.

Quelques réponses

Comment faire cohabiter les différents modes de déplacement ?

La cohabitation entre les modes n'est possible que si les usagers sont attentifs à l'environnement qui les entoure. Cette vigilance ne peut pas être obtenue par des aménagements plaçant les individus dans des voies de circulation imperméables. Il faut au contraire chercher à leur faire perdre leurs repères habituels de circulation.

On limite donc au maximum les emprises réservées mais aussi toutes les règles de priorisation qui assurent à certains un passage sans qu'ils n'aient besoin de vérifier qu'ils agissent en toute sécurité. On réduit également la signalétique pour mettre en valeur les spécificités du lieu. A chaque instant et en chaque lieu, l'usager doit s'interroger sur ses droits, sur sa manière d'agir. Ce qu'il ne peut faire qu'en circulant à vitesse modérée.

Ces doutes doivent l'amener à communiquer avec les autres usagers du lieu. Un regard, un signe de la main peuvent suffire pour signifier qu'ils se sont vus. De cette manière, les usagers se laissent ou s'accordent le droit de passer en premier.

Le but recherché est in-fine le respect entre les usagers d'un espace public géré par des règles recourant au social plutôt qu'à la technique. Certains résumant ces principes par une expression forte de sens : les espaces de cohabitation sont un « chaos productif ».

Pour créer ce chaos, il est souvent nécessaire de travailler les lieux en les rendant moins routiers. Pour cela, on peut imaginer des aménagements plans, sans niveau et des revêtements tels que des dalles, des pavés plats ou un asphalte clair pour que la chaussée se fonde dans le reste de l'espace. On peut aussi jouer avec le mobilier urbain. En remplaçant, par exemple,

les potelets anti-stationnement par des bancs ou des jets d'eau. Ils auront la même finalité, mais permettront d'autres usages et présenteront des qualités esthétiques plus intéressantes. Le point principal de cette démarche est de mettre en avant les atouts du lieu sans les cacher par des aménagements routiers.

Où créer ces espaces de cohabitation ?

Des exemples montrent qu'en ce domaine il n'y a pas de limite à l'imagination. Par endroit, à l'étranger, des voies de transit supportant quotidiennement plusieurs milliers de véhicules ont été aménagées de la sorte. Mais en pratique, c'est plus généralement sur des petits carrefours ou des places que ce type d'aménagement est réalisé.

Certains lieux présentent d'ores et déjà les caractéristiques d'espaces de cohabitation sans en avoir les attributs réglementaires. Dans de nombreuses rues, les habitudes veulent que l'on circule au pas et que l'on accorde la priorité aux cyclistes et piétons. Dans ces lieux, les aménagements nécessaires seront limités.

Mais dans une démarche de développement durable visant à promouvoir les modes alternatifs à l'automobile, la création d'espaces de cohabitation peut être une bonne option pour reconquérir des espaces monopolisés par l'automobile. Tous les lieux où l'on souhaite voir se développer les pratiques piétonnes et cyclistes sans interdire la circulation automobile peuvent être envisagés comme des espaces de cohabitation. Les lieux de correspondance, les débouchés d'aires piétonnes sont d'excellents sites pour s'engager dans de tels aménagements.



Une place à Ashford dans le Kent, Angleterre

La zone de rencontre, la face réglementaire des espaces de cohabitation

Depuis juillet 2008, le Code de la route a introduit le principe de prudence vis-à-vis des usagers les plus vulnérables. Cette notion a ouvert la voie à la création du concept de « zone de rencontre » inspiré par de ce qui existe déjà dans de nombreux autres pays. On retrouve de tels aménagements en Espagne, notamment à Barcelone.



Trop d'indications nuit à la lisibilité de l'espace



Il en revient au maire, doté de son pouvoir de police, de créer par deux arrêtés cette nouvelle disposition : le premier délimite la zone de rencontre, le second constate que les aménagements sont cohérents avec la limitation de vitesse et la présence des signalisations réglementaires.

Certains territoires se sont également lancés dans la rédaction de documents de communication intitulés Code de la rue. Si en Belgique ce document est national et réglementaire, il prend plus en France le visage d'une charte où collectivités et usagers de la voirie (associations représentatives, transporteurs, compagnie de taxis...) s'engagent sur des principes de respect et de prudence en vue d'améliorer la sécurité des circulations.

Des circulations apaisées en milieu urbain

Dans la diversité des zones de circulation en milieu urbain, la zone de rencontre se place entre les aires piétonnes et les zones 30. La circulation est ouverte à tous les modes, mais limitée à 20 km/h. La priorité revient au plus vulnérable : le piéton est prioritaire sur le cycliste, qui est lui-même prioritaire sur les modes motorisés. Seul échappe à la règle les tramways et autres modes à guidage permanent qui ne relèvent pas du Code de la route et sont prioritaires sur tous les autres. C'est ensuite la priorité à droite qui s'applique.

Les espaces de cohabitation ont de multiples avantages. En imposant des circulations plus lentes, les risques encourus en cas de choc sont plus faibles. Les temps de parcours pour les automobilistes ne sont pas nécessairement plus importants, les phases d'arrêt étant réduites. L'apaisement généralisé des vitesses est propice à la réappropriation de l'espace public par des usages statiques : la rencontre, la détente, les commerces... tout simplement la vie locale.



Zone de rencontre

Extrait de l'article R 110-2 du code de la route

« Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules.

La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable ».



Ils l'ont fait !

Espelette

1197 habitants

Aujourd'hui, à Espelette, les piétons marchent au milieu de la rue et les voitures circulent au pas. En arriver là, est le fruit d'un travail méthodique visant à limiter la place de la voiture et à encourager la fréquentation du bourg.

Gérer le trafic

Construit le long de l'axe reliant Saint-Jean-de-Luz à Saint-Jean-Pied-de-Port, le village d'Espelette a longtemps été traversé par des trafics importants. Près de 12 000 véhicules, dont de nombreux camions, passaient chaque jour dans le bourg. Le dimanche, ce chiffre dépassait même le cap de 16 000. Petit à petit, le bourg perdait de son attrait, on ne s'y arrêta plus, le fréquenter à pied devenait dangereux, les logements n'étaient plus occupés.

Pour autant, la commune n'abandonna pas son bourg à la loi du trafic. Elle œuvra pour inciter à sa fréquentation. Un marché des produits locaux fut créé et le château des Barons d'Espelette fut rénové. Elle fit également la promotion

de son village en créant un office de tourisme et en accompagnant la mise en place d'une AOC pour les piments d'Espelette. Enfin, elle insista auprès du Conseil général, gestionnaire de la voie traversant le village, à trouver des solutions à ces trafics.

En 2000, le Conseil général créa une voie de contournement qui permit de faire sortir une partie du trafic du bourg. Une occasion pour le village d'entamer un projet de réaménagement pour remettre en valeur les qualités du bourg.

Mettre en valeur le bourg et donner une place aux piétons

Accompagnée du CAUE 64, d'un architecte, d'un paysagiste et d'un économiste, la commune a construit un projet répondant à plusieurs objectifs :

- Donner la priorité aux piétons dans le bourg et faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite,
- Ouvrir l'espace public aux commerces,
- Maintenir l'aspect « village » en s'inspirant de l'ancienne configuration du bourg à l'aide de photos anciennes.

L'aménagement limite les références routières. L'ensemble est de plain-pied, traité en béton lavé incrusté de cailloux. Ainsi, l'entrée dans la zone de cohabitation est renforcée par un bruit de roulement différent. Trottoirs et chaussée ne sont matérialisés que par des effets visuels. Des lignes de longs pavés plats délimitent les espaces où les voitures peuvent circuler. La signalisation est réduite au minimum, de manière à laisser les usagers interroger le lieu et apprécier ses qualités.

Des résultats encourageants

La cohabitation fonctionne bien, la vitesse des véhicules s'est réduite. Le bourg a retrouvé son animation avec la réhabilitation et la remise en location de plusieurs logements et l'ouverture de plusieurs commerces, qui pour la plupart profitent de l'espace public pour exposer leurs produits. Il est aujourd'hui très fréquenté. Seule ombre au tableau, le stationnement sauvage qui demeure important le soir et le week-end, malgré les multiples opérations d'information, plusieurs parkings de proximité et un mobilier urbain censé l'empêcher.

Quelques détails

La traversée du bourg se fait sous le régime des zones 30.

Coût : 2,37 millions d'euros

Commune : 61%

CG64 : 21%

Etat : 16 %

Région : 2%



Donner une place aux piétons pour maintenir l'aspect « Village »

Pour en savoir plus :

- Les zones de circulation particulières en milieu urbain. Aire piétonne - zone de rencontre - zone 30 - Trois outils réglementaires pour un meilleur partage de la voirie
Certu, 2008

- Zones de rencontre : trois ans d'expérience, quel bilan ?
Rue de l'avenir (CH), 2005

- Zone 30, zone résidentielle et zone de rencontre
La CeMathèque (BE), 2006

- <http://zonederencontre.ch> (référencement des zones de rencontre en Suisse)

- La rue est à nous...tous ! , F.Ascher, M. Appel-Muller, Au diable Vauvert, 2007

13

Réduire la consommation d'énergie dans l'existant et le neuf et utiliser des énergies renouvelables

L'intérêt

Réduire la consommation d'énergie en visant la haute performance énergétique et utiliser des énergies renouvelables sont deux actions aux multiples intérêts.

L'intérêt environnemental découle de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, 13% de ces émissions en 2004 sur le territoire français sont générées par l'habitat (Citepa, format Secten, février 2006). Or c'est le secteur, avec les transports, qui offre le plus gros potentiel de réduction dans l'utilisation quotidienne et surtout dans la conception.

Le patrimoine bâti communal représente les trois quarts de la consommation d'énergie des communes et les deux tiers de leurs dépenses.

« Avec près de 35% de la consommation des bâtiments, les établissements scolaires constituent le poste le plus important des communes » (Ademe).

L'impact financier de mesures d'économie peut se montrer rapidement rentable pour les collectivités.

Du point de vue social, réduire la consommation énergétique d'un logement est un moyen de lutter contre la précarité énergétique des ménages. On estime aujourd'hui que 3 millions de français ont froid l'hiver (statistiques de l'ANAH issues de l'enquête logement). Ce nombre augmente corollairement à celui du prix de l'électricité et du gaz. L'amélioration du confort thermique de l'habitat permet de lutter contre cette nouvelle précarité.

Enfin, l'utilisation des énergies renouvelables réduit la dépendance d'une agglomération ou d'une commune aux énergies fossiles et garantit une sécurité énergétique.

Quelques réponses

Réduire la consommation d'énergie dans l'existant et le neuf

Organiser la forme urbaine

Afin de maximiser l'ensoleillement, un équilibre doit être trouvé entre l'orientation des bâtiments et celle des rues. Ainsi, si l'orientation sud des façades est à privilégier, il est pour autant nécessaire que ces façades restent connectées à la trame viaire. Un jeu sur les formes urbaines peut permettre de percer les ouvertures vers le sud tout en assurant un front bâti sur la rue quelque soit son orientation.

Il est tout aussi important de contrôler les ombres portées entre les bâtiments. Ceci est possible en travaillant sur les distances entre les bâtis et en définissant des typologies et des hauteurs de bâtiments équilibrées. Des programmes informatiques permettent de faire des simulations d'ombres portées intégrant la course solaire selon la saison et la localisation terrestre. Un maître d'ouvrage peut exiger ce type de simulations au maître d'oeuvre pour apprécier le confort du logement.

Le plan d'urbanisation favorisera aussi la compacité urbaine. En plus de réduire les distances et de limiter le linéaire de voiries et de réseaux, la compacité des bâtiments lutte contre les pertes de chaleur et mutualise la gestion de l'énergie.

Isoler

Isolation thermique et imperméabilité à l'air

L'isolation thermique consiste à limiter les transferts de chaleur entre l'extérieur et l'intérieur. Refaire une toiture, utiliser des façades végétalisées, protéger un logement en profitant du relief sont autant de moyens de réduire ces transferts.

Dans la conception des logements, la création d'espaces tampons non chauffés (sas, véranda, loggia) sera privilégiée afin de limiter ces échanges de chaleur.

L'imperméabilité à l'air permet d'éviter les courants d'air et surtout les petites pertes calorifiques. L'imperméabilité se fait au niveau des murs, des huisseries, des portes, voire par des volets étanches.

Ventilation naturelle

La ventilation naturelle permet à la fois de renouveler l'air d'un bâtiment et de le rafraîchir pendant la saison chaude. Le puits canadien est un système géothermique. Il consiste à utiliser l'inertie thermique du sol.

En France, la température du sol à quelques mètres de profondeur reste de 12°C alors qu'au contraire, l'air extérieur peut varier de - 20° à +35°C tout au long de l'année. L'air extérieur, plus froid que la terre en hiver, se réchauffe lors de son passage dans la terre ; inversement, en été, il se rafraîchit.

Microclimat

Créer un microclimat autour des bâtiments permet d'éviter les températures extrêmes aux abords et dans ces bâtiments. Planter des arbres à feuilles caduques proches des façades permet ainsi de créer un ombrage l'été. La présence d'eau en mouvement participe à créer une ambiance fraîche et saine...

Optimiser

Le choix de matériaux isolants est une manière d'optimiser les dépenses énergétiques en tenant compte des filières locales.

A l'échelle du quartier, des complémentarités entre les usages et les bâtiments peuvent être trouvés afin de rentabiliser au maximum les consommations. Ainsi, il est possible d'associer les réseaux de chauffage d'une patinoire et d'une piscine proches. De même les réseaux de chaleur associant bureaux et logements ou usine d'incinération et logements/bureaux peuvent ne former qu'un seul dispositif qui fonctionnera de manière alternée.

Exiger la performance énergétique

Pour chaque opération, le cahier des charges peut exiger une forte performance énergétique. Les objectifs doivent être chiffrés notamment à l'aide des labels. Le cahier des charges de cession de terrains peut aussi imposer aux aménageurs et aux constructeurs des objectifs d'architecture durable.

Assurer un suivi

Evaluer la consommation énergétique d'une commune permet de repérer les surconsommations. Parmi les indicateurs de suivi, on peut retenir la consommation en kWh/agent/an, la facture énergétique et les émissions de gaz à effet de serre pour chaque équipement. Il est aussi recommandé d'installer des compteurs électriques didactiques qui permettent une lisibilité de la consommation par les habitants ou les employés. Cette lecture en temps réel et en euros leur donne des repères pour évaluer leur pratique du bâtiment.

Avoir les bons réflexes

Certaines actions faciles permettent de diminuer le gaspillage : l'entretien ou le remplacement du système de chauffage, la programmation des appareils ménagers en fonction des tarifications horaires, le paramétrage des veilles ou l'utilisation des lampes à basse consommation.

Les LABELS

La Réglementation Thermique 2005 (RT2005) fixe aujourd'hui la limite de consommation énergétique des bâtiments (la RT 2010 viendra remplacer prochainement la RT2005). Les labels Haute Performance Énergétique (HPE) et Bâtiment Basse Consommation (BBC) rendent compte des performances énergétiques, sanitaires et environnementales d'un bâtiment. Ils sont attribués sur demande du maître d'ouvrage par un organisme ayant passé une convention avec l'Etat.

Utiliser des énergies renouvelables

La cogénération

La cogénération est un principe de production simultanée d'électricité et de chaleur, la chaleur étant issue de la production électrique ou l'inverse. Lorsque c'est le cas, la cogénération (l'utilisation de cette chaleur pour l'eau chaude et le chauffage) fait partie des procédés les plus efficaces énergiquement.

La cogénération peut être réalisée à partir de combustible fossile ou non.

La cogénération à partir de biogaz est aussi appelée méthanisation. Il s'agit de récupérer le gaz produit par la fermentation de la matière organique des déchets. La méthanisation peut être réalisée dans des unités de quartier, des décharges ou des stations d'épuration. Ce moyen est particulièrement pertinent en zone rurale car il s'alimente de déchets des cultures et des élevages et peut produire de l'engrais.

Sur notre territoire, la présence de la forêt landaise est un atout pour la filière « incinération », autre méthode de cogénération. Les déchets ni recyclables, ni compostables sont brûlés et produisent ainsi de la chaleur et de l'électricité.

La production d'électricité

L'hydroélectricité par barrage ou relevage

C'est l'énergie renouvelable la plus efficace en termes d'émission de gaz à effet de serre. Cependant la plupart des sites de production français sont déjà équipés.

L'éolien

Deux facteurs sont nécessaires pour produire de l'énergie éolienne de manière efficace : la force et la régularité des vents couplées au diamètre des

éoliennes. La production d'électricité d'une éolienne est exponentielle selon ces deux facteurs. Il est donc préférable de recourir à des éoliennes de moyenne ou grande taille qu'elles soient groupées ou isolées plutôt que de rechercher l'installation de petites éoliennes.

Le solaire photovoltaïque

L'énergie des rayons solaires est transformée en électricité grâce à des modules posés sur la construction (comme les tuiles et les ardoises solaires).

Le photovoltaïque permet aussi d'alimenter en électricité des installations isolées du réseau ou qu'il serait trop onéreux de raccorder (horodateurs, panneaux d'affichages...). Dans ce cas des batteries sont nécessaires.

Les installations photovoltaïques sont très sensibles. Elles nécessitent une orientation optimale et une analyse des ombres portées. De plus, une étude précise sur la rentabilité est nécessaire, le retour sur investissement se faisant sur plusieurs années.

Les énergies marines

Sur certains lieux bien adaptés, peut être envisagée l'utilisation de l'énergie des vagues, des courants marins et des marées. Ce sont des technologies en plein essor dont certaines ont sans aucun doute de l'avenir.

La production de chaleur

Le chauffage et l'éclairage passif

Le rayonnement solaire qui pénètre par les ouvertures d'un bâtiment (fenêtres) est l'énergie renouvelable la moins coûteuse et la plus efficace pour se chauffer et s'éclairer.

Bien utilisée, cette énergie nécessite une conception bioclimatique (larges ouvertures, masse thermique pour stocker la chaleur aux endroits stratégiques) et une construction de haute qualité environnementale (isolation et imperméabilité).

Les aides

Les Opérations Programmées d'Amélioration Thermique et énergétique des Bâtiments (OPATB) visent à l'amélioration thermique et énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires. Comme pour les OPAH, il s'agit d'une convention entre une commune, l'État, la Région et l'Anah.

L'éco prêt à taux zéro permet d'aider les propriétaires dans leurs travaux d'isolation. Le montant du prêt peut varier entre 1 000 et 30 000 euros. La durée de remboursement est de 7 à 8 ans. Les travaux concernés sont entre autres les changements de fenêtre, l'installation de chaudière écologique et la rénovation de toiture.

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'habitat propose des aides et subventions pour financer les systèmes solaires combinés, les chauffe-eau solaires individuels, les éoliennes, les cheminées à foyer ouvert, à insert ou à foyer fermé, les chaudières à granulés et à plaquettes, les poêles à bois, les équipements pour la régulation et la programmation du chauffage.

Le chauffe-eau solaire

Cette méthode consiste à convertir à l'aide de capteurs le rayonnement solaire en énergie calorifique. Elle est applicable pour les équipements, les logements individuels et collectifs afin de produire de l'eau chaude et du chauffage. Un système complémentaire reste nécessaire afin de prévenir l'irrégularité du rayonnement.

La géothermie

La géothermie convertit l'énergie de la terre en chaleur. Pour exploiter cette chaleur trois systèmes sont aujourd'hui envisageables :

- Le captage horizontal ou la géothermie de surface (le plus simple et le plus courant),
- Le captage vertical ou la géothermie profonde,
- Le captage sur eau de nappe phréatique (ensuite rejeté dans la nappe).

Ils l'ont fait !

Anglet

37 000 habitants

Maison de l'environnement Izadia

Un projet partagé

En avril 2000, une grande consultation est lancée par la Communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz sur le thème "Quel avenir pour La Barre". Une exposition présente quatre variantes d'aménagement pour cet espace de 14 ha qui longe la mer. Plus de 5 000 personnes se manifestent dont 95 % pour le scénario proposant la réalisation d'un parc écologique.

Ce choix a permis de préserver l'un des derniers vestiges des « milieux dunaires » du littoral, propice au développement d'espèces endémiques aussi bien végétales que faunistiques. L'opération est aménagée en 2007.

La maison de l'environnement

En tant que lieu d'approfondissement de la connaissance, Izadia possède deux équipements majeurs : son parc et sa maison de l'environnement. Cette dernière est un lieu d'expositions, de conférences et de rencontres. Elle accueille aussi des réunions de la commune.

Une architecture intégrée peu consommatrice d'énergie

La maison de l'environnement a obtenu le label "Haute Qualité Environnementale".

Tout d'abord, son implantation a été pensée sur pilotis. Elle limite ainsi la surface au sol imperméabilisée et l'impact sur l'écologie des milieux humides du Parc.

Les matériaux utilisés ont été choisis de manière à construire un bâtiment à très faible énergie grise et à très fort contenu en matériaux renouvelables.

Le choix d'une structure bois, capotée de zinc sur ses faces exposées, et de parois isolées en panneaux de bois, dont l'origine est labellisée, en fait un bâtiment en adéquation avec le milieu naturel du site jouant sur la transparence pour mieux observer la faune et la flore.

Les systèmes énergétiques reposent sur plusieurs approches dont une ventilation bioclimatique naturelle grâce au plan traversant du bâtiment.

Concernant l'éclairage, de larges ouvertures permettent à la lumière naturelle d'entrer dans le bâtiment

et des lampes à haute efficacité énergétique assurent l'éclairage.

Le chauffage est assuré par une chaudière gaz à haute performance (95%). La gestion des eaux pluviales se fait par infiltration et rejet dans le lac du parc. Enfin, le chantier a suivi une charte de faibles nuisances.

A l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales de 2008, un Totem, prix récompensant « la construction bois publique et collective » a été décerné ce projet.

Equipes et financement

Maîtrise d'œuvre

Atelier Philippe Madec, Tribu, Atelier Acanthe / Mutabilis, Arc-en-scène, hp84, Cendrine Bonami-Redler, Anamnesia

Parc : 1 500 000 euros

Maison : 1 300 000 euros

Financement : La Cabab, le CG64, le CR Aquitaine, l'Etat, l'Ademe



La maison d'Izadia, intégrée à son environnement

Pour en savoir plus :

- Construire des quartiers durables dans la Région Flandre-Dunkerque
Agence d'Urbanisme et de développement de la Région Flandre-Dunkerque, 2009

- Traité d'architecture et d'urbanisme bioclimatiques
A. Liébard, A. De Herde, Le Moniteur Editions, 2006

- Architecture = Durable
J.Ferrier, Picard, 2008
- La vie après pétrole
JL. Wingert, Autrement, 2005



14

Gérer les eaux pluviales de manière intégrée

L'intérêt

Inondations, crues, coulées de boues, pollution des cours d'eau et des plages, contamination des captages d'eau potable, coût des ouvrages de protection... sont autant d'images négatives auxquelles on pense lorsqu'on évoque l'eau pluviale. Alors qu'autrefois l'eau de pluie était considérée comme une ressource précieuse et indispensable à la vie, la construction de la ville en a fait une nuisance potentiellement destructrice.

Ce sont bien souvent des événements d'extrême gravité qui poussent les collectivités territoriales à mettre en œuvre une gestion de l'eau qui repose sur son cycle naturel.

Pourquoi évoluer vers une gestion intégrée des eaux pluviales ?

L'urbanisation sur le modèle « bitume-toiture-tuyaux » a pour principale conséquence d'augmenter le ruissellement et la vitesse de concentration des eaux. Celles-ci sont évacuées sans aucune valorisation dans des réseaux enterrés et en toute

ignorance. Les habitants perdent la vision de l'eau dans la ville et celle-ci ne réapparaît qu'en cas de dysfonctionnement : inondations par ruissellement en zone urbaine ou montée des eaux dans les rivières....

Pour les milieux aquatiques, les rejets pluviaux urbains constituent l'une des sources d'apport de micropolluants toxiques minéraux (plomb, zinc, cuivre, chrome) ou organiques (ammonium, pesticides...) que l'eau draine en transitant sur les voiries et toitures. Leur rejet direct en milieu récepteur (cours d'eau) peut provoquer une dégradation de ce milieu naturel et une accumulation toxique dans la chaîne alimentaire.

Face à ce constat de dégradation de certains milieux récepteurs et d'insuffisante maîtrise des phénomènes d'imperméabilisation et de leurs conséquences hydrauliques, les techniques traditionnelles de gestion des eaux pluviales doivent évoluer vers une démarche intégrée.

Quelques réponses

En quoi consiste la gestion intégrée des eaux pluviales urbaines ?

Une gestion intégrée consiste à tenir compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés aux eaux pluviales.

Enjeux environnementaux

Gérer les eaux de ruissellement au plus près du lieu où elles sont tombées permet aux eaux de ne pas ruisseler sur des surfaces polluées et de ne pas dégrader ensuite les milieux récepteurs.

Une économie d'eau potable peut aussi être réalisée en récupérant les eaux pluviales pour des besoins domestiques extérieurs, comme l'arrosage des jardins ou le remplissage d'une piscine mais aussi intérieurs, telle l'alimentation des chasses d'eau (voir arrêté ministériel du 21 août 2008).

La gestion intégrée des eaux pluviales passe également par le maintien des zones humides véritables « espaces tampons » qui retiennent l'eau, la stockent, l'épurent parfois grâce à l'action de végétaux, pour ensuite les restituer progressivement au milieu récepteur.



Tourbière le long du lac Mouriscot, Biarritz



Parc urbain humide, Chantepie

Enfin l'enjeu environnemental se joue au niveau de la limitation des dysfonctionnements des stations d'épuration par temps de pluie et du risque d'infraction à la légalité sanitaire. Cet enjeu a été renforcé par l'arrêté du 22 juin 2007 en termes d'exigence sur les seuils de charges en station d'épuration.

Enjeux sociaux

La gestion des eaux pluviales peut être valorisée de manière à devenir un atout pour l'aménagement.

Le passage d'une gestion enterrée à une gestion en surface permet la mise en valeur de l'eau dans des ouvrages à ciel ouvert tels que des noues ou des bassins en eau.

Plusieurs fonctions peuvent être soutenues par le même ouvrage : circulation pour les chaussées à structure réservoir ou les trottoirs sur tranchée, effet d'isolement entre une route et une piste cyclable, traitement paysager pour une noue aménagée en espace vert, aire de loisir pour les bassins de retenue ou les dépressions enherbées...



Parking engazonné à Biarritz



Bassin intégré d'eau pluviale, Chantepie

La gestion de l'eau : c'est l'affaire de tous !

Les collectivités locales étant responsables de nombreuses politiques liées à l'aménagement du territoire et au domaine de l'eau doivent veiller à la compatibilité des projets avec les réglementations et documents cadres (SDAGE, SCoT...). Chacun à son échelle d'action doit tenir compte des préconisations de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau imposant des objectifs de bon état des cours d'eau.

Enjeux financiers et économiques

Il est important de pouvoir diminuer les coûts de gestion pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'extension, l'adaptation, le redimensionnement des réseaux traditionnels coûtent cher. Dans les opérations d'aménagement, la part du pluvial dans le bilan financier est conséquente par rapport à celle des autres réseaux.

De plus, les nouvelles stratégies d'assainissement pluvial offrent la possibilité et l'intérêt d'un transfert partiel ou complet de charge sur les particuliers (solutions alternatives traitant les problèmes à la source) en combinaison avec l'intervention publique.

Le projet ne doit pas être une prouesse technologique à tout prix mais constituer une réussite par des objectifs plus ambitieux pour un coût d'opération du même ordre de grandeur qu'un projet classique.

Enfin, les techniques alternatives sont séduisantes aussi du point de vue financier avec un gain constaté de l'ordre de 2 % sur le poste VRD de l'aménagement.



Un espace vert à la fois parc urbain et bassin de rétention d'eau, quartier de Vauban, Allemagne

Un outil de gestion des eaux pluviales au niveau communal ou intercommunal : le zonage pluvial

Le zonage pluvial est une phase essentielle dans l'élaboration d'une stratégie de gestion des eaux pluviales sur un territoire. C'est un outil réglementaire prévu par l'article L2224-10 du CGCT qui s'inscrit dans une démarche prospective de programmation de l'assainissement. Il vise à la maîtrise des ruissellements et à la prévention de la dégradation des milieux aquatiques par temps de pluie. Il permet d'intervenir tant au niveau de la zone urbaine déjà desservie par un réseau collectif que sur l'urbanisation future et même dans les zones agricoles.

Il peut être élaboré par une commune ou un groupement de communes ce qui favorise l'intercommunalité ainsi que les réflexions et prescriptions cohérentes à l'échelle du territoire d'étude.

Selon le calendrier et les compétences de la collectivité, le zonage pluvial peut être élaboré :

- soit dans une démarche spécifique : projet de zonage (délimitation des zones et notice justifiant le zonage envisagé) soumis à enquête publique, puis à approbation ;

- soit dans le cadre de l'élaboration ou de la révision d'un PLU. Dans ce cas, l'enquête publique est conjointe.

Intégré au PLU conformément à l'article L123-1 du code de l'urbanisme, le zonage pluvial a plus de poids car il est alors consulté systématiquement lors de l'instruction des permis de construire et d'aménager.

Dans le but de maîtriser les ruissellements sous leurs aspects quantitatifs et qualitatifs, le zonage pluvial peut fixer des prescriptions simples par zone qui s'imposent à tout nouveau projet d'aménagement. Le document de zonage donne des précisions concernant 3 principes d'aménagement suivants :

Gestion à la source au plus près du cycle

Traitement qualitatif adapté au risque pollution généré par le projet et à la vulnérabilité du milieu récepteur

Rejet à un débit compatible avec la sensibilité du milieu récepteur

Quelles solutions concrètes à l'échelle de l'aménagement ?

Les techniques d'assainissement dites « compensatoires » (elles compensent les effets de l'imperméabilisation) ou « alternatives » (elles constituent une alternative technique à la solution du réseau de collecte traditionnel) permettent de stocker les excédents d'eau et de les restituer à débit régulé vers un exutoire (une nappe, un collecteur, un fossé ou un cours d'eau).

Elles permettent ainsi d'adapter les rejets pluviaux aux contraintes imposées par l'aval. Elles favorisent en outre le piégeage à la source des polluants contenus dans les eaux de ruissellement. Elles s'intègrent aisément dans l'espace urbain, du fait de leur forte valeur paysagère (bassins en eau, noues végétalisées) et de leur plurifonctionnalité (chaussées à structure réservoir, toitures terrasses, bassins...). Contrairement aux techniques traditionnelles d'assainissement, qui sont enterrées, les solutions alternatives sont en général en surface et visibles, et favorisent la prise de conscience de la présence de l'eau et de ses risques par les riverains.

Elles peuvent être installées en parallèle ou en complément du réseau de collecte traditionnel.

Ils l'ont fait !

Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées

147 000 habitants

Elaboration du Schéma Directeur des Eaux Pluviales

La Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées s'est dotée sur 9 communes de la compétence Assainissement dans les domaines des collecteurs intercommunaux, de l'épuration des eaux usées, de l'élimination des boues, de la collecte et transport des eaux usées et fluviales. Les 5 autres (Idron, Lée, Ousse, Sendets, Artigueloutan) seront intégrées en 2014.

Depuis 2007 le service technique communautaire compétent est consulté sur la gestion des eaux pluviales pour toute demande de permis de construire et d'aménager ou projet d'urbanisation via les certificats d'urbanisme.

Confrontée à des problèmes d'inondations, de débordements et de pollutions dommageables, la communauté d'agglomération s'est lancée dans l'éla-

laboration d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales sur son territoire.

Objectifs du Schéma :

- Définir les modalités techniques et réglementaires de gestion des eaux pluviales cohérentes à l'échelle appropriée (bassin versant et/ou unité géomorphologique)
- Améliorer la conformité des équipements existants avec la réglementation (définir le milieu récepteur et préciser les enjeux associés)
- Définir les limites de compétence de la CAPP (réseau pluvial, fossé, cours d'eau...)
- Homogénéiser et centraliser à l'échelle de la CAPP la connaissance et le suivi des équipements, le respect de la réglementation en concertation avec la M.I.S.E. 64 et l'applica-

tion des prescriptions techniques et réglementaires.

- Etablir le plan de Zonage des eaux pluviales.

Objectifs de l'étude :

- Analyser la gestion actuelle des eaux pluviales dans une approche globale du territoire et des bassins versants.
- Identifier et si possible caractériser le milieu naturel récepteur de surface et souterrain (cours d'eau, fossés, réseaux existants).
- Identifier les enjeux liés au ruissellement urbain en termes de qualité et de quantité et analyser les impacts.
- Proposer des règles d'aménagement et des mesures correctrices d'impacts.
- Intégrer ces règles dans les documents d'urbanisme.

Calendrier : Lancement de l'étude Octobre 2008 pour une durée de 20 mois

Attributaire : Hydraulique Pyrénées-Atlantiques pour un montant de 165 000 € H.T. Etude subventionnée à 50 % par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

A noter !

L'étude comprend l'élaboration d'une carte indiquant les zones d'infiltration des eaux pluviales (aptitude géologique et hydrologique du sol).

Cette carte sera fondamentale pour déterminer les techniques à mettre en place pour les mesures correctrices.

Schéma Directeur des Eaux pluviales

1. Réglementation :

Code de l'environnement - LEMA
SDAGE Adour-Garonne
Objectifs de qualité
Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000

2. Caractéristiques géomorphologiques :

Topographie – Bassins versants
Réseau hydrographique
Pluviométrie
Hydrogéologie

3. Urbanisme :

Documents d'urbanisme et eaux pluviales
Occupation actuelle des sols
Perspectives de développement

4. Diagnostic de l'état actuel :

Equipements existants (réseau unitaire, ouvrages, etc...)
Gestion actuelle des E.P. (communes, CDA)
Problèmes actuels recensés

Pour en savoir plus :

- La ville et son assainissement - Principes, méthodes et outils pour une meilleure intégration dans le cycle de l'eau
Ministère du Développement durable, CERTU, 2003.
- Guide pour la prise en compte des eaux pluviales dans les documents de planification et d'urbanisme - *Ouvrage collectif, Ed. Graie, 2009*

- Les collectivités locales et le ruissellement pluvial
Guide du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 2006
- 3 documents téléchargeables sur :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Ouvrages-et-guides-de-referance.html>

Site internet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
<http://www.eau-adour-garonne.fr/>
Exemple de mise en œuvre d'une politique de gestion globale des eaux pluviales sur la communauté urbaine du Grand Lyon :
<http://www.grandlyon.com/Gestion-des-eaux-pluviales.3559.0.html>



15

Modérer l'éclairage public

L'intérêt

L'éclairage public d'une commune remplit deux fonctions principales. D'une part il permet d'assurer le repérage et la sécurité nocturne. D'autre part, il a une fonction esthétique : il valorise le paysage éclairé, quel qu'il soit, et rend un lieu agréable à fréquenter une fois le soleil couché. L'éclairage peut ainsi créer une ambiance par le jeu des formes, des couleurs, des ombres et lumières... Les illuminations festives, domaine de l'événementiel, participent à cet objectif de valorisation.

Afin d'assurer des éclairages publics durables, une commune doit faire face à deux enjeux.

Le premier est environnemental. Tout en assurant la sécurité des usagers de l'espace public, l'éclairage doit limiter la consommation d'énergie,

éviter l'usage de matériaux nocifs et prévenir l'impact de la lumière sur la biodiversité environnante. Ainsi, selon une enquête Ademe-Amorce, 20 % des dépenses énergétiques communales françaises sont destinées à l'éclairage public. Ce pourcentage pourrait être largement réduit grâce aux progrès réalisés dans le domaine des luminaires et des systèmes de programmations automatiques.

Le second enjeu est économique puisque les dépenses énergétiques d'une commune sont directement répercutées sur ses dépenses de fonctionnement. Il y a là un gisement d'économies susceptibles de dégager des marges financières pour de l'investissement sans pénaliser les contribuables locaux.

Quelques réponses

Réaliser un diagnostic précis de l'existant

Le diagnostic du fonctionnement de l'éclairage public d'une commune doit être réalisé à partir d'indicateurs : de consommation (en kWh et euros dépensés par habitant et par an) et de rendement (puissance en Watt des lampes d'éclairage public, composition du parc, nombre de points lumineux, matériel utilisé...).

Cet état des lieux permet dans un premier temps de repérer les dysfonctionnements du parc actuel (défauts de câblages et de connectiques, pertes énergétiques, mauvaises orientations) et de fixer les objectifs à atteindre en termes de performance énergétique : réduction de la consommation et recours à certains types d'énergies à partir des mêmes indicateurs.

Ce diagnostic est aussi l'occasion de mettre à plat les habitudes de gestion, d'exploitation et de maintenance de l'éclairage par la collectivité.

Optimiser la lumière diffusée

Avant de considérer l'efficacité énergétique du matériel public, il est nécessaire de se pencher sur l'optimisation de la lumière diffusée.

Chaque espace public possède ses propres besoins d'éclairage. Le nombre de lampadaires, leur type et leur densité doivent être définis en fonction de ces besoins. Ainsi, s'il

est fréquent que les fournisseurs de matériel insistent sur la régularité de l'implantation de l'éclairage équipant les voies principales, cette homogénéité n'est pas indispensable sur les voies secondaires et résidentielles.

L'orientation de l'éclairage doit aussi être pensée pour éviter toute diffusion de lumière vers le ciel ou vers des espaces privés. Ainsi avec les lampadaires « boules » qui ont connu un grand succès, 35 % de la lumière produite est perdue. Or, il existe maintenant des luminaires munis de réflecteurs qui n'émettent pas de lumière au-dessus de l'horizontale.

De même le choix d'un revêtement au sol qui capte la lumière peut permettre des économies d'éclairage direct non négligeables.

Choisir un matériel efficient

Les derniers progrès techniques en termes de luminaires urbains sont d'ores et déjà sur le marché. Les lampes à vapeur de sodium ou encore les leds font partie de ces nouvelles générations d'éclairage. Outre les différents types de lampes disponibles et durables, la forme du lampadaire elle-même est retravaillée. Il a été constaté qu'une grande part de la maintenance de l'éclairage public est consacrée au nettoyage des vasques lorsqu'elles sont ouvertes.

En choisissant des vasques transparentes et fermées, l'équipe de maintenance gagne du temps car aucun insecte, ni poussière n'y sont piégés.

Réguler les usages et assurer un suivi

Afin de contrôler et de programmer les éclairages d'une collectivité, de nombreux systèmes sont disponibles. Parmi ces systèmes, les régulateurs réducteurs de tension permettent de

réaliser de considérables économies d'énergie (jusqu'à 40%).

L'horloge astronomique est un autre système de programmation. Elle combine des calculateurs astronomiques, insensibles aux dérives et aux salissures, et une horloge universelle. Ce système très efficace permet de programmer les temps d'allumage.

Plan Lumière

Un « Plan-Lumière » définit l'efficacité énergétique et économique visée et la répartition géographique de l'éclairage, dans un souci de visibilité, d'esthétique, de sécurité et d'économie d'énergie.

Sa mise en place permet de produire un système cohérent d'éclairage avec des investissements planifiés dans l'espace et dans le temps. Ce plan permet aussi d'améliorer l'image de la commune en valorisant les repères remarquables du paysage urbain de la commune.

Le Plan Lumière est un outil réglementaire local. Il peut donc aussi permettre de réglementer et de limiter les nuisances, les troubles et les atteintes au cadre de vie générés par les publicités lumineuses, les projecteurs à faisceaux mouvants et d'une manière générale tous les dispositifs préjudiciables à la qualité et à l'équilibre de l'environnement nocturne.

En France, l'éclairage public et les feux tricolores constituent le deuxième grand poste du bilan énergétique d'une commune et le premier pour la consommation d'électricité.

Ils l'ont fait !



Essai de Led pour l'éclairage public du parking relais de Marouette

Bayonne

45 600 habitants

La technologie au service de l'éclairage public et des feux tricolores

Avec ses 9000 points lumineux, l'éclairage public de la commune de Bayonne représente un réel enjeu d'économie d'énergie. Plusieurs actions sont aujourd'hui mises en œuvre par la direction du cadre de vie.

Dans le parc existant

L'utilisation d'horloges astronomiques

Les heures d'enclenchement et de coupure de l'éclairage sont assurées aujourd'hui par des horloges astronomiques.

Elles sont simples d'utilisation, peu chères et demandent peu d'entretien.

Les horloges astronomiques coordonnent la coupure des mises en lumière des monuments de la ville à 1 h du matin. Ainsi, ce système a permis à la ville de collaborer à l'Earth Hour 2010 (extinction coordonnée des lumières pendant une heure) en éteignant les mises en lumière du centre-ville à partir de 20 h 30.

Une action globale sur les illuminations de Noël

Un gros travail a été fait pour minimiser la consommation énergétique des illuminations de Noël en 2009.

Les trois efforts ont visé :

- l'achat d'illuminations Led pour environ 20 000 €.
- En plus de réduire la consommation énergétique la Led permet de donner plus de contraste aux couleurs et de force à la lumière. L'impact visuel est d'autant plus réussi. La Led se révèle plus solide et demande moins d'entretien ce qui est un vrai point positif pour des illuminations particulièrement éprouvées par les intempéries.

- la réduction de la plage de fonctionnement : allumées précédemment le 1^{er} décembre, les illuminations ont été repoussées de 10 jours.
- la diminution du nombre de motifs passé de 300 à 200.

Ces efforts ont été possibles grâce à une collaboration fructueuse entre les commerçants, les élus et les techniciens de la collectivité. Le résultat de ce travail a été extrêmement positif avec 85 % d'économie d'énergie réalisée entre Noël 2008 et Noël 2009.

Le renouvellement du matériel ancien

Depuis environ deux ans, la Ville s'inscrit dans la démarche de Certificat éco-énergie.

L'effort de Bayonne s'est concentré sur trois points principaux :

- le renouvellement des lanternes,
- l'ajout d'électronique et notamment de stabilisateurs permettant de réguler l'arrivée d'énergie,
- l'installation de gradateurs de puissance.

La commune assure aussi une veille technologique notamment en ce qui concerne les lanternes à Led.

La technologie Led pour les feux tricolores

Dans le domaine des feux tricolores la technologie Led représente « une vraie révolution » selon le chef du service éclairage public et feux tricolores.

Ainsi, les 1200 lanternes des 42 carrefours à feux de Bayonne sont peu à peu équipées de lentilles à Led.

L'objectif est de modifier tout le parc pour la fin de l'année 2010.

Le choix de la Led s'explique par ses quatre avantages :

- Un très bon rapport qualité-prix.
La durée de vie d'une Led est de 10 à 20 ans. Sa longévité et sa résistance permettent aussi d'économiser le temps des agents d'entretien. Ainsi, les tournées de feux qui étaient organisées toutes les semaines n'ont lieu qu'une fois par mois depuis l'installation des lentilles à Led.
- Des économies énergétiques divisant le coût de la consommation par 6.
Le carrefour du Réduit, dont les feux tricolores ont été changés par des lentilles à Led en 2008 consomme maintenant 1600 kilowatt/heure contre 10 000 auparavant.
- Un gain en sécurité.
Outre la forte lumière produite, la lentille à Led permet d'éviter l'effet fantôme qui se produit lorsque les rayons du soleil frappent directement les feux donnant l'impression que le feu est à la fois au rouge et au vert.

Pour les installations neuves

Aujourd'hui la commune réalise ses propres études d'éclairage ce qui lui permet de calibrer les éclairages avec une grande précision. Le principe mis en place est celui d'un abaissement généralisé de l'éclairage qui offre une lumière équivalente pour une consommation moindre grâce à des calculs raisonnés et précis concernant chaque point lumineux. Ces calculs plus

justes (respect de la norme EN 13201) sont notamment en cours d'application sur les 300 points lumineux du secteur Jouandin. Les ampoules de 150 watt sont remplacées par du 100 watt, celles de 100 watt par du 70.

Les actions mises en place par le service d'éclairage public et des feux tricolores de la ville de Bayonne constituent de réelles avancées en terme de réduction de la consommation énergétique.

Elles sont aussi un moyen de valorisation du travail effectué par les agents de ce service qui sont fiers d'être les acteurs de la mise en place d'une nouvelle technologie plus efficace et de contribuer au développement durable.



Des feux à led sans effet « fantôme »



Un carrefour à feu qui présente une typologie d'éclairage public

Pour en savoir plus :

- <http://eclairagepublic.free.fr/>
- http://www.coeurentre2mers.com/IMG/pdf/eco-fiche_ECLAIRAGE_PUBLIC.pdf
- *Les nouvelles tendances de l'urbanisme lumière*, Le Moniteur, n° 5193, 2003
- La lumière, un outil de valorisation pour l'espace urbain, *Paysage Actuatés*, n° 285, 2005
- Eclairer la ville autrement
JM. Deleuil, *Presses polytechniques et universitaires romandes*, 2009
- Un plan-lumière pour éclairer la ville « ordinaire », *Le Moniteur*, n° 5255, 2004
- Penser la ville par la lumière
Ed. de la Villette, 2003
- Éclairage public. La technologie en pleine lumière, *La Gazette des Communes*, n° 9-1827, 2006

16

Programmer l'assainissement

L'intérêt

Entre coût financier, protection de la salubrité publique et contexte environnemental, les collectivités, compétentes en matière d'assainissement, se retrouvent « prises en étaux » par la multiplicité des enjeux à prendre en compte.

La législation se durcit vis-à-vis du système d'assainissement individuel considéré comme sanitaire risqué et facteur de formes urbaines coûteuses pour la collectivité. Le besoin de programmer l'assainissement sur le long terme s'impose donc de plus en plus aux communes et intercommunalités.

Une des solutions consiste à mettre en place des stratégies d'équipement d'épuration collectif basées sur un projet d'aménagement du territoire.

Une association entre modèle de développement urbain et structuration du réseau d'assainissement s'impose aujourd'hui.

Pour planifier cette stratégie, encore faut-il prendre conscience des différents enjeux liés à la question de l'assainissement sur un territoire donné et bien connaître l'ensemble des dispositifs d'assainissement actuellement autorisés.

Quelques réponses

Les enjeux liés à l'assainissement

Initialement, l'assainissement avait pour but d'évacuer les eaux usées « le plus loin et le plus rapidement possible » des agglomérations afin d'éliminer les risques sanitaires causés par la présence de bactéries, parasites, virus, polluants minéraux (métaux lourds) ou organiques (pesticides).

A présent l'assainissement des eaux usées pourrait être défini comme l'ensemble des techniques destinées à collecter les eaux, les évacuer et les traiter jusqu'à un niveau « acceptable » par le milieu récepteur.

Les techniques mises en œuvre ont évolué pour répondre aux normes réglementaires en matière de traitement qui se durcissent au rythme de l'augmentation et de la multiplication des sources de pollution. Malgré cela, des dégradations de milieux naturels sont toujours constatées.

En effet, le respect des obligations réglementaires en termes de prétraitement et de traitement ne permet pas un abattement total de l'ensemble des polluants contenus dans les eaux usées (nitrates, phosphores, Demande Chimique en Oxygène

-DCO-, Matière En Suspension -MES-, Demande Biologique en Oxygène -DBO-,...).

Le rejet traité, issu de chaque filière d'assainissement, est évacué dans le sol soit par infiltration quand le niveau de perméabilité le permet, soit vers un exutoire superficiel (cours d'eau).

Or ces rejets peuvent, dans certaines conditions particulières (dysfonctionnement, concentration des rejets...) être source de pollution et nuire à la qualité d'une nappe souterraine ou d'un cours d'eau.

Ces pollutions sont particulièrement ressenties dans des secteurs de grande sensibilité comme :

- les cours d'eau subissant de forts étiages d'été ou dont les débits sont modifiés par la présence d'un barrage,
- les zones de baignade (plages ou lacs) qui nécessitent une qualité élevée des eaux,
- les secteurs où les eaux souterraines sont particulièrement vulnérables du fait de la très grande perméabilité du sol ou d'un affleurement de la nappe.

L'enjeu principal d'après-guerre a consisté à desservir l'ensemble de la population en eau potable. Le grand défi contemporain est celui de la collecte et du traitement des eaux usées.

Exemples de réactions en chaîne nuisant au développement d'un territoire :

Pollution des eaux → impact sur la qualité des eaux de baignade → interdiction de la baignade pour risque sanitaire → pertes économiques importantes pour le secteur touristique → image dévalorisée pour l'ensemble du territoire → fragilisation des industries et activités de service du secteur d'activité spécifique qui a pu se développer autour de l'activité balnéaire...



Mettre en place un système d'assainissement consiste à cibler l'objectif suivant : trouver le bon compromis entre une solution technique financièrement et environnementalement acceptable.

Ces différences de sensibilité rendent la question des pollutions complexe. Elle l'est d'autant plus du fait de normes réglementaires spécifiques exigées pour chaque usage de l'eau.

Si les rejets urbains ne sont pas seuls responsables de la pollution des milieux récepteurs, ils ont un rôle non négligeable qu'il convient de prendre en compte au risque d'aboutir à des situations critiques pour le développement d'un territoire.

La pollution des eaux captées peut perturber la production d'eau potable et augmenter considérablement le prix de revient du fait de la sophistication et de la complexité des techniques à mettre en œuvre pour en restaurer la qualité.

Les principes de l'assainissement

L'épuration des eaux passe par une série d'étapes successives dont chacune vise un type de polluant particulier.

On parle ainsi des prétraitements, destinés à éliminer les polluants les plus grossiers (branches, cailloux, sable, ...), puis de traitement primaire par lequel est retenue la fraction décantable et donc la plus visible de la pollution (les matières en suspension).

Le traitement secondaire, qui est le plus souvent un traitement biologique, est destiné à s'attaquer à la pollution sous sa forme dissoute ou colloïdale.

C'est principalement la matière organique qui est alors dégradée. Les composés carbonés sont transformés aboutissant via le processus de respiration bactérienne à la production de CO₂ et de boues de station d'épuration.

Ainsi l'épuration secondaire consiste plutôt en un processus de transformation de la matière organique plutôt qu'en une élimination complète de cette dernière. Est ainsi généré un autre problème environnemental : celui de la gestion de ces boues d'épuration.

Dans la plupart des stations d'épuration, le traitement s'arrête pour l'instant à ce niveau du traitement.

La nécessité de protéger les milieux récepteurs vis-à-vis des risques d'eutrophisation (dégradation du milieu aquatique) amène les responsables locaux à mettre en place un traitement supplémentaire, appelé traitement tertiaire. Les polluants ciblés sont l'azote et/ou le phosphore. Ce traitement répond aux dysfonctionnements les plus courants des stations de traitement des eaux usées et permet un niveau de traitement quasi-total. Il réduit ainsi l'impact sanitaire et environnemental.

De nombreuses mises en œuvre différentes existent et continuent à faire l'objet de développements technologiques visant à accroître l'efficacité des systèmes et à en réduire les coûts. Dans le département, la station d'épuration de Guéthary est la première à avoir été équipée d'un traitement tertiaire.



Bassin de rétention paysager, Amiens



Parc et bassin de rétention à Chantepie



Parc à Biarritz

Ils l'ont fait !

Guéthary

1 300 habitants

Station d'épuration

Localisation :

Commune de Guéthary.

Bassin versant du Baldareta dans la baie de Cenitz.

Opérateur :

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Guéthary, Saint-Jean-de-Luz et Acotz.

Présentation :

L'exemple de Guéthary illustre parfaitement l'évolution des procédés d'assainissement mis en oeuvre pour répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux.

Au fur et à mesure de l'évolution de son urbanisation, la commune de Guéthary s'était équipée de réseaux unitaires dont les eaux usées étaient évacuées gravitairement dans l'océan.

La prise de conscience des méfaits de ce système a incité les communes de Guéthary et de Saint-Jean-de-Luz à créer un syndicat intercommunal d'assainissement en 1974 dont la première action a été de se doter d'une station d'épuration qui a vu le jour en 1975. Celle-ci avait une capacité de 13 000 équivalents habitants.

15 ans après, face aux nouvelles obligations de la loi sur l'eau, le syndicat a élaboré un schéma directeur de l'assainissement. Il programme ainsi la mise en séparatif, collecteurs d'eaux usées et pluviales, des réseaux unitaires, la mise en conformité des branchements, la mise aux normes de la station ainsi que le traitement tertiaire.

La société MSE a été retenue pour mettre en place une solution de traitement par membrane et désinfection garantissant une absence quasi-totale de bactéries.

L'unité comprend un procédé qui combine un traitement biologique par boues activées et une filtration membranaire, barrière physique infranchissable pour toutes pollutions. A ce traitement est associée une stérilisation-désinfection des effluents rejetés dans l'océan par un réacteur Ultra Violet.

L'infiltration des effluents traités n'étant pas possible du fait de terrains argileux faiblement perméables, il est décidé de les évacuer par un émissaire en mer. Cet émissaire d'une longueur d'environ 400 mètres a également fait l'objet d'études poussées et de travaux importants menés entre avril et novembre 2003.



Aspect financier

Montant global des travaux :
4 400 837 € HT (5 408 047€ TTC)

Réseaux de Guéthary et diagnostic des branchements : 736 704 €

Réseau d'Acotz et diagnostic des branchements : 453 901 €

Modernisation de la station d'épuration : 2 349 511 €

Prolongement de l'émissaire en mer : 1 402 775 €

Poste de refoulement et de stockage d'Acotz et débitmètres : 450 183 €

Diagnostic de pollution du Baldareta : 15 000 €

Aides des partenaires

Station d'épuration :

- Agence de l'eau (40%)
- Département (35%)
- Région (5%)

Emissaire :

- Département (35%)
- Région (10%)

Poste de relèvement :

- Agence de l'eau (25%)
- Département (35%)
- Région (10%)

Pour en savoir plus :

- Rapport de l'OPECST n° 215

M. Gérard MIQUEL, 2003

<http://www.senat.fr/>

- Aide au choix des filières de traitement

adaptées aux petites collectivités,

Agence de l'eau Adour Garonne, 2001

- Filières d'épuration pour petites collectivités

C. Boutin, A. Liénard, J. Lesavre, CEMA-GREF, Agences de l'Eau, 2000

- Les dépenses en assainissement autonomes des ménages
IN NUMERI, 2004

17

Gérer les déchets de la collectivité

L'intérêt

Trois motivations principales sont à l'origine d'une meilleure gestion des déchets :

- environnementale afin de limiter les impacts sur l'environnement,
- économique pour optimiser les dépenses de gestion et créer des filières de recyclage,
- et sociale en favorisant l'émergence de comportements citoyens.

A l'origine conçu comme un service de propreté et d'élimination des déchets organisé par la commune, la gestion des déchets s'est considérablement complexifiée par le tri, la collecte séparative, et le traitement des déchets.

Aujourd'hui ce service public est principalement organisé à l'échelle intercommunale autour d'acteurs multiples : communauté d'agglomération ou de communes, syndicat mixte, prestataires privés...

Afin d'aborder le sujet de manière pertinente, cette fiche ne traitera pas de l'organisation du traitement des déchets (gestion des flux, implantation

des usines, techniques de tri et de traitement) mais se concentrera sur les actions qui sont menées par les communes.

Parmi elles, on compte la gestion des déchets dans les administrations publiques. Cette démarche découle d'une loi, adoptée en 2003, qui prône une stratégie nationale de développement durable et notamment le principe d'éco-responsabilité. Autrement dit, afin d'être exemplaires, les collectivités doivent s'appliquer les démarches qu'elles promeuvent auprès des acteurs privés.

Cette exemplarité se conçoit à toutes les étapes de l'organisation des activités de la collectivité :

- pour limiter la production du déchet lors des achats ou de la construction d'ouvrages et réduire sa toxicité,
- puis à chaque étape de la vie du déchet produit, en aval au moment du choix du prestataire, lors de la mise en place de collectes spécifiques en tenant compte de l'état des filières existantes.



Quelques réponses

Réduire, trier et collecter les déchets internes des bâtiments publics

Pour agir au niveau des équipements publics, il est tout d'abord nécessaire d'établir un diagnostic de la production des déchets à l'échelle du bâtiment.

Ce diagnostic est le moment pour questionner les modes de consommations et d'achat de la collectivité.

Il doit identifier les différents types de déchets produits, les quantités, les débouchés actuels, les acteurs concernés pour chaque catégorie de déchets et les filières existantes. Des indicateurs doivent permettre de mesurer la production de déchets : quantité de déchets produits, consommation de papier, nombre de ramettes achetées, part du papier acheté en papier recyclé, coût du service public de gestion des déchets, taux de valorisation des déchets...

Il faut ensuite définir des objectifs programmés dans le temps selon ces indicateurs. Ces objectifs doivent prendre en compte tous les flux et les natures de déchets :

- valorisés et/ou valorisables, dont font partie les organiques, les recyclables (emballages, papiers, revues, cartons),
- les déchets dangereux (ordinateurs et bureautique, piles, cartouches, accu, produits d'entretien, lampes, véhicules hors d'usage) dont certains sont valorisables...

Chaque étape du déchet doit être aussi prise en compte. Par exemple, le guide de l'achat public éco-responsable (Ademe éditions, janvier 2005) aide les services de la commune à acquérir des produits générant moins de déchets, ou des produits dont le cycle de vie global est plus intéressant : facilité à les recycler, incorporation de matériaux recyclés dans leur composition, possibilité de les mettre en réemploi dans d'autres structures...

Enfin la dernière étape consiste à concevoir, mobiliser et mettre en œuvre le projet.

La sensibilisation de l'ensemble du personnel et des prestataires de nettoyage est alors primordiale pour la réussite de la démarche.

Promouvoir les Chantiers Verts

Afin de s'assurer qu'un chantier ne générera que de faibles nuisances, la collectivité, maître d'ouvrage, doit

anticiper les nombreuses phases de la construction et/ou de la déconstruction en partenariat avec les concepteurs, le maître d'œuvre notamment.

Le plan d'installation de chantier (PIC) pourra ensuite intégrer la gestion des déchets au plus proche de la production réelle et des possibilités locales de collecte et de traitement. Si la production de déchets de chantier est le fait d'entreprises de construction privées, une commune peut, dans le cahier des charges, intégrer une charte « chantier vert ».

Affiche pour guider les salariés de la petite caserne de Bayonne à trier leur déchets de bureau

Consignes pour bien trier au bureau !

Lantokian, bereizketa ongi egin !

	PAPIER : non chiffonné, journaux, magazines (sans le blister en plastique), enveloppes sans fenêtre . Dans la corbeille à papier de mon bureau Bulegoko paper ontzian	
	PAPERA : zimurtua ez den papera, egunkari eta aldizkariak (plastika estalkiak kendurik), gutun-azalak (leihorik gabekoak) CARTON brun : toujours plié à plat Dans le point espace copie Fotokopiagailu gunean	
	KARTOINAK : zabal-zabala emanak CARTOUCHES DES COPIEURS ET IMPRIMANTES Les remettre à l'accueil Harrera gunean eman	
	INPRIMAGAILU eta FOTOKOPIAGAILU KARTUTXAK PILES USAGÉES Les remettre à l'accueil Harrera gunean eman	
	EMBALLAGES RECYCLABLES : Boutelles d'eau, de soda, de lait, canettes et boîtes de conserves, cartons d'emballages alimentaires, briques alimentaires Dans le contenant jaune des espaces info détente Atsedan guneko zikinontzi horian eman	
	ESTALKI BERZIKLAGARRIAK : ur, soda, esne botoilak, kontserba ontzi eta kanetak, kartoinezko estalkiak, brikak VERRE Dans les caissettes des espaces info détente Atsedan guneko kutxatiletan	
	BERINA LE RESTE Dans la poubelle des espaces info détente et de mon bureau Atsedan guneko eta lantokiko zikinontzietan GAINERATIKOAK	







Cette charte a pour objectif de minimiser les déchets à la source et d'optimiser le tri et le recyclage des matériaux non-utilisés.

Elle permet aussi d'éviter les pratiques non-réglementaires (dépôts sauvages) en orientant les déchets vers les équipements de collecte ou de traitement adéquats.

Gérer les déchets verts et fermentescibles

Le compostage des déchets verts et fermentescibles permet non seulement de réduire le volume des ordures ménagères à traiter par la collectivité mais aussi d'enrichir le sol des jardins sans coût et sans recours aux engrais chimiques.

Le compostage des déchets provenant de maisons individuelles avec jardin ne demande pas de dispositifs particuliers. De nombreuses collectivités l'encouragent cependant par la mise à disposition de composteur.

Le compostage dans les bâtiments semi-collectifs commence à voir le jour. L'engrais produit est utilisé par les habitants pour leur plantation en jardinières et balcons ou par les services municipaux des espaces verts.



Conteneurs enterrés, San Sebastian



Poubelles pour le verre et les déchets non recyclables



Poubelle pour les piles

Bien penser la collecte des déchets pour chaque nouvelle construction ou opération

Les communes peuvent aussi faciliter, par l'aménagement de leur territoire, la collecte des déchets.

Dans les PLU, en encourageant la densité et les formes urbaines plus compactes, on peut permettre à la collecte des déchets d'être plus rapide et moins polluante. Limiter les systèmes d'impasse est aussi un impératif pour faciliter la collecte. C'est aussi dans les PLU qu'on peut retrouver des prescriptions sur l'accessibilité, la configuration et la capacité des locaux poubelles.

Avant la délivrance du permis de construire et d'aménagement, il est recommandé de faire valider le plan du local par le service de collecte. Il est déjà arrivé que, dans une nouvelle construction, la porte d'un local poubelle soit sous-dimensionnée par rapport à la largeur des conteneurs.

Ils l'ont fait !

Conseil Général délégation de Bayonne Le tri des déchets de bureau

Un tri des papiers et cartons de bureaux performant a été mis en oeuvre dans le bâtiment du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques à la délégation de Bayonne.

Depuis mars 2008, le Conseil général accueille diverses entités dont le syndicat de traitement de déchets ménagers Bil Ta garbi. C'est donc avec un souci d'exemplarité, que le Syndicat Bil Ta garbi et le Conseil général ont souhaité optimiser la gestion de leurs déchets de bureaux.

Objectifs

- Trier les déchets recyclables et nocifs pour l'environnement (les piles...)
- Baisser la production de déchets notamment celle du papier

Les étapes

1. Comprendre la gestion des déchets

Un état des lieux des pratiques de tri, et du gisement de déchets a été réalisé afin de déterminer :

- les différents déchets produits et leurs possibilités de recyclage. Au moment du diagnostic, seul le papier était trié sachant que ce dernier représente 70 à 85% du tonnage des déchets générés par les activités tertiaires.
- le mode de tri par les employés puis la collecte des différentes poubelles

jusqu'au local déchets du bâtiment par le personnel d'entretien.

- l'enlèvement des déchets du bâtiment en vue de leur recyclage ou traitement.

2. Mettre en place une nouvelle organisation

La 1^{ère} démarche a été de se rapprocher de la CABAB afin de connaître les modes de collecte des déchets. Parallèlement des réunions ont été provoquées avec la société de nettoyage pour évaluer les modalités d'évolution du contrat.

Ainsi, il a été convenu que les ordures ménagères et le carton brun seraient collectés devant le bâtiment par le service de collecte conformément au règlement de la CABAB. La société de nettoyage transporte le papier et les emballages recyclables jusqu'à la borne d'apport volontaire. Enfin les piles et les cartouches sont collectés gratuitement en vue de leur dépollution (pour les piles) et recyclage par des sociétés spécialisées.

Ensuite, l'équipement du bâtiment en

contenants pour le tri a été effectué et s'est accompagné d'une plaquette de consignes du tri réalisé par le personnel occupant les locaux.

3. Réduire la production de déchets

Pour ce faire un plan d'actions a été adopté qui permet aussi de réaliser des économies sur les achats :

- La vaisselle jetable et les bouteilles en plastique ont été supprimées dans les réunions au profit de vaisselle lavable et de carafes d'eau.
- L'achat de piles se fait exclusivement sur la base de modèle rechargeable.

Perspective

La réduction des déchets via le papier est à développer : travail sur les achats (déjà en papier recyclé), les abonnements, l'impression noir et blanc en recto-verso à systématiser...

Nombre d'employé : environ 150

Coût HT 2009 :

Redevance spéciale : 300 €

Gestion des déchets par l'entreprise de nettoyage : 1650 €

Equipement : 2400 €



Pour en savoir plus :

- Déchets municipaux : coopérer pour prévenir
D. Dron, La Documentation française, 2006

- Les déchets, Sensibilisation à une gestion écologique
C. Desachy, 2001

- Le petit livre du compost
A. Shepherd, 2009



18

Accompagner les événements naturels

L'intérêt

Cette fiche n'a pas la prétention de décliner de manière exhaustive les moyens de prévenir les catastrophes naturelles.

Son objectif est de montrer qu'en évitant de contraindre la nature, notamment par l'imperméabilisation des sols, le remblaiement des zones humides, l'utilisation de pesticides dans les espaces verts..., l'homme peut contribuer à se prémunir de ces risques, notamment en évitant de les aggraver.

En effet, la volonté communale de maîtriser les aléas de la nature est mue non seulement par la volonté d'assurer la sécurité des administrés mais souvent aussi par le projet de continuer à se développer. Or cette logique de contrôle peut s'avérer particulièrement coûteuse voire dangereuse à court, moyen et long termes.

A l'inverse, en accompagnant la nature dans ses mouvements naturels, une collectivité, en plus de limiter les risques, favorise le maintien de sa biodiversité et donc la qualité de son cadre de vie. Une gestion différenciée et respectueuse des espaces naturels engendre aussi un développement des savoir-faire internes.

A partir de deux exemples totalement différents mais sources de risques pour les populations, l'inondation et l'entretien des espaces avec des produits chimiques, cette fiche propose des méthodes alternatives.

Quelques réponses

Limiter les conséquences des inondations par l'urbanisme et l'architecture

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) permettent de ne pas exposer de nouvelles populations aux risques d'inondation et de limiter l'étendue des zones imperméables sur les sites naturellement draineurs.

La perméabilité des sols garantit en effet que l'eau ne ruisselle pas et qu'elle puisse s'infiltrer.

Le système des noues est de plus en plus utilisé par l'écologie urbaine ou associé à des approches de type haute qualité environnementale (HQE).

Une noue est un fossé peu profond et large qui recueille l'eau, soit pour l'évacuer, soit pour l'évaporer ou l'infiltrer sur place.

Ce système, d'un coût modéré, a une très faible empreinte écologique par rapport aux solutions classiques (bassins artificiels, tuyaux, pompes, filtres mécaniques).

S'il est consommateur d'espace, cet aménagement se double sans difficulté d'une fonction paysagère ou ludique.

L'architecture d'un bâtiment peut aussi permettre de minimiser les impacts d'une montée des eaux. Aujourd'hui, de nombreux PLU autorisent la construction dans les zones à faible risque d'inondation sous certaines conditions.

En cas de montée des eaux rapides, l'architecture est pensée de manière à offrir une moindre résistance, par exemple en choisissant des structures sur pilotis. L'implantation des bâtiments pourra aussi être choisie de sorte à moins s'opposer au sens du courant.

Dans le cas de zones classées à très faible risque d'inondation, l'usage des rez-de-chaussée ou des sous-sols est réservé au stockage des poubelles ou au stationnement des voitures et bicyclettes. Les installations électriques sont situées en hauteur pour éviter tout dommage. Le sol est incliné de manière à permettre une évacuation rapide des eaux. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur résistance et leur durabilité afin de faciliter le nettoyage et le séchage.

Informier

La commune a l'obligation d'informer les citoyens sur les risques naturels et technologiques et sur les moyens de s'en prémunir. Cette information consultable par les administrés, est communiquée par le préfet et par le maire, dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Il énumère les moyens de se protéger des risques majeurs et les bons réflexes à avoir en cas d'alerte. Si la commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques, la loi oblige également la commune à délivrer une information, au minimum tous les 2 ans, sur les actions conduites en matière de prévention.

Il existe aussi des comités locaux d'information et de concertation (CLIC). Leur rôle est de développer une culture du risque et de favoriser les bons comportements des riverains en cas d'accident. Ces comités ont été institués pour tout bassin industriel comprenant une installation Seveso.



Construction flottante en zone inondable, Pau



L'érosion du littoral, Bidart



Espace public géré par les habitants sans produits phytosanitaires, quartier Vauban, Fribourg

La « pollution sensitive »

Les pollutions liées aux bruits, aux odeurs et à l'environnement visuel sont considérées comme des pollutions sensibles. A l'inverse des pollutions « physiques » qui touchent directement l'organisme humain, ces pollutions sensibles détériorent le confort psychique et favorisent les états de stress, de fatigue et d'énerverment.

Appliquer une gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée ou raisonnée des espaces verts permet d'appliquer à chaque espace communal, une gestion spécifique à son usage et à sa nature. Cette notion n'est pas novatrice. Sans prôner pour autant un retour en arrière, elle s'inspire d'anciens savoir-faire agricoles. Son objectif est de mettre fin aux techniques de tontes systématiques et d'utilisation massive de pesticides, de désherbants, d'engrais chimiques qui ont conduit à uniformiser les espaces verts et leur fait perdre leur biodiversité.

Pour mettre en place une gestion différenciée, il est nécessaire, dans un premier temps, de faire un inventaire des espaces verts de la commune, de leur usage et de leur fréquentation. Plans d'eau et leurs abords, prairies, bords de route, zones arbustives, jardins et parcs publics... chaque type d'espace fait ensuite l'objet d'un plan d'intervention annuel composé de méthodes ciblées permettant de limiter les intrants chimiques et les produits phytosanitaires.

Parmi les gestions alternatives des espaces verts, quelques techniques faciles :

- Le paillage consiste à éviter la prolifération de mauvaises herbes, de

protéger le sol de l'évaporation et de l'érosion due au vent ainsi que des écoulements d'eau. Cette technique consiste à déposer des copeaux broyés au pied des plantes.

- La tonte au mulching coupe et hache l'herbe qui vient enrichir la pelouse et la protéger de certaines mauvaises herbes en laissant le produit de la tonte sur le sol.

- Le désherbage thermique, quand le désherbage manuel n'est pas possible, consiste à ébouillanter les espèces indésirables avec de la vapeur d'eau.

- La fauche tardive, 1 ou 2 fois par an, des espaces peu fréquentés, permet de favoriser le maintien de la biodiversité et de créer des paysages plus naturels.

Si cette gestion alternative est dépendante de l'investissement de la commune dans un matériel spécifique, elle est surtout liée à la formation des agents communaux à ces techniques. Une connaissance approfondie des essences locales et des savoir-faire est nécessaire pour la bonne application de la démarche.

De plus une communication auprès des habitants est primordiale pour faire comprendre et accepter cette nouvelle manière d'agir et éviter qu'elle ne soit considérée comme un défaut d'entretien.



Une prairie fleurie en bord de route

Ils l'ont fait !

Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées Plan de désherbage

La politique de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées pour le maintien des milieux naturels et de la biodiversité s'appuie, entre autre, sur une Charte de l'environnement signée en 2006. L'objectif 4 de cette charte est de favoriser une gestion adaptée des espaces publics, et notamment des espaces de transition avec les milieux naturels.

Pour atteindre cet objectif, l'action 1 consiste en l'accompagnement des communes pour la mise en place de plans de désherbage. L'Agence de l'Eau Adour Garonne est partie prenante de cette action en tant qu'aide technique et financière.

Les actions réalisées pour la mise en oeuvre sont :

- Le diagnostic des pratiques communales,
- La création d'un module spécifique de formation CNFPT,
- La formation des agents des espaces verts / voiries des communes,
- L'accompagnement des communes volontaires pour élaborer et mettre en oeuvre leur plan de désherbage.

Pau

Les techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires sont testées par les services Espaces verts et Propreté urbaine de Pau depuis quelques années. La volonté est de rendre ces pratiques systématiques.

Le quartier Dufau-Tourasse fait office de quartier-test en attendant que ces pratiques s'étendent au reste de la ville.

Lons

A Lons, alors que le plan de désherbage est en cours d'élaboration, la mairie teste les jachères fleuries et les espaces en gestion libre. Cette démarche a pour objectif la réduction des coûts d'entretien et l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Lescar

A Lescar, un Plan de Gestion Raisonnée des Espaces Verts de la commune est venu renforcer le Plan de désherbage. La commune concentre aussi ses efforts sur l'information et la communication aux citoyens. En effet, avec l'arrivée de nouvelles pratiques de désherbage, le paysage urbain est modifié.

Par exemple le trottoir n'est plus systématiquement désherbé ; cette herbe participe au contraire à l'aspect verdoyant de l'espace public. En expliquant les raisons de ces nouvelles manières de faire, la mairie entend obtenir l'adhésion de ces administrés.



Pelouse publique à Lescar



Le lac des Carolins situé au sud de la commune de Lescar, le long de l'Ousse des bois

Pour en savoir plus :

- Improving the Flood Performance of New Buildings
Department for Communities and Local Government: London, 2007

- De la gestion différenciée au développement durable, jardin 21
Actes du colloque, 2000
- La nature sauvage et champêtre dans les

villes, G. Aggeri, *École nationale du génie rural, des eaux et des forêts, 2004*
- Où en est l'herbe ?
L. Jones, *Actes Sud, 2006*

19

Encourager et soutenir les dynamiques locales

L'intérêt

L'étalement urbain qui caractérise depuis quelques décennies nos paysages est, entre autres, la traduction spatiale d'un besoin d'autonomie et de bien-être individuel. Cet urbanisme du « chacun chez soi », s'il répond à de réelles aspirations, a comme pendant de créer des situations de repli sur soi, voire d'isolement.

Aujourd'hui, on observe une volonté citoyenne de pallier aux effets négatifs de l'individualisme et un retour au sens du « vivre en société ». Il nécessite de partager des règles communes et se fonde sur la communication et l'échange. C'est aussi un lien de solidarité qui constitue un vrai rempart aux situations d'extrême isolement et aux problèmes d'intégration auxquels chacun peut se retrouver un jour exposé.

Le dynamisme local représente cette valeur humaine ajoutée qui transforme une collectivité en vraie communauté. Souvent mesuré par le nombre d'associations présentes sur le territoire, le dynamisme local n'a, dans certains villages ou quartiers, jamais disparu. Ailleurs, il peut être réactivé en favorisant les initiatives citoyennes.

Ce dynamisme citoyen, vital à un territoire, constitue aussi une réelle fierté pour les habitants et participe au maintien et à l'émergence d'une culture locale.

Quelques réponses

Développer des animations créatrices de lien social et propices aux rencontres

L'organisation d'un événement annuel autour d'une particularité du territoire, d'une caractéristique culturelle locale est un élément incontournable de la mise en place d'une dynamique locale porteuse notamment de cohésion sociale.

On pourra choisir de valoriser une variété locale en organisant par exemple une fête de la cerise chaque année à l'époque de la floraison, un élément architectural typique avec une fête du moulin...

Ces fêtes, dont la récurrence participe au succès, se déroulent sur un ou plusieurs jours et sont l'occasion de présenter les associations et leur action, de valoriser l'artisanat local, d'organiser des spectacles de théâtre et de danse... L'important est que tous les habitants puissent y participer en tant qu'acteur ou spectateur.

Donner les moyens pratiques à ces initiatives

Il ne manque souvent pas grand-chose à un groupe de personnes pour qu'il se regroupe en club ou en association. Quand les citoyens sont motivés, il est important de répondre à leurs besoins pratiques en mettant à leur disposition une salle, un équipement, les outils nécessaires à leur pratique...

Mutualiser un équipement, tel qu'un pôle socio-culturel, entre plusieurs communes peut permettre de le rentabiliser autant du point de vue financier que du temps d'occupation. Ce genre de structure permet à la fois de regrouper les membres des associations mais aussi de proposer des salles pour se produire en spectacle, exposer, organiser des conférences, des repas et faire venir des artistes ou intervenants extérieurs. Un équipement tel qu'une salle festive pourra autant servir à un usage public que privé pour l'organisation de mariages, anniversaires...

Favoriser l'accès aux nouvelles technologies

Internet a révolutionné le monde de l'information et de la communication.

Si pour certains son utilisation « coule de source », pour d'autres un ordinateur et Internet sont des objets complexes. Le risque de « fossé numérique » entre les individus est une réalité.

Une appropriation individuelle et collective est nécessaire pour pallier ce qu'on appelle déjà l'illectronisme.

Si la constitution de plaques locales à haut débit qui permettent d'avoir accès au réseau à haut débit n'est souvent pas dans les capacités de la collectivité, il est en revanche possible d'ouvrir des salles multimédia dans une commune.

Qu'elles se situent dans la mairie ou dans un centre culturel (bibliothèque, médiathèque), ces lieux d'accès permettent de sensibiliser et de former un large public aux nouvelles technologies.



Ils l'ont fait !

Soutenir l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire définit les activités tendant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens et d'initiatives ayant pour objectif le renforcement de la cohésion sociale et la création d'emplois.

Les associations, les coopératives, les fondations... font partie de ce type d'économie.

Certains territoires comme le Pays Basque ont une forte tradition de ce type d'économie. Cette tradition s'appuie souvent sur d'anciens ancrages religieux ou ouvriers. Ainsi, la plus ancienne société coopérative ouvrière de production de France est l'Imprimerie du Labourd à Bayonne, anciennement l'imprimerie «La Rénovatrice». Plus récemment, cette économie s'est développée sur des mouvances régionalistes et écologistes.

Ascain

3 700 habitants

« La pomme durable »

Le village d'Ascain a choisi d'encourager son développement local autour de la pomme « Askaine », au même titre qu'Espelette anime son village autour de son célèbre piment.

En effet, la qualité de cette variété ancestrale, sauvée de l'oubli grâce à l'action du Conservatoire végétal régional d'Aquitaine, a fait naître sur la commune plusieurs initiatives et animations qui dynamisent la vie communale, mais a surtout permis d'inscrire Ascain dans un projet d'ensemble de développement durable.

Des manifestations propices à la rencontre

Chants, élection de la « reine de la pomme », fête autour du pressage dans la cidrerie artisanale, la pomme d'Ascain engendre nombre de mani-

festations qui sont l'occasion de se rencontrer, de partager et de nouer du lien social. Grâce à la pomme, Ascain s'est également ouverte à l'Europe. Ainsi un dialogue s'est construit sur la « réhabilitation de vergers de pommiers » avec sa jumelle de Bollendorf en Allemagne.

La commune compte également ouvrir prochainement un espace de deux hectares pour y accueillir des jardins familiaux ainsi qu'une plantation de nouveaux pommiers. Ces terrains acquis avec l'aide de la Safer Aquitaine-Atlantique se situent en bordure de la route qui arrive de Saint-Jean-de-Luz et vont donc participer à la requalification de l'entrée de ville.

Des actions environnementales et agricoles soutenables

Ascain emprunte plus généralement le chemin du « Bio » et par la même occasion celui des préoccupations



Crédit photo : Mme Roumy Marie-Laure

Verger à Ascain

environnementales et agricoles locales. Après avoir fait la preuve du non-recours aux pesticides et engrais chimiques au cours des dix dernières années sur les quelque 642 hectares communaux, Ascain a aujourd'hui obtenu son label « Bio ».

Maintenir l'identité locale dans le changement

Enfin, la commune offre un pommier à chaque famille à l'occasion d'une naissance et fait par ce geste, perdurer la culture du verger basque et l'harmonie paysagère du village. La commune entretient ainsi des rapports de proximité avec ses habitants et noue des relations avec les nouveaux arrivants, action essentielle dans un contexte de croissance démographique soutenue et de migrations résidentielles vers le Pays basque intérieur.



Le temps de l'élagage des pommiers, Ascain

Crédit photo: Mimi Roumy Marie-Laure



La fête Pastore Lore, une autre manifestation askaine participant à l'identité locale

Crédit photo: Mimi Roumy Marie-Laure



m-laure roumy

Danse traditionnelle à la fête Pastore Lore

Crédit photo: Mimi Roumy Marie-Laure

Pour en savoir plus :

- <http://www.rtes.fr/>

Le Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire se propose d'être le lieu de ren-

contre des collectivités locales engagées dans une démarche d'économie solidaire.

- La culture au service des Villes
F.Lucchini, Collections Villes, 2002

20

Développer l'apprentissage du développement durable

L'intérêt

La clef de la réussite d'une politique de développement durable réside dans la participation de tous. Pour qu'elle soit constructive, cette participation est dépendante d'un apprentissage préalable de la notion de développement durable, d'un socle de connaissances partagées.

Si le Grenelle de l'environnement a beaucoup fait pour la prise de conscience collective des enjeux environnementaux, ce que peut recouvrir le développement durable à l'échelle du fonctionnement et du développement d'une commune demeure encore difficilement perceptible pour une majorité de la population.

C'est à la fois la notion de durabilité qui doit être assimilée mais aussi et surtout les actions qui permettent d'agir au quotidien. Elus, services techniques, habitants, actifs... chaque personne est acteur du changement aussi bien dans sa vie privée que professionnelle.

Un réel projet d'éducation populaire se construit à toutes les échelles afin de permettre à chacun de comprendre les répercussions de ses propres activités quotidiennes. Il vise à promouvoir une réflexion militante et à diffuser des repères pour agir en faveur du développement durable.

L'enjeu est de convaincre par un discours mobilisateur et surtout d'éviter tout propos culpabilisateur ou infantilisant. La sensibilisation et l'évolution des modes de vie demandent un effort certain qui ne sera rendu possible que par la communication d'une réelle envie de changer.

C'est en communiquant cette envie que l'on réussira à dépasser le simple geste de trier ses déchets ou d'éteindre la veille du téléviseur pour intégrer de manière systématique les principes de durabilité à nos modes de faire et de penser.

Quelques réponses

Former les agents

Adopter au sein des services municipaux un comportement respectueux de l'environnement est un préalable à toute volonté de sensibilisation citoyenne. C'est en montrant l'exemple que le discours de la collectivité devient crédible au regard des administrés.

La mobilisation des agents et des techniciens communaux est donc primordiale. Cours, colloques, conférences, fiches-projets, témoignages d'acteurs, visites sur sites pilotes... tous ces modes de formation sont nécessaires pour permettre aux agents de s'approprier les nouvelles techniques et savoir-faire du développement durable.

A cet effet, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale propose une multitude de stages et de cycles de formation professionnelle.



Construction d'un tipi

Enseigner aux enfants

La sensibilisation des enfants aux problématiques du développement durable est à la fois le rôle des parents, des enseignants, des structures d'accueil de loisirs et de la collectivité.

Aujourd'hui, l'éducation au développement durable est transversale et inscrite aux programmes scolaires. Elle a pour objectif d'expliquer les relations entre les questions environnementales, économiques, socioculturelles, l'interdépendance des sociétés humaines et la nécessité d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres.

Elle intervient dans les disciplines existantes ainsi que lors de moments spécifiques : classes vertes, actions éducatives conduites avec des partenaires, animations (jardinage, cuisine, nouvelles énergies...). Elle intervient aussi à la cantine, avec des repas « bio » ou des actions de sensibilisation sur les fruits et légumes de saison, des rencontres avec des producteurs locaux...

Les activités des centres de loisirs, gérés par les associations ou les communes, se prêtent bien à la sensibilisation des enfants à cette thématique, d'une manière ludique, récréative et concrète : club nature, balade découverte d'espaces naturels de proximité...



Classe Découverte, élaboration d'un jardin

Sensibiliser les adultes

L'apprentissage par les adultes du développement durable peut se faire par l'organisation de rencontres régulières. Des cours didactiques peuvent ainsi être mis en place par des associations aidées par la collectivité : cours de jardinage biologique, randonnées didactiques dans l'espace naturel communal, cours de cuisine avec produits du jardin...

Une aide dans la durée peut aussi être mise en place. Des fiches-jardiniers pour amateurs peuvent par exemple être distribuées mensuellement aux habitants, afin de répondre à leurs questions en matière de désherbage et de plantation. Par exemple « que faire si j'ai de la renouée du Japon dans mon jardin ? ».

Comprendre, informer et récompenser

La vulgarisation des connaissances scientifiques permet au grand public de comprendre les répercussions positives ou négatives sur l'environnement de chaque action. C'est aussi un moyen de comprendre le fonctionnement de la nature et d'éviter l'association souvent faite entre nature et nuisance. En effet si la nature est souvent désirée en zone urbaine, elle est parfois aussi rejetée et même crainte.

Ils l'ont fait !

Comprendre les cycles et modes de fonctionnement de la nature est essentiel pour les accepter et les utiliser au bon moment.

Les actions de développement durable menées à l'échelle communale ne sont pas toujours visibles. Elles peuvent concerner une évolution discrète comme par exemple le retour d'une espèce rare grâce à la préservation d'un site naturel. Elles s'inscrivent par essence dans le long terme.

Pour remédier à cette difficulté de communication, il est possible de mettre en place une signalétique spécifique à ces actions : panneau didactique annonçant la présence d'une espèce protégée, signalement d'une démarche en cours sur un espace naturel, son mode de gestion...

Enfin, la reconnaissance des initiatives citoyennes menées sur un territoire par l'attribution de prix est vecteur d'encouragement. Lancer des concours de jardinage, organiser des animations autour des variétés locales ou des événements sportifs/découvertes sont des actions stratégiques qui ouvrent la voie aux changements des pratiques et des habitudes.

Education Environnement 64

Association de découverte de la nature et de sensibilisation des enfants à l'environnement

Créée en 1988, l'association « Education Environnement 64 », dont le siège social est à Buzy dans le Haut-Béarn, est actrice d'un projet éducatif qui favorise la découverte de la nature et sensibilise à l'environnement.

Son action est axée autour d'objectifs larges tels que l'épanouissement de chacun et l'éducation à la vie sociale, la découverte de l'environnement naturel et humain, et la sensibilisation au développement durable.

L'association est membre fondateur du C.P.I.E. Béarn et s'inscrit dans les mouvements d'actions et de recherches pédagogiques en éducation à l'environnement GRAINE Aquitaine et le Réseau National Ecole et Nature.

Elle est soutenue par l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques.

Sensibiliser les plus jeunes « par le terrain »

Intervenant de manière privilégiée auprès des enfants durant leur temps de loisirs (séjours de vacances, C.L.S.H., camps, club nature etc..), mais aussi en proposant des animations scolaires (classes découvertes), l'association défend un apprentissage et une pédagogie par la découverte, l'observation et l'expérience sur le terrain.

Les sorties terrains sont abordées comme de véritables supports pédagogiques transversaux.

Elles permettent aux plus jeunes de découvrir différents milieux, de s'approprier la notion de biodiversité et de comprendre l'équilibre complexe entre l'humain et son milieu. Elles sont l'occasion de sortir de ses habitudes mais aussi d'échanger avec des métiers qui sont en contact permanent avec la nature (pêcheurs, agriculteurs, jardiniers...).



L'important est que les enfants tissent un lien affectif, personnel, avec le territoire dans lequel ils vivent.

A l'aide d'outils pédagogiques et d'exercices pratiques comme l'apprentissage de la lecture d'un paysage, la construction de mangeoires, le suivi de traces animales ou un jeu de piste en forêt, les enfants s'approprient leur environnement d'une manière ludique et concrète. Le plaisir de ces découvertes motive les participants à réaliser une exposition finale dans laquelle ils valorisent leurs connaissances. Ils sont encouragés à adopter des attitudes futures plus responsables vis-à-vis de leur environnement naturel.

Former des enseignants et animateurs à une pédagogie du développement durable

Par des stages d'approfondissement « animation-nature-environnement » à destination de futurs animateurs préparant le B.A.F.A., d'étudiants en scien-

ces naturelles, mais plus généralement pour toute personne voulant se former à la pédagogie de l'environnement, l'association se donne pour autre mission la transmission des méthodes de sensibilisation à l'environnement.

L'objectif du stage est de connaître les différentes approches de l'animation « nature » (jeux, bricolage, cuisine nature, poésie, conte, création artistique...), d'apprendre à élaborer des projets pédagogiques autour du développement durable mais aussi de mener une réflexion sur la pédagogie de l'environnement.

L'association insiste, dans son projet éducatif général, sur sa vigilance à éviter tout risque d'endoctrinement. Son objectif est de favoriser « les bons » comportements sans les imposer, en encourageant les initiatives de chacun.

Site internet : <http://www.education-environnement-64.org/>



Passage du permis couteau



Un stage pour les formateurs au développement durable

Pour en savoir plus :

- Vers une éducation au développement durable : démarches et outils à travers les disciplines
D. Bazin, JY Vilcot, CRDP de l'académie d'Amiens, 2007

- Clés pour une éducation au développement durable,
B. Riondet, Hachette Éducation, 2004
- L'enseignement face à l'urgence écologique,
B. Legros, JN. Delplanque, Edition, 2009

- Reconnaissance de l'utilité sociale des associations
PH Dutheil, P. Durand, rapport au CNVA, 1997



21

Faire participer chacun à la vie et à l'avenir de la commune

L'intérêt

Faire participer les habitants aux projets communaux sert l'intérêt des habitants et éclaire la décision des élus locaux.

En effet, la connaissance qu'ont les habitants de leur territoire est irremplaçable pour penser des projets urbains en prise avec le territoire vécu. L'habitant a une réelle compétence d'usager. Il peut ainsi être force de proposition, d'évaluation et de vigilance afin d'améliorer le service rendu par la collectivité.

Du côté de l'habitant, lui donner l'opportunité de participer à la vie locale peut l'aider à s'insérer dans sa nouvelle commune. Ce peut être aussi un vecteur d'intégration pour des populations isolées.

En améliorant la cohésion sociale, on pallie aux processus d'isolement de certaines catégories de population en les ramenant dans l'espace public. La participation permet aux habitants de gagner en autonomie, de leur faire se réapproprier leur ville ou leur village surtout quand leur territoire connaît des évolutions rapides. Dans une certaine mesure, la participation à l'évolution et à l'aménagement de la cité nourrit un sentiment d'appartenance.

Enfin, la participation est un moyen pour les élus locaux de faire accepter les nouveaux projets. En écoutant et en impliquant les citoyens, l'élu légitimise les mesures et les décisions qu'il prend.

Quelques réponses

Information, consultation, concertation et coproduction : quatre types de participation

La participation des habitants aux projets communaux est un des modes de gestion publique qui peut se décliner de plusieurs manières selon les objets et les moments choisis. Sont ainsi définis plusieurs niveaux de participation pour mobiliser de manière adéquate les habitants en fonction des projets menés (voir tableau ci-dessous).

Ces modes de participation ne sont pas des cadres rigides mais plutôt des outils souples qui s'adaptent au contexte et aux projets. Ils ne sont pas exclusifs, on n'est pas obligé de choisir puisqu'il est possible de retenir l'une ou l'autre des formes de participation en fonction des différents temps de la démarche.

Ainsi, la consultation peut se faire de manière ponctuelle. Les habitants, associations, acteurs économiques sont invités à donner leurs avis concernant un projet public. Quand elle est prévue par la loi, elle prend généralement la forme d'une enquête publique, l'objectif est d'informer le public du projet proposé et de recueillir des observations sur un registre. Le commissaire enquêteur, ou la commission d'enquête, examine ces observations et rend un rapport à la collectivité afin d'éclairer la décision qui en découlera.

Dans un registre de participation plus active, la concertation implique l'habitant tout au long de la constitution d'un projet. Elle reconnaît à l'habitant son expertise et le fait prendre part au processus d'élaboration. La concertation peut prendre des formes multiples : débats dans des ateliers thématiques, co-écriture d'une charte de développement local, co-production de différents scénarios d'aménagement possibles...

Se mettre d'accord sur les règles du jeu et les respecter

Des règles du jeu clairement établies garantissent la place de chacun et la véritable portée de la démarche participative pour éviter les déceptions. Ce qui mobilise les citoyens c'est l'envie d'impacter sur les décisions d'aménagement et l'espoir que les choses peuvent changer à court, moyen et même à long termes.

Faire participer en amont des projets

Il est important que la mise en œuvre de la participation, et notamment sa phase de concertation, soit anticipée suffisamment en amont du projet. Autrement, c'est prendre le risque de communiquer aux habitants un sentiment que « le dossier est déjà bouclé » et les marges de manœuvre dérisoires. Il est des projets pour lesquels

ce sera le cas ; il convient alors de bien préciser que la collectivité est dans un autre exercice, celui de l'information avant réalisation ce qui présente aussi de l'intérêt, celui d'expliquer, de faire comprendre et d'anticiper les oppositions éventuelles.

Animer

La qualité de la participation aux dispositifs de concertation dépend de la qualité de l'information qui l'entoure : en amont, pendant le projet, et en aval avec un retour sur expérience après la réalisation. L'information a une fonction pédagogique. Elle doit toujours se faire dans un souci de clarté. A cet effet, les supports qui sont diffusés doivent servir à provoquer le jugement et l'engagement citoyen. L'utilisation de supports diversifiés et de modes de représentation variés (maquette de quartier, photos, collages, plans...) multiplie les chances de compréhension.

La participation nécessite également une bonne animation afin de favoriser la prise de paroles de tous. L'exemple du « jeu des petits papiers » qui consiste à tirer les questions du débat d'un chapeau pour respecter les désirs d'anonymat est un moyen de garder l'attention des participants lors d'une réunion. Il faut aussi être vigilant quant au vocabulaire utilisé, un langage trop technique est rapidement inaccessible.

Délégation de pouvoir	Le pouvoir central délègue à la communauté locale une responsabilité dans le cadre de mouvement associatif, d'équipements socio-culturels et sportifs et parfois de conseils de quartier.	Pouvoir effectif des citoyens
Participation-Concertation	La prise de décision se fait en partenariat entre les pouvoirs publics et les citoyens.	
Participation-Consultation	Des enquêtes (questionnaires, etc.) ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.	
Participation-Information	Les citoyens reçoivent une vraie information (brochures, etc.) sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.	Coopération symbolique

Les ballades urbaines

Afin de diversifier les modes d'animation de la participation, la balade urbaine présente plusieurs avantages.

Elle permet une meilleure lecture par les habitants des lieux dont il est question. Elle peut aussi susciter des réactions plus ouvertes, moins formelles.



Crédit photos Ville de Bayonne

Ballades urbaines, Bayonne

Comment pallier les « petits défauts » de l'exercice participatif ?

- Avoir de l'imagination procédurale : placer les réunions sur des plages horaires adaptées à la vie de famille pour impliquer les jeunes actifs ; favoriser une ambiance conviviale en proposant une collation.
- Organiser la participation en fonction des situations vécues, et non uniquement en fonction des statuts sociaux ou des catégories d'âges. Savoir « qui » on veut mobiliser, et « sur quoi », minimisent les limites de la représentativité.
- Privilégier des projets et des sujets ni trop importants ni trop sophistiqués permet également d'éviter les phénomènes naturels de sélection sociale. Un projet simple, dont la réalisation ne sera pas trop longue favorisera les dynamiques de groupes et le sentiment de satisfaction sur l'implication de chacun (l'aménagement d'une place par exemple).
- Se rappeler que la démocratie, c'est aussi le droit de se taire. S'il est vrai que tous les citoyens ne sont pas égaux face à la participation (sous représentation des catégories sociales les plus fragiles, des femmes et des jeunes actifs), ce constat ne doit pas être contre-productif ni être un frein à toute mise en place de dispositifs participatifs.

Il n'y a pas de petits projets

La participation peut se faire sur de grands projets d'urbanisme comme sur des aménagements de détails de l'espace public (bancs, potelets des trottoirs...). Contrairement aux idées reçues, ils ne sont pas contradictoires mais bien complémentaires. Car si l'habitant rentre par la porte de la participation, avant tout pour « défendre son jardin », il y apprend, au fur et à mesure, à dépasser cette échelle et à s'engager dans des projets d'envergure. Les petits objets n'ont pas pour ambition à le rester mais à s'insérer dans les grands. Et inversement, les grands projets doivent pouvoir se décliner en objets plus petits et plus pratiques, en référence au quotidien des habitants.

Evaluer

Permettre aux acteurs d'évaluer la politique communale est encore le fait, le plus souvent, d'experts. Cela ne permet pas toujours une bonne interactivité des acteurs. Afin d'accroître l'évaluation comme processus partenarial, il est possible d'établir des calendriers pérennes de rencontres entre les élus et les « forces vives » du territoire, mais aussi de créer des structures qui institutionnalisent le dialogue. Par exemple, des conseils économiques et sociaux locaux, des observatoires de la vie citoyenne...



Crédit photos Ville d'Anglet

Concertation, Anglet



Plusieurs modes de participation sont possibles au sein d'un même projet



Crédit photos Ville de Bayonne

Ballades urbaines, Bayonne

Ils l'ont fait !

Bayonne Agenda 21

L'agenda 21 de la ville de Bayonne est né d'une volonté politique à la suite des élections municipales de 2008. Une délégation « développement durable et participation citoyenne » a été créée. Son premier objectif est de mettre en place un agenda 21 communal, « première pierre » de la politique de développement durable de la ville.

Un agenda 21 consiste en un plan d'actions programmées pour l'application du développement durable. La méthode d'élaboration de l'agenda 21 est aussi importante que le résultat final, car elle exige l'implication de toutes les parties prenantes (associations, administrations, établissements publics, syndicats professionnels... et bien sûr les citoyens). L'autre impératif est la réalisation d'un diagnostic préalable à l'échange avec les parties prenantes. Ce diagnostic vise à donner à tous une base de travail et de discussion commune.

L'agenda 21 de la ville de Bayonne mise sur un double pari :

- Des objectifs internes : Changer les méthodes de gouvernance et faire évoluer les modes de faire des agents. Il s'agit à la fois de favoriser la transversalité entre les services, au quotidien, mais aussi d'ancrer la concertation dans la gestion de projet.
- Des objectif « externes » : Mettre en capacité un maximum d'habitants à

s'approprier les notions du développement durable, afin de permettre l'intériorisation des actions futures de l'agenda 21 dans le territoire. Il s'agit également de leur faire prendre part aux projets communaux, multiplier les initiatives locales émergentes et que chacun trouve sa place dans les politiques communales.

Elaborer une charte de la participation citoyenne

L'un des enjeux forts est de faire de l'exercice de concertation des habitants un outil pérenne de l'action communale. A Bayonne, cela s'est concrétisé par une charte de la participation citoyenne.

Celle-ci a la particularité d'avoir été entièrement écrite par les habitants. Un comité de rédaction a été mis en place, comprenant 5 rédacteurs et 9 relecteurs. Ces 14 habitants ont été élus par les participants lors des premiers ateliers de concertation au moment du lancement de la charte.

Les habitants ont ainsi proposé de créer

de nouvelles instances citoyennes, dont un nouveau lieu d'échanges entre la municipalité et les représentants des habitants : la commission extra-municipale est composée à parité d'élus et d'habitants membres de la délégation citoyenne et coprésidée par un élu et un habitant.

La création des « assemblées de secteur » est le résultat le plus novateur. Plus que de simples conseils de quartiers, chaque secteur englobe plusieurs quartiers de la ville, favorisant de fait le brassage social au sein même des assemblées.

Harmoniser l'évaluation

Le Pays Basque a été sélectionné par le Ministère pour expérimenter un référentiel national qui pourra à terme guider l'action des collectivités publiques engagées dans le développement durable. A cet effet, les agendas 21 de Bayonne, d'Anglet, de Biarritz et du Pays Basque ont mis en place une grille commune d'évaluation aux indicateurs partagés.



Crédit photos Ville de Bayonne

Atelier Agenda 21, Bayonne

Pour en savoir plus :

- Le nouvel esprit de la démocratie, actualité de la démocratie participative
Loïc Blondiaux
- Gestion de proximité et démocratie participative
Marie-Hélène Bacqué
- www.adels.org
Association pour la démocratie et l'éducation sociale locale



Réfléchir ensemble pour des aménagements urbains durables

En engageant un cycle de conférences sur l'urbanisme durable, l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées a proposé aux élus du territoire, techniciens des collectivités et professionnels concernés, de s'associer à une réflexion collective sur les conditions d'un aménagement urbain durable des villes et des villages des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes.

Au regard de l'ambition d'un développement maîtrisé des territoires, il s'est agi de rechercher ensemble les réponses aux questions suivantes :

- quels sont les éléments de rupture entre les façons de faire d'hier et celles de demain ?
- quels projets répondront aux besoins des habitants, en préservant nos territoires ?
- de quels outils disposons-nous et comment les mobiliser ?

Le cycle de conférences sur l'urbanisme durable a été organisé par l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées.

Engagée en juin 2008 dans le cadre de la manifestation «vivre les villes» à l'initiative de l'Etat cette démarche pédagogique a bénéficié du soutien de la Région Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Chaque conférence a réuni une centaine de personnes en moyenne, élus du territoire, techniciens des collectivités et professionnels concernés.





La première conférence, en juin 2008, a eu pour objectif d'approcher « par l'exemple et le débat » **les principes d'un urbanisme durable**. Les Principes et démarches concourant à un urbanisme durable ont été présentés par Katia Emerand, pour l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, et par Raphaël Chanellière, pour l'ADEME - Aquitaine.

Une table ronde a réuni, sous l'animation de Michel Veunac, vice-président de la Communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz en charge du développement durable, les représentants des collectivités partenaires du cycle de conférences, à savoir Philippe Junquet, DDE 64 adjoint, Michel Jacob, en charge du Plan Climat Aquitain, Bernard Gourmand, Chef du Service Environnement du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, Patrick Fifre, Directeur du CAUE 64 et Jacques Tortos, Directeur de Nobatek.

La deuxième conférence en septembre 2008, a abordé les liens entre urbanisme durable et **forme urbaine** qui est au coeur des débats actuels et des démarches de planification prospective. Si l'opposition entre maison individuelle et logement collectif s'atténue, la question de la compacité reste entière.

Comment économiser le foncier et permettre à tous de se loger, en offrant aux habitants un cadre de vie agréable ?

Quelles formes urbaines adapter au contexte de nos villes et de nos villages et conciliant vie privée et espaces publics ?

Jean-Yves Chapuis, consultant en urbanisme, vice président de la Communauté d'agglomération de Rennes a présenté sa vision pour faire la ville autrement à partir de plusieurs exemples de l'agglomération rennaise. Patrick Baggio, architecte-urbaniste, a développé son approche de praticien pour répondre aujourd'hui au besoin d'habiter. La table ronde a ensuite permis d'échanger et de débattre avec Jean René Etchegaray, adjoint au maire de Bayonne et président du SCoT de l'agglomération de Bayonne sud Landes, Léopold Darritchon, maire de La Bastide Clairence et Monsieur Rouet, ancien maire de Saint Martin de Seignanx.





La troisième conférence, en février 2009, a traité des enjeux de la mobilité quotidienne et de ses conséquences. Le fonctionnement des quartiers a longtemps été pensé avec un recours quasi-exclusif à la voiture générant des problématiques de plus en plus prégnantes (pollutions, augmentation des hydrocarbures, étalement urbain...). Les modes doux (la marche à pied, le vélo, les transports en commun) participent pourtant au cadre de vie. La nécessité de maîtriser l'émission de CO2 et le rejet de polluants, mais aussi le coût toujours plus élevé du carburant, amènent à penser autrement les relations entre l'urbanisation et la «mobilité quotidienne».

Quelles peuvent être les réponses apportées par une urbanisation responsable? Comment d'autres modes de déplacement peuvent être des alternatives satisfaisantes ?

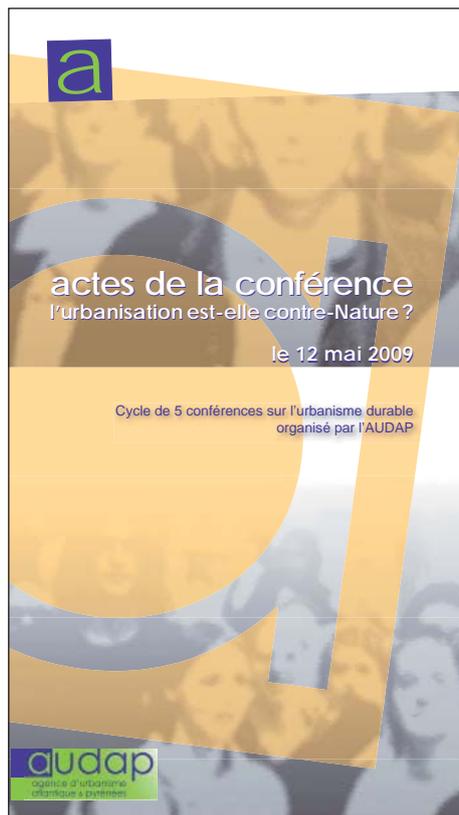
François Bellanger, sociologue consultant en innovation, auteur de plusieurs ouvrages sur l'influence de la mobilité sur nos modes de vie, est venu exposer ses réflexions prospectives sur la mobilité de demain.



La quatrième conférence, en mai 2009, portait l'interrogation suivante : l'urbanisation est-elle contre-Nature ? Aujourd'hui, ville et nature n'ont plus vocation à s'opposer. La nature s'invite dorénavant au cœur des villes et des villages où elle est plébiscitée par les habitants. Au-delà de la stricte protection des milieux, se dégage de plus en plus l'intérêt de s'appuyer sur l'existant pour organiser l'infrastructure verte de la cité : cheminements, corridors écologiques, trame verte et bleue, gestion environnementale des eaux de pluie, jardins familiaux, reconstitution du biotope, parcs urbains, agriculture péri-urbaine...

Comment faire de la cohabitation entre Ville et Nature une entente bénéfique pour tous ?

Deux paysagistes Yann-Fanch Vauléon et Hans Kremers, des élus locaux, Pascal Boniface pour la communauté d'agglomération Pau Pyrénées et Jean-Patrick Le Duc ont apporté des réponses à partir de leurs expériences et d'exemples nationaux et européens.



La cinquième conférence, en octobre 2009, intitulée le passage à l'acte, a eu pour objet de montrer comment passer de la réflexion à l'action en matière d'urbanisme durable. Pour clore ce cycle sur le développement durable, la dernière conférence s'est attachée à définir les conditions propices au «passage à l'acte».

Les maires de deux communes, Gérard Poujade, pour la commune rurale du Séquestre et Grégoire Le Blond, pour la commune périurbaine de Chantepie ont présenté les projets durables réalisés sur leur territoire.

Quels principes et méthodes sont à la base de leurs démarches ? Quels outils opérationnels leur ont permis de mettre en pratique le développement durable ? Quels bilans peuvent-ils aujourd'hui tirer de ces projets ? Quels en ont été les impacts sur le territoire et sur la vie citoyenne ?

Autant de questions qu'ils ont abordées sans complexe, exposant leur bilan avec ses points positifs mais aussi les faiblesses, partageant des expériences riches d'enseignement et exemplaires.



Remerciements

Mme Martin del Campo du COL, Mr Lasplacettes et Mme Damestoy de la Mairie de Tarnos, Mme Bellé de la Communauté de communes d'Arzacq, Mr Barris de la Commune de Serre-Castets, Mr Laborde de la Commune de Sare, Mme Quintin de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, Mr Picot paysagiste indépendant, Mme Lartigau de la Commune de Biarritz, Melle Delbigot de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, Mme Garat de la commune d'Espelette, Mr Voisin de la commune d'Anglet, Mr Dupont du bureau d'étude Burgeap, Mr Pihourquet de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, Mr Juan de la commune de Bayonne, Mr Prébendé du Conseil général 64, Mr Gourgand du Conseil général 64, Mme Elbé du Conseil général 64, Mme Lissalde du syndicat mixte Bil Ta Garbi, Mme Vincens du Conseil général 64, Mme Vernier de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, Mr Chauvin de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, Mme Roumy de la Commune d'Ascain, Mr Lachambre de l'Association «Education Environnement» 64, Mme Aguesse de la commune de Bayonne.

Equipe du projet

Régine Chauvet

Delphine Négrier

Julien Delabaca, Cécile Gallato, Nicolas Gestas,

Fañch Ruellan, Gaëlle Virely, Manon Vivière

Directrice du Pôle Production et Communication

Chef de Projet - rédactrice en chef

Rédacteurs

Ont également contribué à la réalisation de cet ouvrage :

Damien Caudron, Marie-Anne Clementi, Annie Courant, Antonia Garcia-Lancesseur, Hélène Larralde, Jacques Leroux, Emmanuelle Rabant, Frédéric Toupin, Marc Trinqué.

Crédit photos :

Audap (Jacques Leroux, Cécile Gallato, Fañch Ruellan, Delphine Négrier)

Directeur de la publication :

Jean-Pierre Voisin, Président de l'AUDAP



Achévé d'imprimé en octobre 2010 sur les presses des imprimeries de CHAMPAGNE
AUDAP © 2010

Cet ouvrage est imprimé sur du papier labellisé PEFC, provenant de forêts gérées durablement.



Tous droits réservés. Cette publication ne peut être reproduite, indexée dans un moteur de recherche ou transmise, que ce soit sous forme informatique, mécanique, photocopiée, enregistrée ou autre, même partiellement, sans l'autorisation du propriétaire des droits d'auteur.

agence d'urbanisme
atlantique & pyrénées

Petite Caserne
2 allée des Platanes - BP628
64106 Bayonne cedex
tél. 05 59 46 50 10
fax. 05 59 46 50 30

Pavillon des Arts
1 boulevard des Pyrénées
64 000 Pau
Tél. 05 33 64 00 30
Fax 05 59 46 50 30

contact@audap.org
www.audap.org

